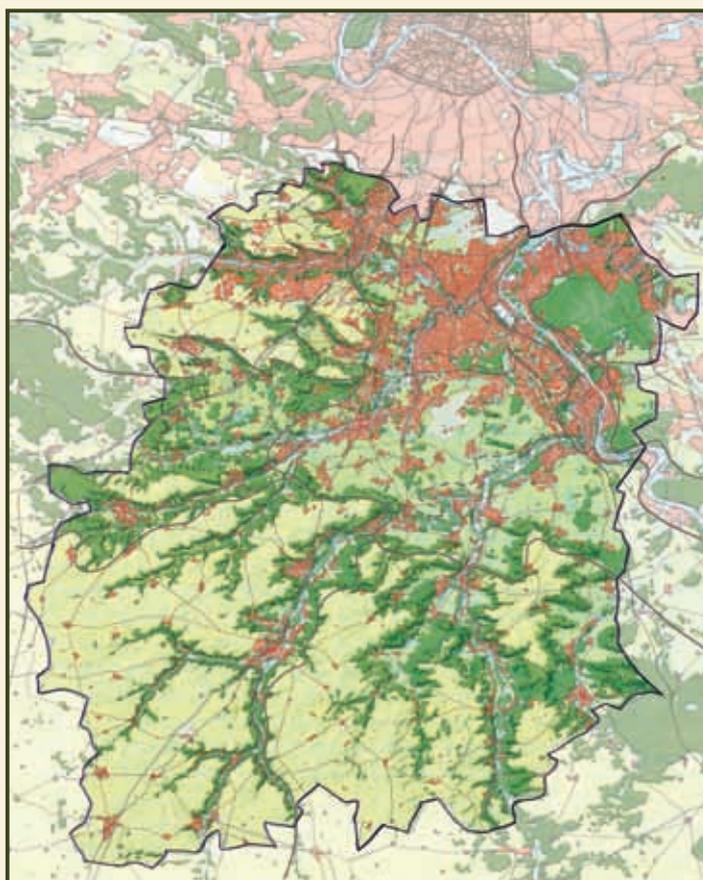


Guide des Paysages urbains et naturels de l'Essonne

Un outil pour préserver, valoriser et améliorer notre cadre de vie



Tome 2 : Orientations et principes d'actions

GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE : UN OUTIL POUR PRÉSERVER, VALORISER ET AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE

Étude (2007-2010) commanditée et suivie par :

Conseil général de l'Essonne, Direction de l'Aménagement et du Développement
Hôtel du département, Bâtiment France Evry - Tour Lorraine - Boulevard de France 91 012 EVRY Cedex

En partenariat avec le CAUE de l'Essonne

Conseil Général de l'Essonne :

Madame Emmanuelle VILARASAU, Chargée d'études au Service Stratégie et Planification, Direction de l'Aménagement et du Développement
Madame Anne CHOBERT, Chargée d'études au Service Stratégie et Planification, Direction de l'Aménagement et du Développement
Monsieur Sébastien BEAUDET, Chef du Service Stratégie et Planification, Direction de l'Aménagement et du Développement
Madame Sandrine ISSA-SAYEGH, Directrice de l'Aménagement et du Développement
Monsieur Arnaud TRECOUR, Chef du Service Territoires et Grands Projets, Direction de l'Aménagement et du Développement
Madame Marie-Claude BONIN-RABELLE, Directrice adjointe de l'Environnement
Monsieur David PECQUET, Chef de Service Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, Direction de l'Environnement
Monsieur François TRESSE, Coordinateur de Coordinateur de gestion de données environnementales, Direction de l'Environnement
Monsieur Yann BARDET, Chef du service de l'Eau, Direction de l'Environnement
Monsieur Michel THEIL, Chef de service adjoint Cadre de vie, Direction de l'Environnement
Madame Stéphanie BECHER, Cheffede projet Nouveaux équipements culturels, Direction de la Culture
Madame Cécile BRUNE, Responsable Centre ressources et jardins, Direction de la Culture
Madame Thérédia DUVERNAY, Cheffe du service Patrimoine culturel, Direction de la Culture
Madame Laurence CAILLE, Chargée de Mission, Délégation du Développement Durable et Solidaire
Madame Nathalie PETITJEAN, Cheffe de service Espaces verts, Direction des Déplacements
Madame Agnès DURANT, Cheffe de service adjointe Espaces verts, Direction des Déplacements
Madame Patricia BAZIN, Cheffe de service adjointe Etudes et Grands Travaux, Direction des Déplacements
Madame Virginie FERRARIS, Chargée d'études au Service Etudes et Grands Travaux, Direction des Déplacements

CAUE de l'Essonne

1, Boulevard de l'écoute s'il pleut 91035 EVRY

Madame Valérie KAUFMANN, paysagiste
Madame Béatrice JULIEN -LABRUYÈRE, paysagiste

étude réalisée par :

Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER - Paysagistes DPLG - Urbanistes
100, avenue Henri Ginoux 92 120 Montrouge tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16
email : agence@follea-gautier.com site : www.follea-gautier.com

Claire GAUTIER
Adèle WICKERSHEIM
Henri SPECHT

SOMMAIRE

I - Quatre grandes orientations

1 - Orientation 1 : Les paysages bâtis Pour une trame urbaine reliant les lieux de vie	p. 08
2 - Orientation 2 : Les paysages agricoles Pour une agriculture pérennisée et diversifiée	p. 09
3 - Orientation 3 : Les paysages de nature Pour une trame verte et bleue organisant la relation ville-nature	p. 10
4 - Orientation 4 : Les paysages des déplacements Pour un territoire agréable à parcourir et à découvrir	p. 11

2 - Les fiches principes d'actions

ORIENTATION 1 : LES PAYSAGES BÂTIS	p. 12
TROIS POLES URBAINS AU COEUR DE L'ESSONNE	p. 14
LA VILLE PUZZLE	p. 18
LES LISIERES URBAINES	p. 24
LA VILLE FLUVIALE	p. 32
LA VILLE JARDINEE DES COTEAUX ET DES PENTES.....	p. 40
LE RESEAU DU PATRIMOINE BATI	p. 45
LES VALLEES RURALES HABITEES	p. 48
LES VILLAGES DES PLATEAUX	p. 53
LA VILLE ACTIVE	p. 55
ORIENTATION 2 : LES PAYSAGES AGRICOLES	p. 60
LES PARCS AGRICOLES	p. 62
LA CAMPAGNE ESSONNIENNE	p. 68
LES GRANDS PLATEAUX AGRICOLES	p. 72

ORIENTATION 3 : LES PAYSAGES DE NATURE	p. 78
LE FIL DE L'EAU	p. 80
LA FORET URBAINE	p. 88
LES COURONNES BOISEES	p. 94
ORIENTATION 4 : LES PAYSAGES DES DÉPLACEMENTS	p. 98
LES BOULEVARDS URBAINS	p. 100
LES ROUTES-PAYSAGES	p. 103
LES AUTOROUTES APAISEES	p. 106
LE RESEAU TRAM-TRAIN	p. 110

3 - Synthèse et conclusion

GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE :	
6 OBJECTIFS MAJEURS POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ	p. 114
CONCLUSION	p. 119

AUTRES DOCUMENTS :

TOME I : DIAGNOSTIC

TOME III : Guide pour la valorisation des paysages et du cadre de vie autour du pôle d'Orly

TOME IV : Le paysage, facteur de cohésion pour le renforcement de l'axe urbain structurant de la RN 7

TOME V : Pour une vision stratégique sur le paysage au service de l'attractivité, notamment touristique, du sud Essonne

QUATRE GRANDES ORIENTATIONS

Pour des raisons pratiques et parce qu'il a vocation à alimenter les politiques sectorielles de l'aménagement du territoire, le guide des paysages de l'Essonne est structuré autour de quatre orientations : la première s'intéresse à l'habitat et aux activités, la deuxième touche aux espaces agricoles, la troisième concerne les espaces de nature et enfin la quatrième s'occupe des infrastructures de déplacements. Pour autant, la plupart des concepts proposés pour décliner ces orientations cherchent à renouer des relations entre ces quatre grands thèmes pour les associer et les marier harmonieusement.

C'est dans l'association harmonieuse et cohérente de ces différents éléments que se situe le cœur de la question du paysage ; c'est par là que l'aménagement spatial du territoire sera d'avantage qualitatif. Travailler à la relation entre les espaces plus qu'aux espaces eux-mêmes revient à centrer l'attention sur les marges, les franges, les lisières, les coutures, qui manque tant à la cohésion et à l'harmonie des territoires. Autant d'espaces négligés par l'excès des sectorisations des politiques, dont le paysage, par essence transversal, fait les frais. Ce recentrage doit permettre de nourrir les visions prospectives communes et les façons de mieux «faire» le territoire.

Chacune de ces orientations se développe sous la forme de projets faisant l'objet d'une fiche détaillée expliquant les objectifs, les principes à mettre en oeuvre, les acteurs concernés ainsi que des expériences déjà réalisées.

Les grandes orientations sont cartographiées sous la forme de cartes permettant de situer les différents sites concernés.

ORIENTATION I : LES PAYSAGES BÂTIS

Pour une trame urbaine reliant les lieux de vie

Globalement, le tiers nord du département offre un cadre de vie urbanisé excessivement confus et complexe. Les raisons sont multiples : la dimension même de la tache urbaine continue, l'enchevêtrement et les coupures des voies de circulations, la banalité des formes d'urbanisation, le manque de dégagements visuels et d'aérations qui distinguent les espaces les uns des autres. L'orientation majeure sur ces paysages vise à retrouver une organisation clarifiée des espaces de vie pour améliorer leur qualité. Elle peut s'opérer sur le bâti, en renforçant les centralités, en diversifiant et en organisant des formes urbaines distinctes, adaptées aux sites et situations, et en privilégiant la créativité architecturale. Elle peut aussi s'opérer sur le non bâti, qui structure l'espace de vie, par l'aménagement des espaces publics, par la valorisation des espaces naturels de proximité, par la protection des coupures d'urbanisation, par l'aménagement de transitions entre espaces construits et espaces « de nature ».

C'est une politique de renforcement des quartiers, à la fois distincts dans leur image et reliés physiquement entre eux pour constituer dans son ensemble une trame urbaine. Il s'agit aussi d'affirmer au cœur géographique de cette trame urbaine, trois centralités fortes en s'appuyant sur les pôles urbains les plus développés que sont les communes d'Evry, de Massy et d'Arpajon.

Cette orientation peut se décliner sous les concepts suivants :

I.1. DES GRANDS POLES POUR LE COEUR URBAIN DE L'ESSONNE

Affirmer et relier les centralités urbaines des communes d'Evry, de Massy et d'Arpajon

I.2. LA VILLE-PUZZLE

Retisser des liens entre les quartiers, renforcer les centralités et développer une trame urbaine pour l'ensemble des quartiers

I.3. LES LISIERES URBAINES

Développer des espaces de nature en lisière des villes, en relation avec les grands espaces agricoles

I.4. LA VILLE FLUVIALE

Retisser des liens entre la ville et le fleuve :

I.5. LA VILLE JARDINEE DES COTEAUX ET DES PENTES

Préserver l'image jardinée des coteaux et des pentes

I.6. LE RESEAU DU PATRIMOINE BATI

Revitaliser et mettre en réseau le patrimoine historique des villes et des villages

I.7. LES VALLEES RURALES HABITEES

Maintenir un développement modéré de l'urbanisation des vallées et renforcer les centralités existantes

I.8. LES VILLAGES DES PLATEAUX

Préserver le caractère rural des villages

I.9. LA VILLE ACTIVE

Recréer la ville au coeur des zones d'activités

ORIENTATION 2 : LES PAYSAGES AGRICOLES

Pour une agriculture pérennisée et diversifiée

Conscient que l'agriculture gère les deux tiers du territoire, le Département a pour objectif majeur la pérennité des exploitations agricoles, particulièrement celles plus fragiles situées aux franges de l'urbanisation. Leur viabilité est liée à la limitation des extensions urbaines et des implantations des infrastructures. Il s'agit aussi de défendre et soutenir les petites exploitations spécifiques et diversifiées qui ont fait et qui font l'identité des paysages agricoles de l'Essonne : cresson, maraîchage, vergers, plantes aromatiques et médicinales. Enfin, il faut préserver l'équilibre fragile des paysages de campagne, dans les vallées du sud, où les différentes formes d'agriculture, vivrière, céréalière et d'élevage se mêlent, donnant le sentiment et l'illusion d'être «transporté» très loin de l'agglomération parisienne.

L'orientation sur les paysages agricoles peut se décliner sous trois formes :

2.1. LES PARCS AGRICOLES

Pérenniser les espaces agricoles au contact des tissus urbanisés et développer les circuits courts de distribution

2.2. LA CAMPAGNE ESSONNIENNE

Préserver l'image de campagne des vallées du sud de l'Essonne

2.3. LES GRANDS PLATEAUX AGRICOLES

Humaniser les grands espaces agricoles, redonner une place à l'arbre dans les paysages ouverts et recomposer des lisières forestières, riches de diversité

ORIENTATION 3 : LES PAYSAGES DE NATURE

Pour une trame verte et bleue organisant la relation ville-nature

La proximité ville-nature est recherchée aujourd'hui par les habitants ; elle doit être organisée dans l'espace et pérennisée dans le temps : paradoxalement, en effet, cette demande sociale génère une dynamique d'urbanisation qui, non maîtrisée, peut éloigner les habitants des espaces naturels au lieu de les en rapprocher et provoquer une fuite en avant de la consommation du territoire.

Rapprocher la ville de la nature, c'est préserver ou recréer la nature en ville. Réussir l'imbrication entre la nature et la ville en tissant des relations, sans les opposer l'une à l'autre. Permettre aux urbains de mieux profiter des grands espaces de nature. Mettre en oeuvre des gestions légères et écologiques des espaces naturels au cœur des tissus urbanisés ou reconquérir de l'espace naturel dans la ville.

L'ensemble de ces dispositions nécessaires à cette orientation peut se regrouper sous les concepts suivants :

3.1. LE FIL DE L'EAU

Faire de la rivière une «continuité» de nature

3.2. L'ARCHIPEL DES BOIS ET DES FORETS

«Positionner» les forêts urbaines au coeur de la ville et développer un long massif forestier public dans les forêts du sud de l'Essonne

3.3. LES COURONNES BOISEES

Préserver les lignes de crêtes boisées et les grands reliefs du département

ORIENTATION 4 : LES PAYSAGES DES DÉPLACEMENTS

Pour un territoire agréable à parcourir et à découvrir

L'importance du paysage des déplacements est primordiale, à la fois pour les habitants dans leurs déplacements domicile/travail, pour les voyageurs en transit qui traversent le département et pour les touristes qui découvrent la qualité des paysages associés au patrimoine.

Or, le diagnostic a mis en évidence le fort écart entre la réalité du territoire souvent de qualité et sa perception depuis les grandes infrastructures, à l'inverse dégradée. Il a également mis en avant le besoin de transports en commun en situation urbaine.

L'objectif est de refaire des axes de circulations des espaces valorisés de l'Essonne, vecteurs essentiels de l'image du département, d'ouvrir et de mettre en scène des vues sur le territoire, de reconnaître et de préserver les voies de qualité et de s'inspirer de ces mêmes voies pour la création des nouvelles infrastructures. Il s'agit de développer des réseaux de transports en commun facilitant les déplacements transversaux sur le département.

Cette orientation peut se développer autour de plusieurs concepts :

4.1. LES BOULEVARDS-URBAINS

Reconvertir les grandes traversées d'agglomération en axes urbains

4.2. LES ROUTES-PAYSAGES

Reconnaître et préserver les routes de qualité ouvertes sur le grand paysage

4.3. LES AUTOROUTES APAISEES

Transformer le paysage des voies autoroutières en réduisant la vitesse de circulation

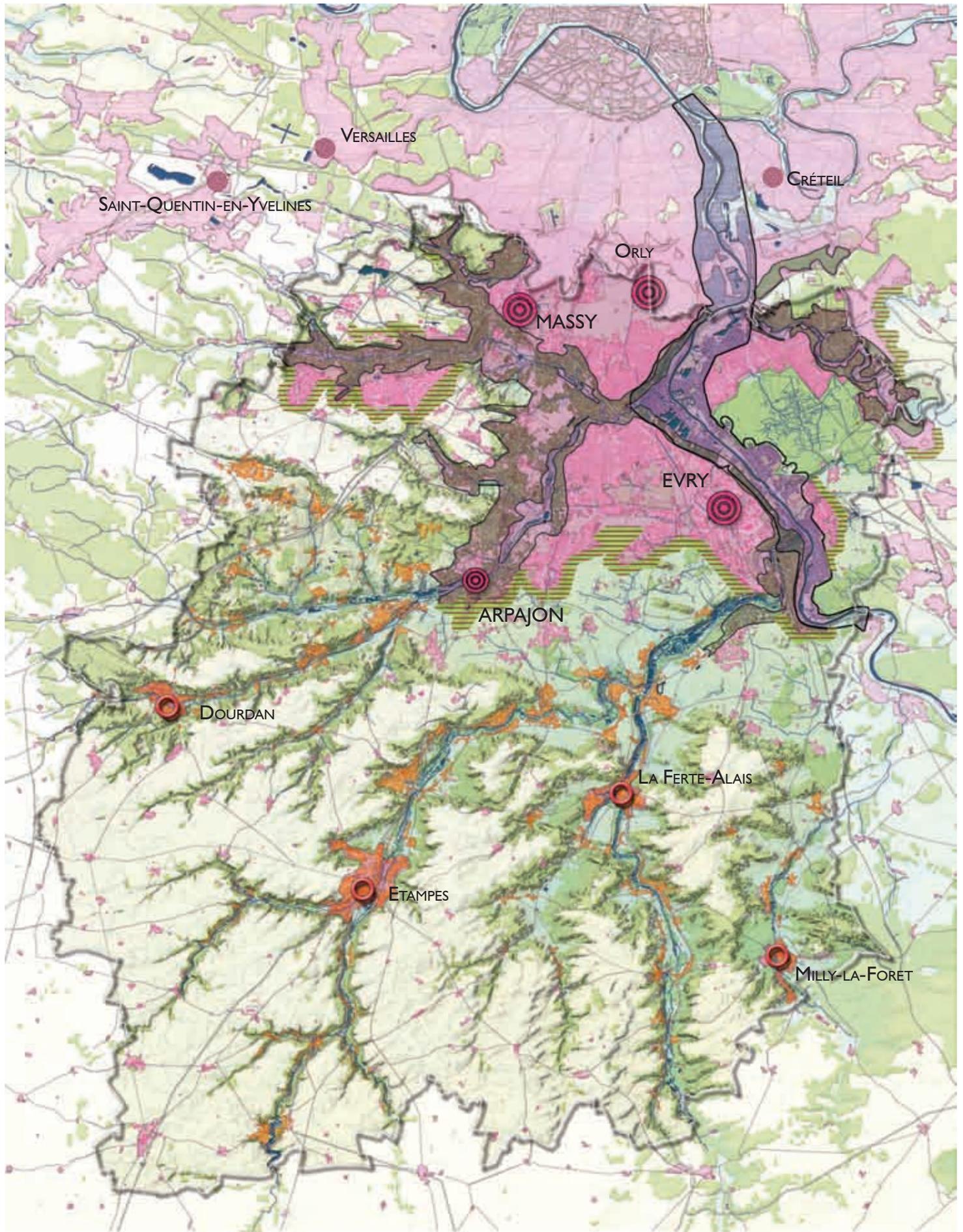
4.4. LE RESEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT

Développer un maillage ferroviaire utilisant les infrastructures existantes et desservant les centres-villes



	DES PÔLES URBAINS AU COEUR DE L'ESSONNE	Affirmer et relier les centralités urbaines d'Evry, de Massy, du pôle d'Orly et d'Arpajon
	LA VILLE PUZZLE	Développer une trame urbaine pour l'ensemble de la ville agglomérée en renforçant les centralités et en retissant des liaisons entre quartiers
	LES LISIÈRES URBAINES	Développer des espaces de nature en lisières des villes, en relation avec les grands espaces agricoles
	LA VILLE FLUVIALE	Retisser des liens entre la ville et le fleuve
	LA VILLE JARDINÉE DES COTEAUX ET DES PENTES	Préserver l'image jardinée des coteaux et des pentes
p. m.	LE RÉSEAU DU PATRIMOINE BÂTI	Revitaliser et mettre en réseau le patrimoine historique des villes et des villages
	LES VALLÉES RURALES HABITÉES	Maintenir le développement modéré de l'urbanisation des vallées et renforcer les centralités existantes
p. m.	LES VILLAGES DES PLATEAUX	Préserver le caractère rural des villages
p. m.	LA VILLE ACTIVE	Recréer de la ville au coeur des zones urbanisées

Pour une trame urbaine reliant les lieux de vie



I.1 DES GRANDS PÔLES POUR LE CŒUR URBAIN DE L'ESSONNE

AFFIRMER ET RELIER LES CENTRALITÉS URBAINES DES COMMUNES D'EVRY, DE MASSY ET D'ARPAJON

Un des grands objectifs de la charte d'Essonne 2020 consiste à renforcer une ligne dynamique entre Massy et Evry, ligne faisant partie du cône d'innovation qui s'étend de Corbeil-Essonnes à Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris rive gauche.

Si l'affirmation d'une liaison forte entre ces deux pôles urbains, Massy/Palaiseau et Evry/Corbeil-Essonnes, paraît indispensable pour créer une grande centralité urbaine dans la métropole francilienne, il semble qu'il ne faut pas totalement exclure de cette relation, le pôle urbain d'Arpajon. Subissant un développement important ces dernières années, Arpajon et les communes riveraines n'ont jamais eu à suivre de plan d'intention fédérateur pour l'aménagement de leur territoire. Les extensions urbaines se sont faites peu à peu, souvent le long des routes, sans logique générale et sans recherche d'une centralité commune. Aujourd'hui, les villes d'Arpajon, de Brétigny-sur-Orge, de Leuville-sur-Orge, de Linas, de Saint-Germain-lès-Arpajon représentent une part importante de la population et des emplois essonniens sans que pour autant leur forme urbaine ne soit structurée ni organisée autour d'un centre urbain.

Renforcer la centralité d'Arpajon, ville historique située sur l'axe historique de la Nationale 20, c'est insuffler une dynamique organisatrice pour tout le sud de l'agglomération francilienne.

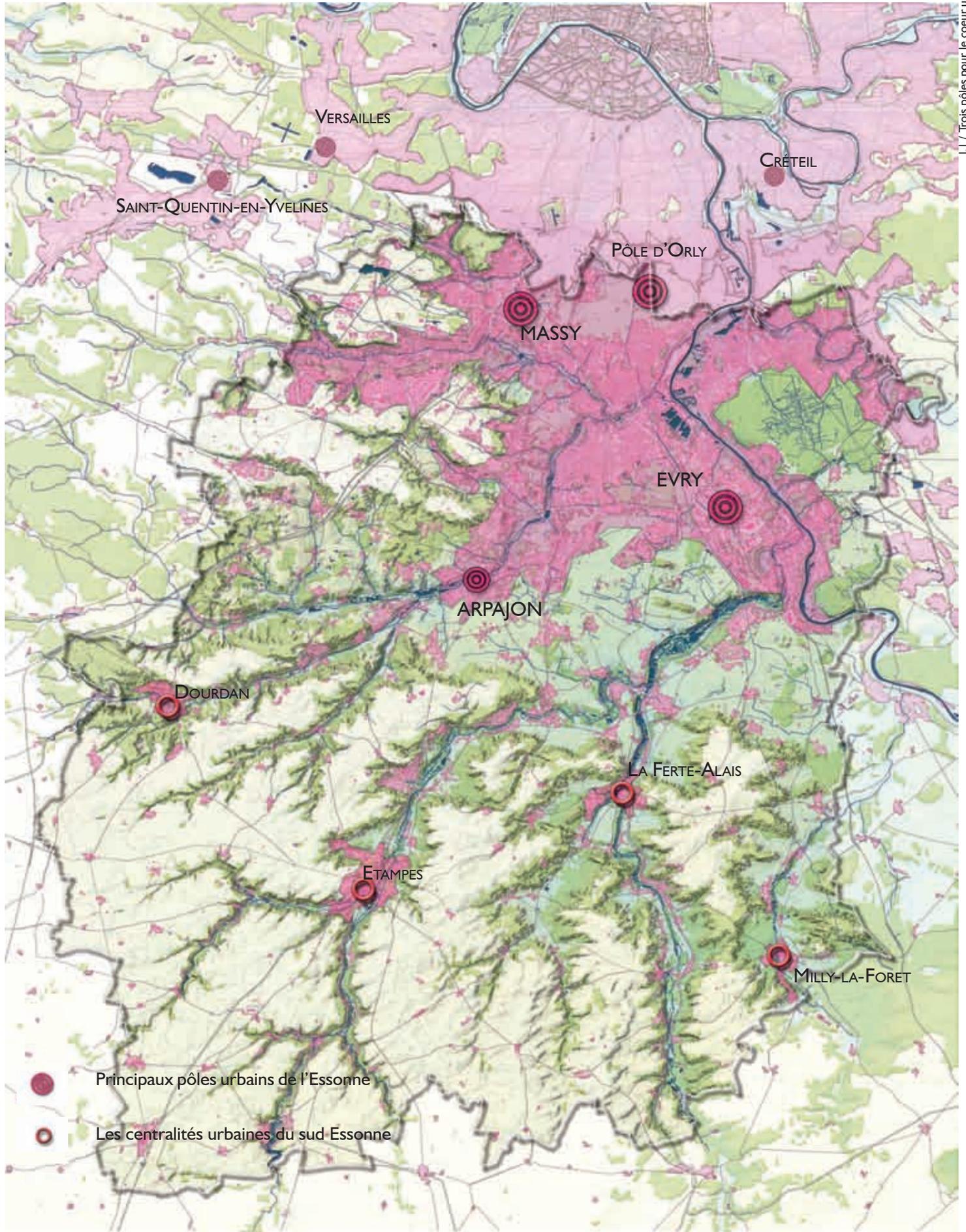
En reliant cette centralité aux deux autres pôles urbains de Massy et d'Evry, on peut rééquilibrer géographiquement les lieux de vie principaux dans le département, auxquels se rajoute le pôle d'Orly, autour de l'aéroport, à cheval sur les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne. Formant les trois sommets d'un triangle, chaque pôle compose des relations de proximité avec les communes qui l'entourent.

Ainsi le cœur d'agglomération de l'Essonne peut s'organiser autour de quatre grands pôles de vie urbains ; chacun ayant sa spécificité :

- Evry/Corbeil-Essonnes, ville préfecture, administrative et universitaire
- Massy/Palaiseau, ville ouverte sur l'extérieur avec le TGV, l'aéroport et l'A 10
- Arpajon, ville et axe historique, ville de nature au bord de l'Orge
- Pôle d'Orly, en jonction avec le département du Val-de-Marne

Parallèlement à ces quatre grands pôles, les grandes villes du sud, Etampes, Dourdan, la Ferté-Alais et Milly-la-Forêt, sont également bien réparties géographiquement dans le territoire. Elles sont susceptibles chacune de former les centralités urbaines du sud Essonne. Ces villes font l'objet d'une fiche particulière « les vallées rurales habitées».

CARTE DES CENTRALITÉS URBAINES DE L'ESSONNE



Les objectifs :

- Donner une centralité forte pour le département
- Rééquilibrer les pôles de vie principaux dans le département
- Renforcer l'animation et l'attractivité des pôles de vie
- Renforcer les caractères identitaires des pôles de vie
- Assurer des liaisons fortes entre les trois pôles urbains et les quatre pôles secondaires

Les sites concernés :

- L'ensemble des communes urbaines du nord-Essonne
- Etampes, Dourdan, La Ferté-Alais et Milly-la-Forêt

Les sites-clefs :

- Evry / Corbeil-Essonne
- Massy / Orly
- Arpajon / Brétigny-sur-Orge

Les principes d'actions :Renouvellement urbain

- encourager le renouvellement des espaces urbanisés sur eux-mêmes, notamment près des quartiers centraux, par l'augmentation des surfaces constructibles à la parcelle, par la restructuration des grands ensembles collectifs, par la construction des «dents creuses» urbaines, par la reconversion des friches bâties
- renforcer le positionnement des équipements publics et des commerces dans les quartiers centraux ou leur proximité immédiate et notamment proche des gares ou des arrêts de transports en commun
- limiter les extensions urbaines aux secteurs proches des centres, facilement accessibles à pied ou en vélo et intégrer à la trame urbaine d'espaces publics ; inciter à une relative densité (mitoyenneté, taille modeste des parcelles), mixant logements et activités

Espaces publics

- désengorger les quartiers centraux des voitures en diminuant les places de stationnements et en rétrécissant les chaussées
- mettre en valeur les espaces publics en créant une trame confortable et sécurisée pour les piétons et les cycles, en organisant les stationnements proches des arrêts des transports en commun et permettant des liaisons avec les espaces naturels et agricoles hors de la ville

Transports

- développer les transports en commun interquartiers et dans le centre (tram, bus, navettes, transports à la demande...)
- proposer des locations de vélo en centre-ville
- faciliter les déplacements en vélo entre les quartiers périphériques, le centre et les gares
- créer des liaisons par tramway ou tram-train entre les trois pôles de vie principaux et organiser les arrêts intermédiaires en pôles de vie secondaires

Les acteurs concernés :

- Etat : DDE
- Région
- Conseil général (direction de l'aménagement et du développement)
- CAUE
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Agence d'urbanisme : AUDESO
- AFTRP

1.2 LA VILLE PUZZLE

DÉVELOPPER UNE TRAME URBAINE POUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE AGGLOMÉRÉE EN RENFORÇANT LES CENTRALITÉS ET EN RETISSANT DES LIAISONS ENTRE QUARTIERS

Sur toute la partie nord du département, l'urbanisation n'est qu'une juxtaposition non coordonnée de quartiers indifférents les uns aux autres : grandes nappes pavillonnaires, grands ensembles collectifs, zones commerciales et zones d'activités, chaque quartier monospécifique «s'isole» et développe ses propres usages. Les ruptures dans le tissu construit sont aggravées par la présence de grosses infrastructures. L'espace est haché et labyrinthique.

Renouer des liens, reconstruire la ville et améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers consistent à opérer d'abord sur le non bâti, l'espace public qui structure l'espace de vie. Cela représente un énorme défi en matière de reconquête, de réhabilitation d'images, d'usages et de lisibilité. Pour agir, il faut changer d'échelle du territoire, quitter les plans généraux et descendre au plus près du terrain, où s'identifient les pratiques sociales. Ce sont ces usages qui créent les liens invisibles et qui donnent du sens aux espaces. On les décèle à l'échelle du quartier, à l'échelle de la rue, à l'échelle du pâté de maisons. Les habitants vivent et pratiquent ces lieux, ils s'y retrouvent, ont des repères. Il faut décrypter ces usages et ces pratiques pour agir dessus à bon escient. Reconstruire la ville, retrouver une image paysagère de qualité, autant d'intentions qui doivent se fonder sur la reconnaissance des pratiques sociales de proximité, à des échelles fines.

L'élaboration d'une trame urbaine basée sur des itinéraires de circulations douces (piéton et cycliste) et sur la requalification urbaine des quartiers, peut être une réponse au morcellement et au désordre. Elle peut amener de la cohérence et favoriser une hiérarchie dans les projets en cours ou à venir. Elle peut permettre une meilleure mobilité des personnes dans leur environnement proche, qu'ils soient

à pied, en vélo, en transport en commun ou en voiture. Elle peut insuffler une nouvelle dynamique dans la recomposition des tissus bâtis, conduisant à un renouvellement urbain doux (tenant compte des habitants et de leurs usages) et proposant une mixité des usages. Dès lors, les déplacements deviennent des moments de rencontre et de découverte du territoire. La trame urbaine est le vecteur qui conduit à transformer des espaces urbanisés en une cité urbaine.

Cette trame s'attache à la mise en réseau d'espaces déjà aménagés ou potentiellement aménageables en privilégiant les circulations piétonnes, cyclistes, transports en commun sans exclure la circulation automobile lente pour les dessertes et liaisons locales.

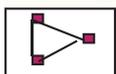
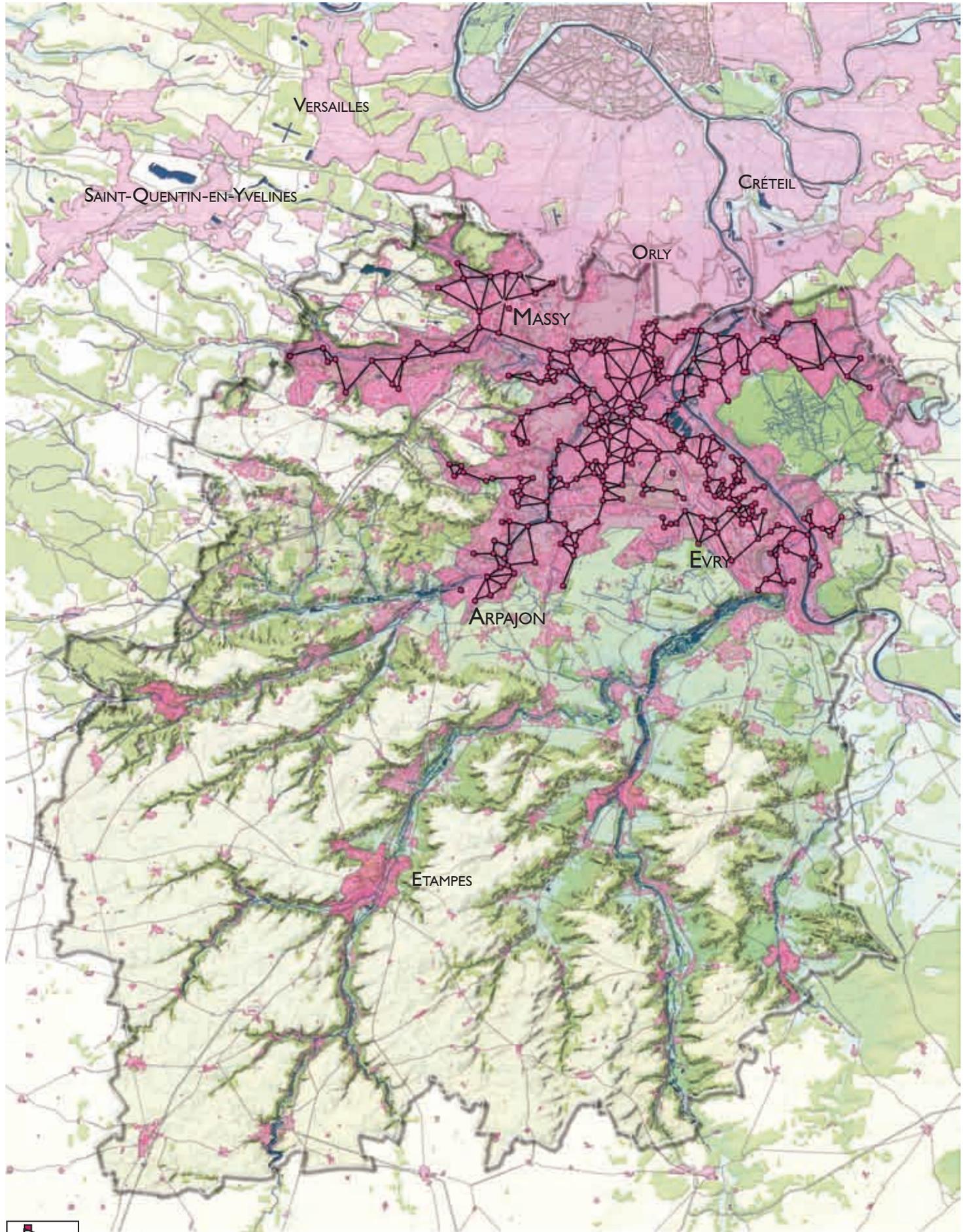
Cette mise en réseau d'itinéraires peut s'appuyer sur :

- les centres de vie : centres-villes, gares, écoles, mairies, places publiques
- les grands ensembles d'habitation
- les espaces verts et de nature
- les itinéraires de liaisons : coulée verte, aqueduc de la Vanne, venelles et ruelles.

C'est une trame d'usages quotidiens basée sur la valorisation du cadre de vie urbain. A ce titre, il ne s'agit pas seulement de relier les espaces les uns aux autres mais de recomposer l'ensemble des espaces publics concernés dans leur globalité. Les itinéraires sont multiples pour mieux «irriguer» les tissus urbains et sont balisés par une signalétique spécifique, offrant des bouclages et des circuits courts.

Au coeur de cette trame, les lieux d'animation et d'attractivités urbaines sont à renforcer (centre-ville, centre commercial, marché, gare, école, centre culturel, cinéma, théâtre...).

CARTE DE LA TRAME URBAINE DE L'ESSONNE



Lieux de vie et trame urbaine

Les objectifs :

- reconstituer de la ville avec des mixités d'usages
- améliorer la mobilité des personnes dans leur environnement proche
- développer des espaces de convivialité
- renforcer les micro-centralités

Les sites concernés :

Toutes les communes du nord du département

Les sites-clefs :

- plateaux d'Orly et de Massy
- ville pavillonnaire de Sainte-Geneviève-des-Bois
- la boucle de Draveil

Les principes d'actions :Une trame urbaine

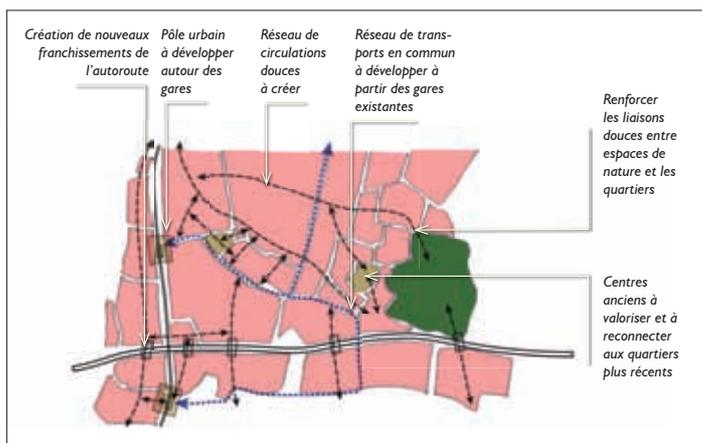
- Développer une trame d'itinéraires entre les centres de vie (centres-villes, gares, écoles, mairies, places publiques,...), les espaces verts, les ensembles d'habitation en aménageant sur les rues ou voies existantes, des parcours confortables et sécurisés pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit de relier les pôles de vie entre eux mais aussi de les traverser pour désenclaver certains quartiers souffrant d'isolement.
- Associer à cette trame les transports en commun et multiplier les dessertes possibles pour relier l'ensemble du territoire.

Les centralités

- Aménager et affirmer les centres urbains comme points forts de la trame paysagère ; revaloriser les espaces publics autour des bâtiments phares ou le long des artères commerçantes, inciter au développement des commerces de proximité, privilégier ces centres pour l'implantation de nouveaux équipements administratifs ou culturels, rechercher la qualité du cadre architectural et du traitement des espaces ouverts.
- Favoriser autour des gares et des centres commerciaux le développement d'une centralité urbaine, profiter des gares pour réunifier les quartiers de part et d'autre des voies ferrées en multipliant les passerelles sur l'infrastructure.

Les coupures urbaines

- Réduire les effets de coupures des grandes infrastructures ou des voies ferrées et les rendre plus urbaines en revalorisant les franchissements piétonniers, en réduisant et construisant les délaissés aux abords des infrastructures, en créant de nouveaux franchissements.



Les acteurs concernés :

- Etat : DDE
- Région
- Conseil général (Direction de l'Aménagement et du développement)
- CAUE
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Agence d'urbanisme : AUDESO
- AFTRP

Les outils existants ou à mettre en place

Outils financiers :

- Financements ANRU (Conventions ANRU) :
 - o Corbeil-Essonnes – Les Tarterêts (OPIEVOY)
 - o Corbeil-Essonnes – Montconseil (OPIEVOY)
 - o Viry-Chatillon – Les coteaux de l'Orge (SNI)
 - o Athis-Mons – Le Noyer Renard (Immobilière 3F)
 - o Draveil – L'Orme des Mazières
 - o Evry – Les Pyramides, (OPIEVOY)
 - o Etampes – Saint-Michel-sur-Orge
 - o Epinay-sous-Sénart – Les Cinéastes, La Plaine
 - o Grigny – Grigny 2,
 - o Grigny / Viry-Chatillon - La Grande Borne,(OPIEVOY)
 - o les Ulis – Centre ville et quartier ouest
 - o Massy - Antony
 - o Sainte-Geneviève-des-Bois – Les Aunettes
 - o Montgeron / Vigneux-sur-Seine – La prairie de l'Oly
- Politique régionale de subvention « contrats de territoire » et « contrats régionaux », « circulations douces »,
- Politique départementale de subventions « Aide à la réalisation de circulations douces », Programme d'infrastructures en faveur des transports collectifs (opérations hors contrats des plans Etat / Région)

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En Ile-de-France :

- La requalification de la gare de Garges-Sarcelles

En Europe :

- Ville de Fribourg (quartier Vauban, etc...), 37 hectares, ancienne caserne de l'armée française, maîtrise d'ouvrage déléguée : KE (Kommunalentwicklung LEG Baden-Württemberg GmbH)

LA REQUALIFICATION DE LA GARE DE GARGES-SARCELLES

Avec l'arrivée du tramway Saint Denis - Garges - Sarcelles, le quartier autour de la gare RER de Garges-lès-Gonesse et de Sarcelles se recompose en aménageant les espaces publics et en introduisant des logements et des activités tertiaires et de services : bureaux, commerces. Autour du projet, sont articulés :

- le projet de plateau d'échange pour l'arrivée du tramway, piloté par le Conseil général 95, en cours de réalisation ;
- un mandat, confié à l'EPA, pour la réalisation d'un parking sous la gare : le parc relais de stationnement.

Du côté de Sarcelles, les projets sont :

- création d'une nouvelle gare routière par la RATP ;
- aménagement d'une grande place publique, tenant compte du dénivelé, et d'une façade urbaine avec des logements et des commerces en pied d'immeuble ainsi qu'un immeuble de bureaux côté SNCF ;
- construction d'un parc relais de stationnement souterrain de 264 places.

Du côté de Garges, les projets sont :

- réalisation d'un programme d'immobilier d'entreprises (à la place de Bricodécor) ;
- aménagement de la rue Toulouse Lautrec et de la place publique côté gare routière.

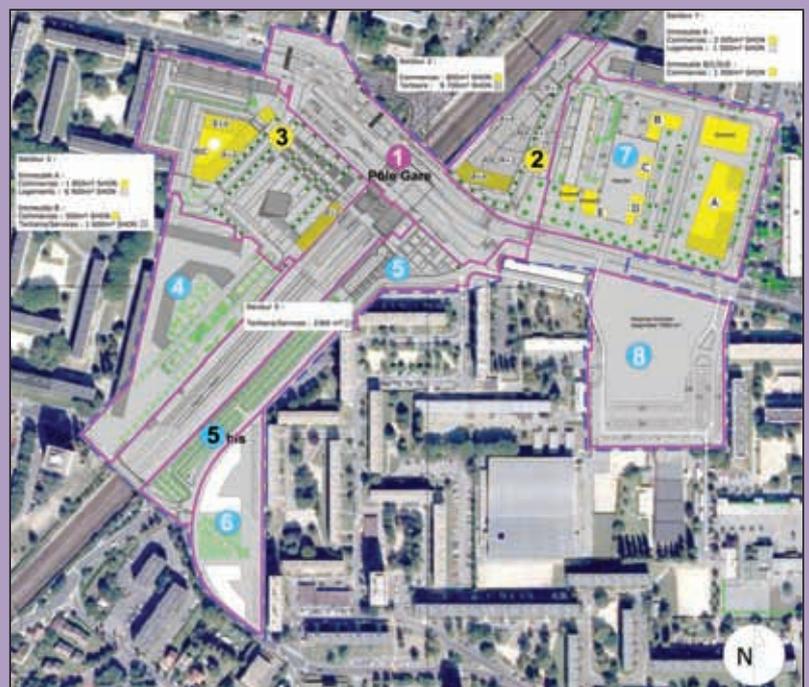
Les travaux s'étalent entre Septembre 2007 et 2011 accompagnant ainsi l'avancée des travaux du nouveau tramway.

Maitrise d'ouvrage : EPA Plaine de France

Ci-dessous, le plan du tramway qui aura pour terminus la gare de Garges-Sarcelles. Ci-contre, le plan de cohérence générale du projet urbain autour de la gare



Photo aérienne générale sur le site de la gare de Garges-Sarcelles ; la gare est située à cheval sur la voie ferrée.



Sources : Articles issus du site de la RATP, de l'EPA Plaine de France, et des documents produits par le maître d'oeuvre, l'agence Oger-Romer

RENOUVELLEMENT URBAIN : LE QUARTIER VAUBAN À FRIBOURG

Le quartier Vauban est un écoquartier de la ville de Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne. Situé au sud du centre-ville, ce terrain accueillait une caserne occupée après la Seconde Guerre mondiale par les forces françaises stationnées en Allemagne (FFSA). En août 1992, les militaires libèrent cet espace, et en 1996, la municipalité lance les opérations de renouvellement du secteur.

Douze anciens bâtiments de la caserne ont été conservés et rénovés, occupant un terrain d'une superficie de 4 hectares. Quatre d'entre eux sont affectés à 220 logements alternatifs. Ces logements sont habités par une partie du groupe ayant occupé illégalement les casernes dès leur libération et qui sont à présent régularisés. Sept autres bâtiments accueillent 600 logements pour étudiants et une maison de quartier. Les 34 hectares restants sont restructurés et consacrés à la création de 2 000 logements et de 600 emplois, dont la plupart sont regroupés sur 6 hectares destinés aux activités industrielles et artisanales. Ces logements sont alimentés par énergie solaire et du fait de leur construction suivant les normes HQE, ils produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Les autres bâtiments du quartier respectent également un grand nombre de principes issus des normes HQE, tels les toitures végétalisées, une exposition optimisée à la chaleur solaire, l'emploi de panneaux solaires et de matériaux écologiques pour la construction. Une ligne de tramway, dont le tracé est défini dans le plan d'aménagement du quartier, le relie au centre-ville depuis avril 2006. Celui-ci n'est distant que de 4 kilomètres, ce qui représente une quinzaine de minutes à vélo. Afin de gagner de l'espace au profit des habitations et des espaces publics, les places de parking ou garages privés ne seront possibles que pour 25 % des logements, situés à la marge du quartier. Pour les autres logements, deux parkings-silos sont construits aux entrées du quartier.

Superficie : 38 hectares ; Durée de la construction : 1996 - 2006 ; Population à terme : 5 500 habitants

Arrivée des premiers habitants : 1996

Extraits d'articles issus du site Wikipedia



Ci-dessus : les îlots et la répartition par type de programmes (réhabilitation, reconstruction) et nature de logements (passifs, à basse énergie, etc...).



Ci-dessus : plan du réseau de déplacements avec en bleu, les accès automobiles, en jaune, les circulations piétonnes et en rouge, le tramway.



Ci-dessus : une rue intérieure du quartier avec une bande jardinée menageant la transition entre la rue et les façades



Ci-dessus : le réseau de tramway a été étendu jusqu'au quartier au moment de sa réhabilitation

1.3 LES LISIÈRES URBAINES

DÉVELOPPER DES ESPACES DE NATURE EN LISIÈRE DES VILLES, EN RELATION AVEC LES GRANDS ESPACES AGRICOLES

L'extension des villes sur les plateaux agricoles est en cours depuis plusieurs décennies sans que le contact entre l'espace urbanisé et l'espace agricole n'ait été pensé. Les fronts urbains, d'habitat comme d'activités, s'affichent de loin dans le paysage, notamment sur le plateau de Brétigny-sur-Orge, Bondoufle et Lisses ou même sur le plateau des Ulis ou encore sur les lisières de la ville nouvelle de Sénart, proposant une image simplifiée, standardisée, qui donne l'impression que l'urbanisation est déconnectée du territoire où elle s'installe, déqualifiant ainsi l'image des espaces agricoles qui la bordent.

La gestion d'une frange non construite et plantée en bordure de la ville, associant une image de nature à un usage urbain, offre des possibilités pour renouer des relations qualitatives entre les deux milieux. Le végétal devient alors un «outil» qui permet d'ancrer l'image d'un front urbain récent dans un paysage rural, tout en créant des espaces de transition entre les quartiers habités et le plateau agricole. Autant d'espaces tampons qui peuvent faciliter la co-existence pacifique entre les intérêts agricoles et les intérêts urbains, parfois contradictoires.

L'intérêt est économique (pérennisation physique des espaces agricoles), paysager (transitions adoucies entre bâti et cultures) mais aussi social : on peut en effet imaginer que ces espaces puissent à terme devenir des lieux de promenade de proximité ou des lieux de production annexe (type jardins familiaux) pour les habitants en ville privés de jardins. Il s'agit pour cela de définir et de dessiner les lisières préalablement à l'extension de la ville, soit en établissant un cahier des charges précis pour les opérateurs privés qui devront restituer une frange aménagée en espace public, soit en obtenant la maîtrise foncière de cette frange préalablement aux opérations immobilières.

La gestion de ces territoires de franges permet à terme de les intégrer à l'espace urbain si la ville doit à nouveau s'étendre. La limite n'est ainsi pas forcément figée mais organisée pour qu'à chaque étape de l'évolution urbaine, le contact ville/agriculture soit de qualité.

Les objectifs :

- Organiser les limites de la ville en relation avec l'espace agricole
- Permettre une plus grande proximité entre la ville et l'espace rural
- Pérenniser la vocation agricole des espaces ouverts en évitant le mitage ou le morcelage des parcelles
- Améliorer l'image des entrées de ville
- Développer des lieux de convivialité en multipliant les usages de loisirs pour les riverains

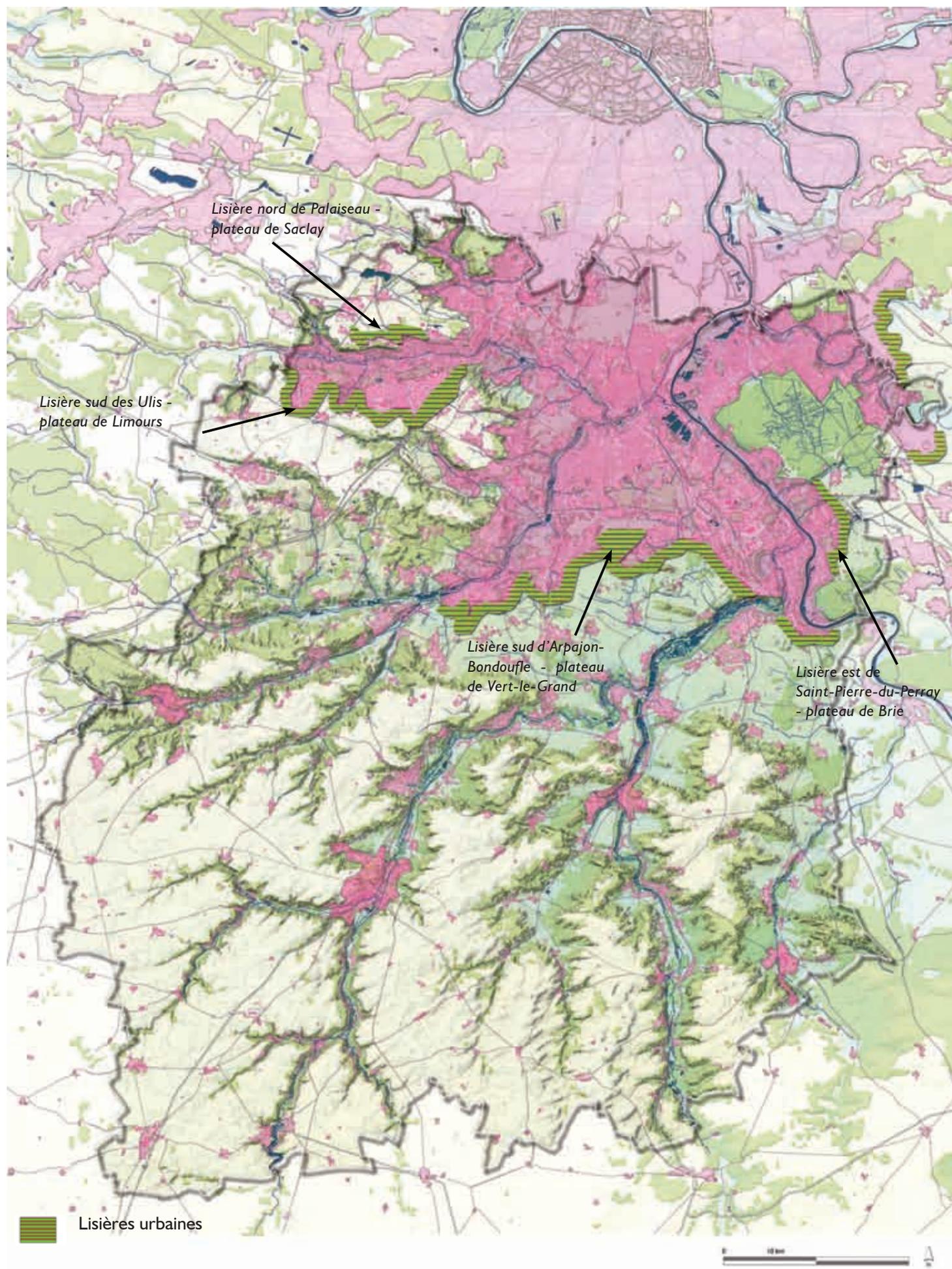
Les sites concernés :

Toutes les limites de l'urbanisation avec l'espace agricole : les limites de l'agglomération et les limites des bourgs et des villages

Les sites-clefs :

- le plateau agricole de Vert-le-Grand
- la limite sud des Ulis
- la limite de la ville nouvelle de Sénart

CARTE DES LISIÈRES URBAINES DE L'ESSONNE



Les principes d'actions :

1. - Réserver des espaces non constructibles d'au moins 30 mètres de large en limite d'urbanisation (dans la zone urbaine)
2. - Planter l'espace réservé de la lisière avec un choix d'espèces locales
3. - Maîtriser les clôtures et les implantations urbaines au contact de la lisière
4. - Créer des cheminements et des pistes cyclables avec des ouvertures sur l'espace ouvert agricole
5. - Relier par de nombreux chemins cette lisière aux espaces publics de la ville
6. - Développer des activités de loisirs en liaisons avec les quartiers riverains (terrains de sports, ferme équestre, promenade, jeux,...)
7. - Créer des jardins familiaux pour les riverains sans jardins ou des vergers collectifs pour les associations
8. - Utiliser ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales
9. - Encourager les agriculteurs à différencier leurs modes d'exploitation sur le pourtour des villages et des bourgs

Les acteurs concernés :

- Etat : DIREN, DDAF
- Région : AEV
- Conseil général (direction de l'environnement)
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Les agriculteurs riverains
- Les associations des jardins familiaux
- SAFER
- AFTRP
- Promoteurs immobiliers privés
- Fédération nationale des randonnées pédestres
- CAUE

Les outils existants ou à mettre en place

Outils fonciers :

- Acquisition de terrains par la collectivité aux abords des villages ou en limite de ville dans un but environnemental (aide de l'AFTRP ou de l'AEV)

Outils opérationnels :

- Schéma départemental d'aménagement des lisières urbaines : repérer les lisières à traiter prioritairement, développer les principes d'aménagement et les programmes (phasages, coûts), mener des opérations pilotes pour bénéficier de cas exemplaires
- Création de vergers familiaux expérimentaux, supports d'animations pédagogiques et festives
- Création de jardins familiaux via les associations
- Associer les agriculteurs riverains à des animations pour la valorisation des produits locaux

Outils financiers :

- Politique régionale de subvention «Aménagement et entretien de corridors écologiques »

Outils opérationnels :

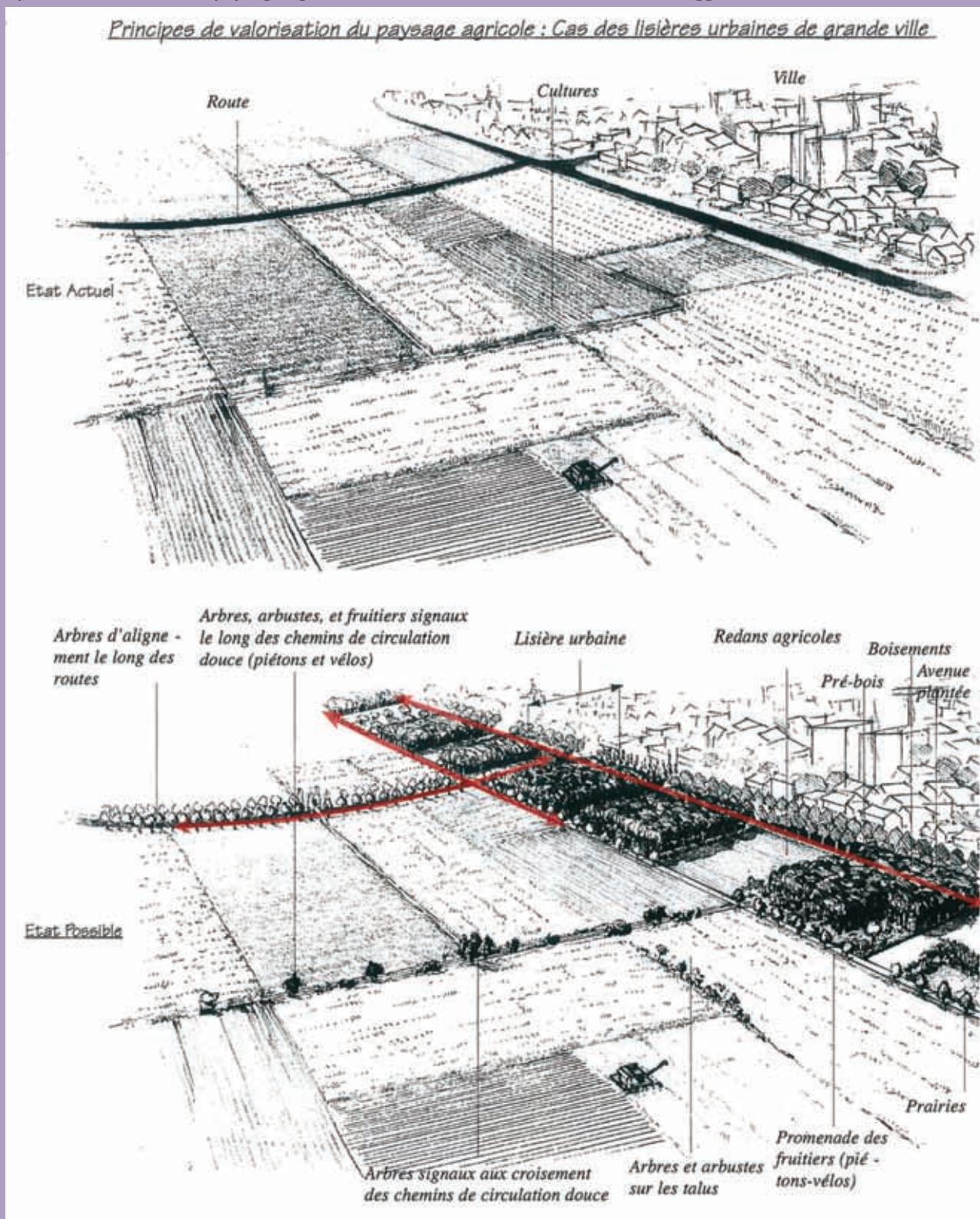
- Association Terres en Ville, et les différentes opérations menées par l'association

Outils réglementaires :

- Dans les documents d'urbanisme : intégrer les réservations d'emprises
- Dans les PLU et lors de la négociation entre la commune et le lotisseur : imposer l'aménagement et la rétrocession à la collectivité d'espaces tampons entre le lotissement et les parcelles cultivées
- PLU : imposer un recul d'implantation du bâti par rapport à la limite séparative de la lisière, définir un choix de matériaux et des hauteurs pour les clôtures, choisir une palette végétale pour les plantations privées,...
- Contrats d'agriculture durable passés entre l'exploitant agricole et l'Etat pour 5 ans

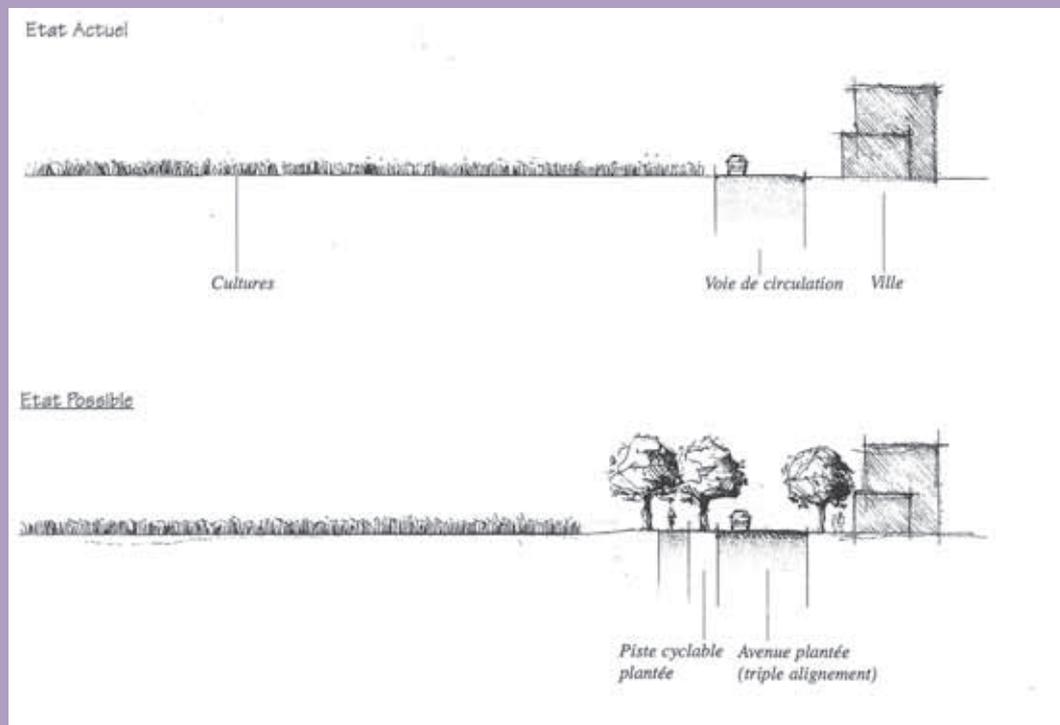
LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE LISIÈRES URBAINES

Principes de valorisation du paysage agricole : cas des lisières urbaines en limite d'agglomération

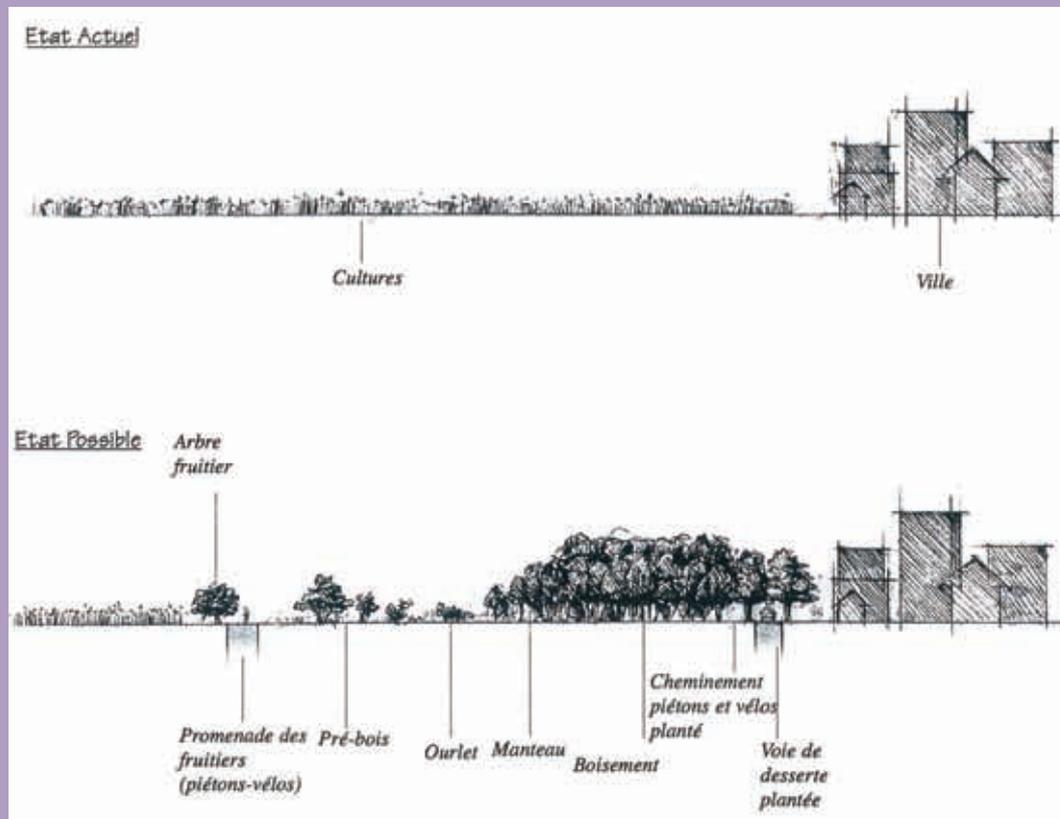


Extrait de l'étude : «Plan guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud», mai 1998, par l'agence Folléa-Gautier pour l'AEV

Lisière urbaine : la promenade plantée

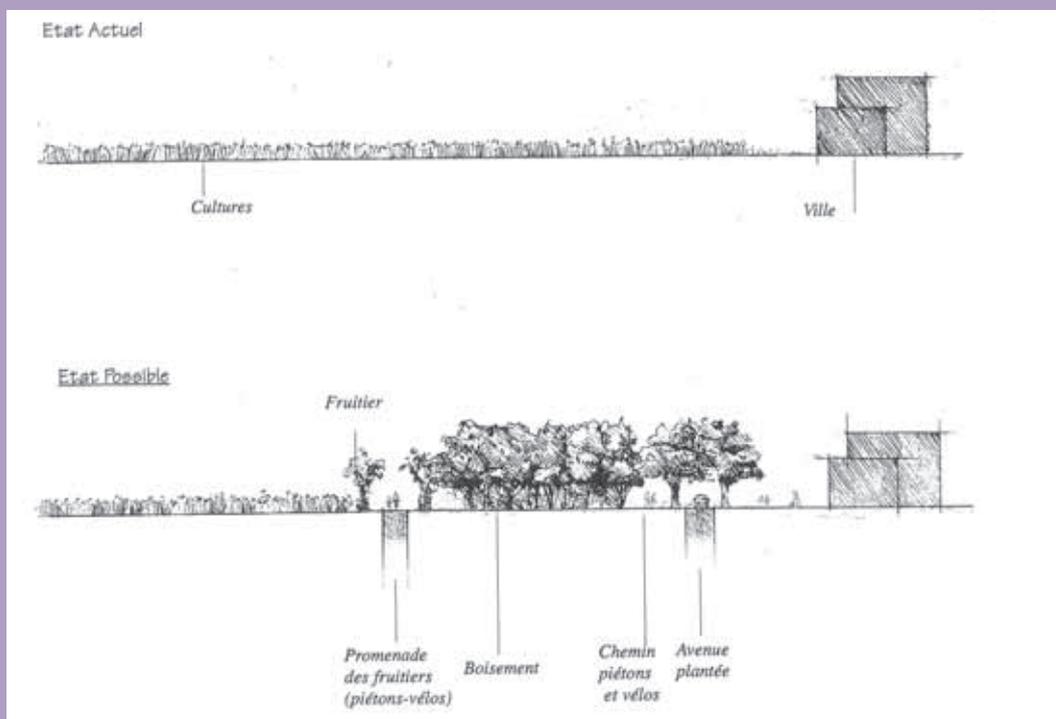


Lisière urbaine : le bois et le pré-bois

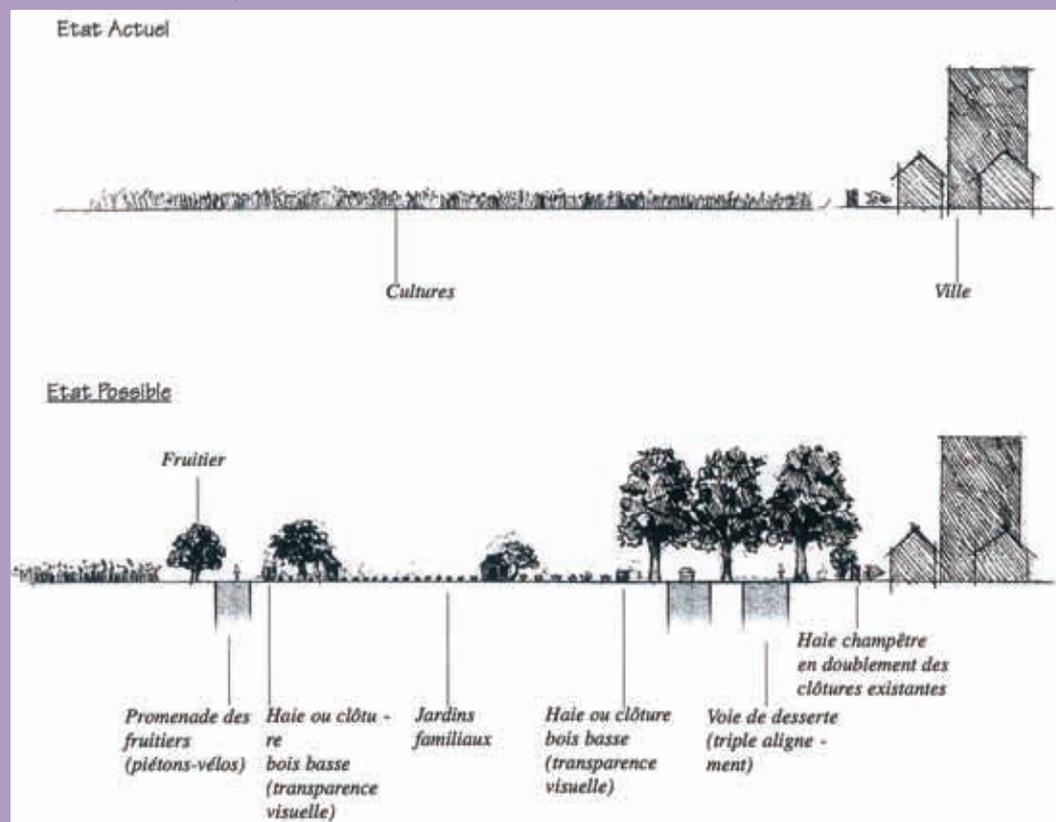


Extrait de l'étude : «Plan guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud», mai 1998, par l'agence Folléa-Gautier pour l'AEV

Lisière urbaine : la bande boisée

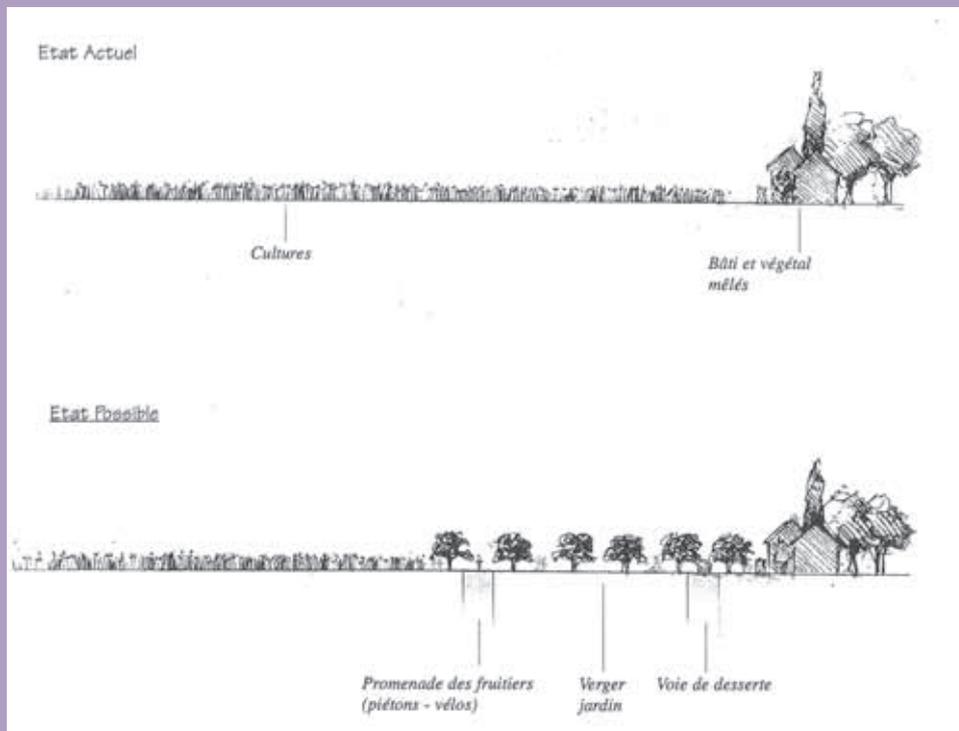


Lisière urbaine : les jardins familiaux

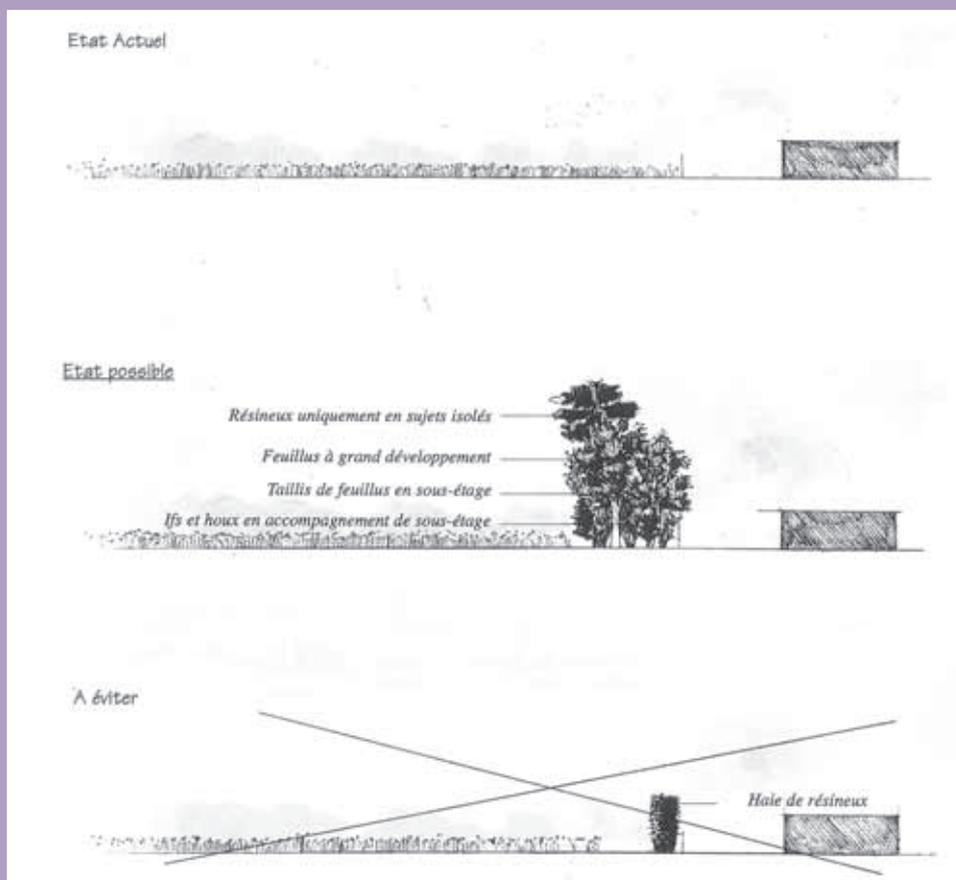


Extrait de l'étude : «Plan guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud», mai 1998, par l'agence Folléa-Gautier pour l'AEV

Lisière urbaine : le verger

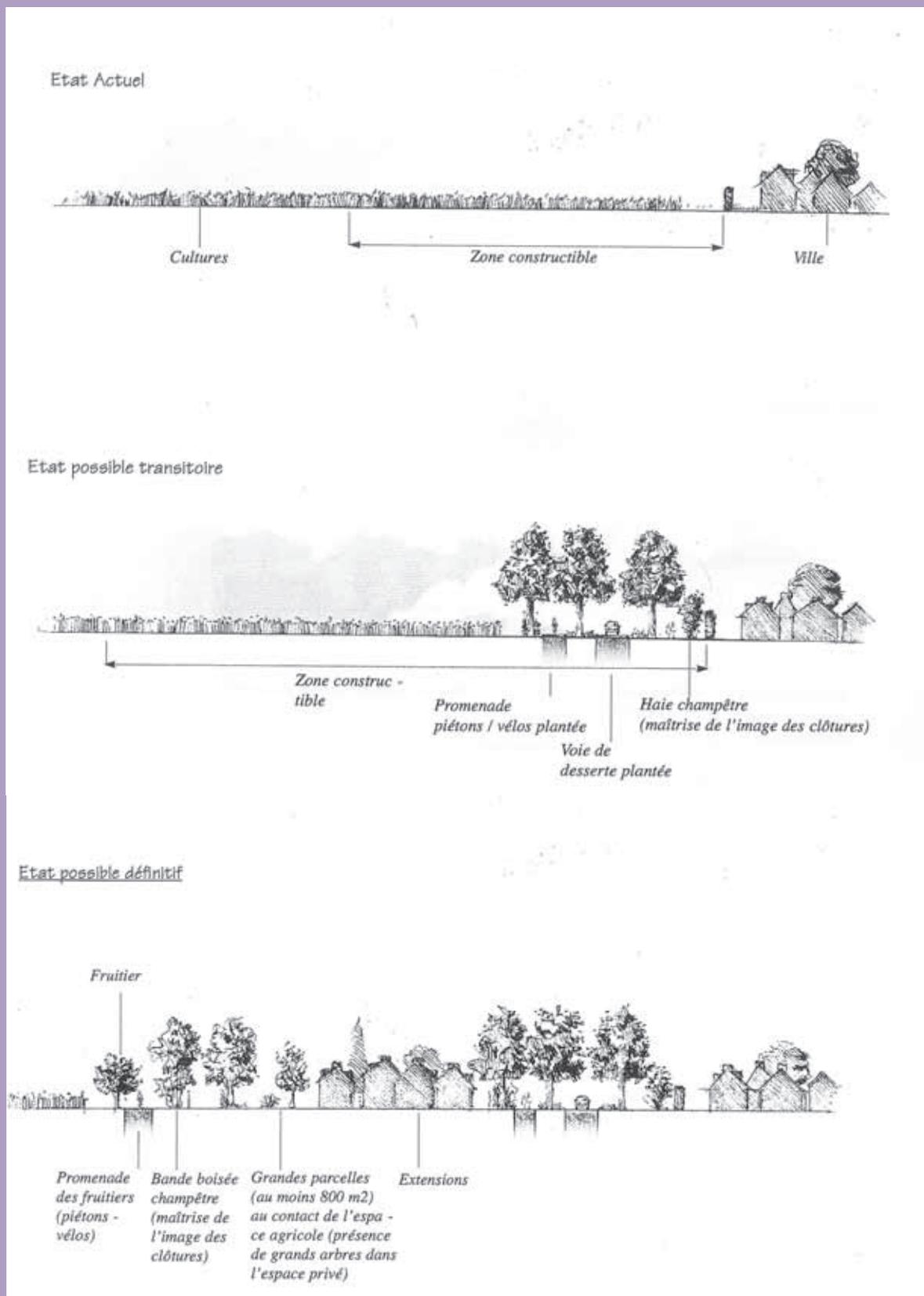


Lisière urbaine : principe de bandes boisées denses dans les lisières à emprises très limitées



Extrait de l'étude : «Plan guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud», mai 1998, par l'agence Folléa-Gautier pour l'AEV

Lisière urbaine : cas particulier d'une zone constructible d'habitations



Extrait de l'étude : «Plan guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud», mai 1998, par l'agence Folléa-Gautier pour l'AEV

I.4 LA VILLE FLUVIALE

RETISSER DES LIENS ENTRE LA VILLE ET LE FLEUVE

Si la vallée de la Seine est largement occupée par le bâti, la ville fluviale, telle que nous la connaissons en aval - avec des quais, des rives urbaines, des ponts - n'existe pas sur le territoire essonnien. Au regard de la configuration de la vallée, la ville s'est installée de différentes manières par rapport au fleuve : sur le haut du coteau (Athis-Mons), en bas du coteau (Juvisy-sur-Orge), en retrait de la zone inondable (Soisy-sur-Seine) ou au bord de l'eau (Corbeil-Essonnes). Ces implantations, logiques avec le caractère inondable des bords de Seine, ont eu pour conséquence de laisser les abords de l'eau aux activités industrielles ou aux espaces naturels et agricoles préservant la vocation d'espace de nature de la vallée. Hormis la petite accroche de Corbeil-Essonnes sur le fleuve, la ville est restée en retrait du fleuve.

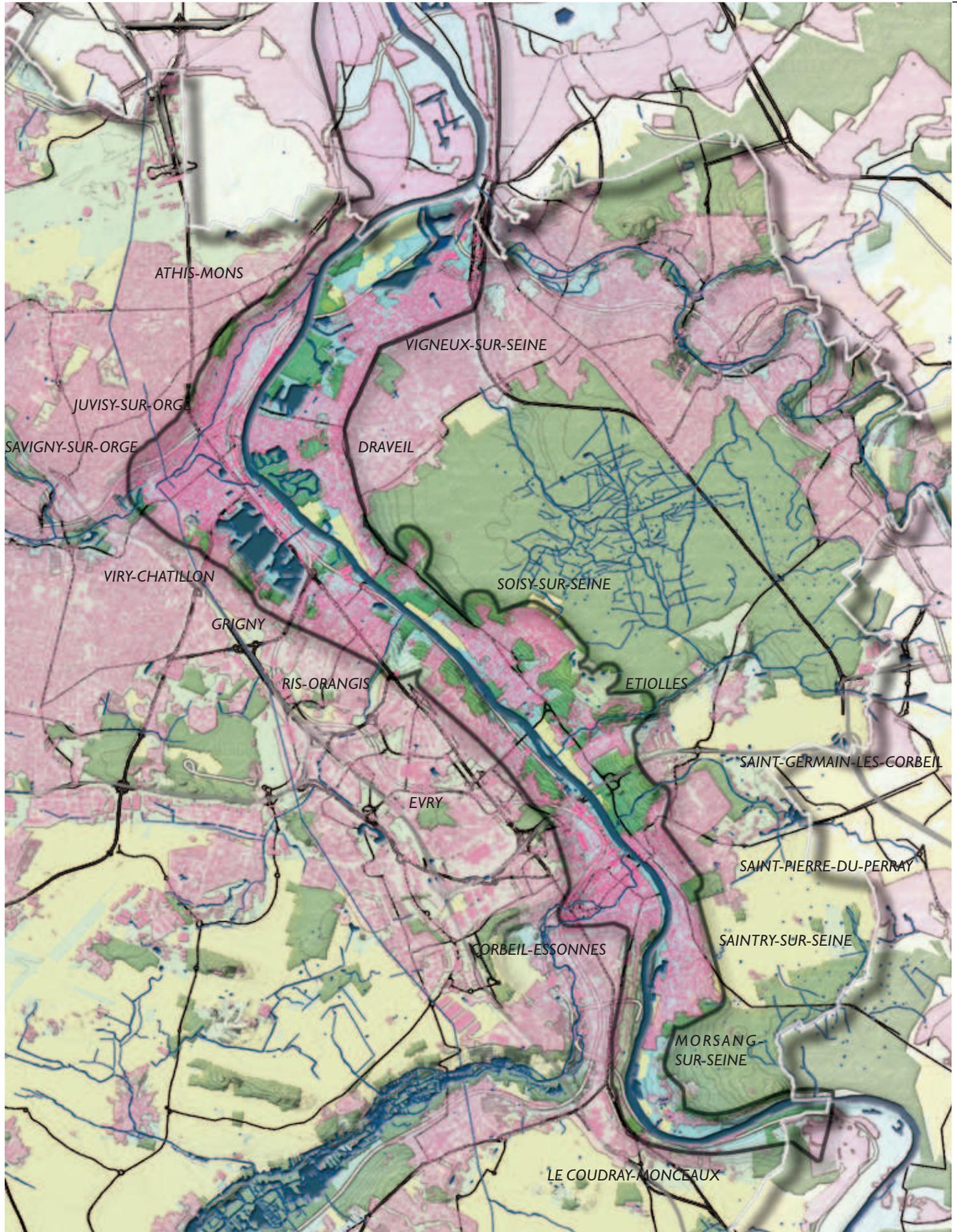
Le diagnostic a montré la nécessité de redonner vie à l'espace du bord de l'eau et d'engager sa reconquête dans l'idée de renouer des liens entre la ville et le fleuve. Dans cette reconquête du fleuve, il n'est nullement question de développer une urbanisation continue en bord de Seine de Vigneux-sur-Seine à Morsang-sur-Seine. Il s'agit plutôt de **renforcer la vocation de nature de la vallée au cœur de la ville**, de retrouver des usages au bord de l'eau, de réorganiser des accroches sur le fleuve et de les relier aux espaces publics de la ville. Il s'agit de profiter des potentialités paysagères de la vallée pour développer des lieux de vie où se côtoient des espaces de nature, des espaces agricoles et des espaces urbains. Il s'agit par ailleurs de reconnaître la valeur économique du fleuve en tant qu'axe de transport, répondant aux critères d'une ville durable, et de mieux inscrire dans la nature ou dans la ville les installations industrielles portuaires.

Contrairement aux autres départements traversés par la Seine, l'Essonne a le gros avantage de ne pas avoir de grands axes routiers sur ces berges, ce qui rend beaucoup plus réalisable la reconnection de la ville et du fleuve.

Certaines portions pourraient accueillir des quartiers plus urbains : il s'agit de Corbeil-Essonnes, qui a l'avantage d'être déjà développée sur les deux rives de la Seine, mais aussi les communes de Draveil et de Juvisy-sur-Orge qui se font face et pourraient s'organiser autour de façades fluviales.

Le concept de la ville fluviale consiste donc à retisser des liens entre la Seine et les habitants dans une dynamique de développement durable, en associant la demande sociale d'usage de l'eau avec le respect du patrimoine naturel de qualité tout en maintenant des activités économiques liées au fleuve.

Il s'agit pour cela de repenser le paysage fluvial dans sa transversalité et non plus seulement dans sa linéarité.



Les objectifs :

- Renforcer la vocation de nature de la vallée
- Ouvrir la ville sur le fleuve
- Redonner vie à l'espace du bord de l'eau
- Développer les activités de loisirs liées à l'eau
- Inscrire les pôles portuaires dans la nature ou dans la ville
- Reconquérir la qualité des eaux de la Seine

Les sites concernés :

- la vallée de la Seine de Morsang-sur-Seine à Vigneux-sur-Seine

Les sites-clefs :

- Corbeil-Essonnes
- Draveil / Juvisy-sur-Orge

Les principes d'actions :

- Développer un projet de territoire cohérent sur l'ensemble de la vallée des portes de Paris à Morsang-sur-Seine

Les espaces naturels

- Préserver les espaces naturels et agricoles de la vallée (plaine alluviale et coteaux)
- Préserver et renforcer la diversité végétale des berges et des zones humides (anciennes sablières)
- Revaloriser le paysage des débouchés des affluents de la Seine (Essonne, Orge, Yerres)
- Limiter les rejets d'eaux usées et pluviales dans la Seine

Les coteaux

- Préserver l'image verte dominante des coteaux et reconquérir des espaces publics en balcons sur la vallée
- Multiplier et valoriser les accès au fleuve depuis les quartiers habités des coteaux et des plaines

Les espaces publics

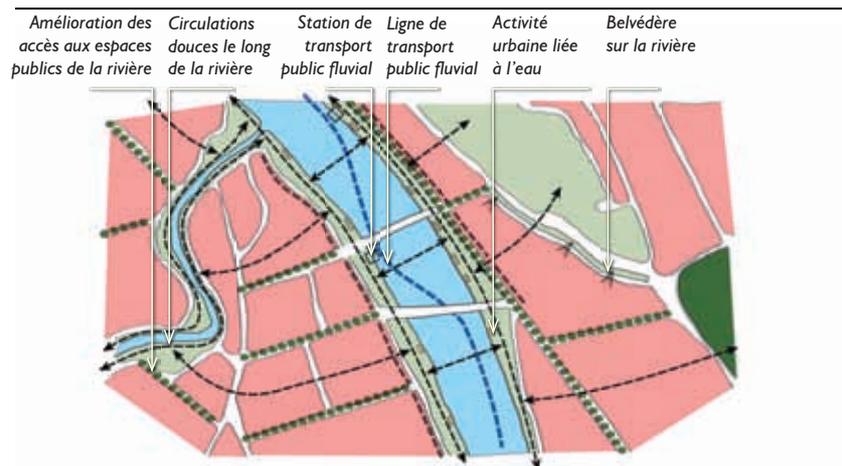
- Développer une trame végétale dans les espaces publics reliant la ville et le fleuve
- Améliorer les espaces publics des bords de Seine avec des quais accessibles dans les tronçons urbains
- Développer des continuités piétonnes et cyclistes sur les berges des deux rives
- Créer des traversées de la Seine, par ponts, passerelles ou bacs

Les fronts bâtis

- Favoriser le renouvellement urbain et recomposer des fronts de Seine (façades fluviales) sur les rives de Corbeil-Essonnes et Juvisy-sur-Orge / Draveil
- Améliorer la qualité architecturale des bâtiments industriels et portuaires, imaginer une scénographie nocturne, réaménager leurs limites et clôtures, négocier des droits de passage pour les continuités des circulations douces

Les activités nautiques

- Développer des activités liées aux loisirs et à la culture, renforcer la navigation fluviale de loisirs en créant des petits ports de plaisance
- Favoriser l'implantation d'activités urbaines liées à l'eau : guinguettes, restaurants, club nautique
- Donner un essor au transport fluvial des passagers en bateau-bus en créant des escales liées à des sites de loisirs ou à des gares de train



Les acteurs concernés :

- Etat DDT, DIREN
- Région, Agence des Espaces Verts
- VNF
- Conseil général (direction de l'aménagement et du développement)
- CAUE
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Agence d'Urbanisme
- AFTRP
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Le port autonome de Paris
- Associations de protection de la Nature : Pronatura
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

Outils financiers :

- Politique de subvention régionale «Berges des fleuves et rivières navigables»
- Aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Outils réglementaires :

- PPRI de la Seine
- Dans les documents d'urbanisme : intégrer une bande de 50 mètres dite du «chemin de halage» réservée à des activités de loisir en dehors des centres-villes
- Dans les PLU et lors de la négociation entre la commune et le lotisseur : exclusion des circulations automobiles le long de l'eau dans la bande dite du « chemin de halage »
- PLU : imposer un recul d'implantation du bâti par rapport à la rivière d'au moins 50 mètres par rapport à l'eau, et de 100 mètres dans le cas de la présence d'un équipement public majeur (club de sport, terrain de foot, etc...)
- Assurer la continuité des circulations douces le long de la rivière dans les milieux urbains resserrés.

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En France :

- SAMOA - Projet de l'île de Nantes
- Syndicat mixte pour les activités nautiques, sportives et de loisirs du Val de seine - Parc nautique de l'île Monsieur
- Communauté Urbaine de Bordeaux - Les quais de Bordeaux

PROJET DE L'ÎLE DE NANTES

L'île de Nantes est une île située dans le cours de la Loire en face de la ville historique. Elle mesure 4,9 km d'est en ouest et d'une largeur maximale de 1 km. Elle est le cadre d'un grand chantier de rénovation urbaine, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Société d'Aménagement de la Métropole ouest Atlantique (SEM) et dont la maîtrise d'œuvre est gérée par l'équipe du paysagiste Alexandre Chemetoff (Atelier Île de Nantes).

L'essentiel de la restructuration concerne la partie ouest de l'île, où les anciennes installations portuaires et les friches industrielles laissent progressivement la place à des constructions de logements, de bureaux, de commerces ou d'équipements publics (écoles, crèches, espaces verts, centres socio-culturels...). Un faisceau ferré industriel y est maintenu pour permettre à un futur tram-train d'accéder à l'île.

La partie centrale, la plus anciennement urbanisée, doit accueillir de nouveaux équipements publics.

La partie est doit accueillir une partie du nouveau quartier d'affaires : Euronantes, qui est actuellement en cours de construction. Il sera là aussi constitué d'immeubles de bureaux, de logements, de commerces et d'hôtels.

Le projet n'est jamais figé, capable de se modifier au fur et à mesure des initiatives. Il se veut le reflet d'un urbanisme négocié avec les acteurs, qu'ils soient publics, privés, associatifs, collectifs ou individuels. Ce jeu d'acteurs constitue le fondement de la méthode de fabrication de ce projet urbain, tout en prenant en compte les politiques publiques de la Ville et de l'Agglomération.

Le plan guide d'Alexandre Chemetoff est quant à lui l'outil de référence - sans être un outil réglementaire. Il reprend les grands axes du projet urbain : traiter l'île globalement, s'appuyer sur la transformation des espaces publics, promouvoir un nouveau rapport au fleuve et révéler l'existant. Ni règle, ni procédure, ce document de référence, régulièrement mis à jour, guide l'action à court terme dans le cadre d'une vision du territoire à long terme.



Ci-dessous : le schéma directeur évolutif des espaces publics dans sa configuration de 2008

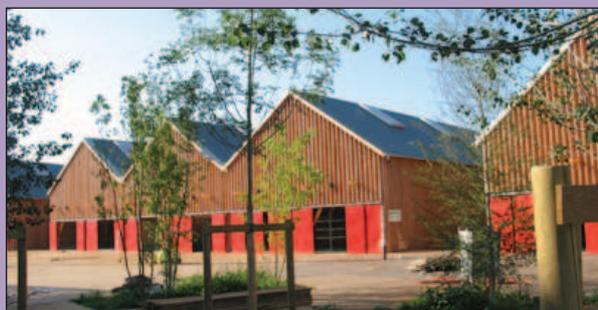


Source Samoa, Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique

PARC NAUTIQUE DE L'ILE MONSIEUR (92)

Le Schéma d'aménagement des berges de Seine des Hauts-de-Seine (Conseil général 92, Agence Folléa-Gautier paysagistes, 2003) est porté par le Conseil général des Hauts de Seine. Il représente un programme de 130 M d'euros de travaux pour «rendre la Seine aux habitants». Il s'est traduit au niveau des trois communes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres par le projet Vallée Rive gauche. Ce projet vise à recomposer la trame des espaces verts le long des berges de la Seine pour permettre l'accès au fleuve. Il intègre l'organisation de la circulation routière et des circulations douces. A terme une continuité verte est envisagée le long de la Seine, du nord au sud du département. Le projet du Parc nautique de l'île de Monsieur, réalisé entre 2001 et 2007 a été porté par le Syndicat mixte pour les activités nautiques, sportives et de loisirs du Val de Seine. Il a permis le réaménagement d'un large espace entre la Seine et la RD 7 à Sèvres (92). Il accueille des bâtiments hébergeant des associations de sports nautiques, différents sports de plein air. Les principes portés par l'équipe d'architectes sont les suivants :

- redonner à l'île de Monsieur une relation forte avec la Seine
- intégrer l'île dans le contexte écologique et urbain du Val de Seine
- tisser des liens physiques et visuels avec le bas du parc de Saint-Cloud et le long du fleuve.



Ci-dessus à gauche, la base nautique, à droite, le parc de l'île Monsieur face à Boulogne



Ci-dessous : plan masse du projet; ci-dessus : insertion du projet dans son contexte urbain avant sa réalisation



Source site internet du Syndicat mixte pour les activités nautiques, sportives et de loisirs du Val de Seine

I.5 LA VILLE JARDINÉE DES COTEAUX ET DES PENTES

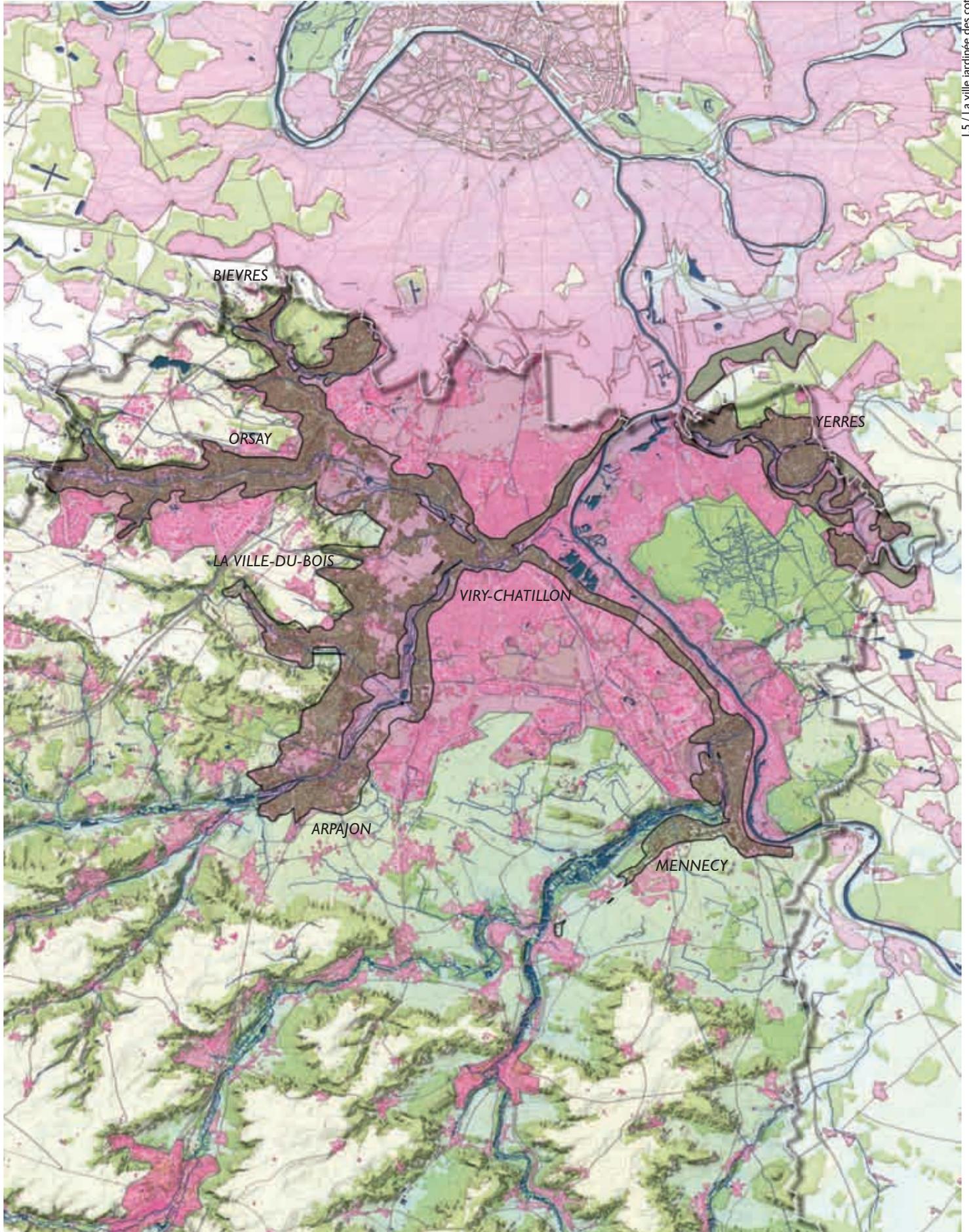
PRÉSERVER L'IMAGE JARDINÉE DES COTEAUX ET DES PENTES :

Dès le XIXe siècle, les pentes et les coteaux des vallées de la Bièvre, de l'Yvette, de l'Orge, de l'Yerres et de la Seine ont été conquis par de nombreuses habitations, s'entourant de parcs et de jardins. Au fil du temps, les constructions se sont densifiées et toutes les époques aujourd'hui se côtoient en matière d'architecture sans qu'aucun style ne se dégage. En revanche, la forme d'urbanisation, avec les voies de dessertes parallèles aux courbes de niveaux et les maisons individuelles isolées dans leur jardin, domine très nettement. Il s'en dégage une image jardinée perceptible aussi bien sur les pentes que depuis les versants opposés. L'alchimie du relief, des vues, des maisons individuelles dont certaines ont une valeur patrimoniale, des jardins privatifs débordant sur l'espace public et de grands arbres, est propice à créer des ambiances de vie et de promenades de qualité qui demeurent cependant fragiles. C'est un équilibre entre une implantation du bâti dans la pente et une taille de parcelle suffisamment grande pour accueillir des arbres.

Cette forme d'urbanisation est originale dans le contexte bâti de l'Ile-de-France et, à ce titre, elle mérite d'être reconnue et préservée pour éviter toute surenchère de constructions toujours plus denses, concurrentes pour gagner la plus belle vue sur la vallée. Si la recherche d'une plus grande densité du bâti pour éviter l'étalement urbain reste un principe de base pour le développement de l'Ile-de-France, elle doit s'appliquer avec beaucoup de mesure dans ce type de paysage.

En outre, cette présence végétale sur le coteau habité est un gage de lisibilité du relief depuis le paysage alentour, car c'est elle qui révèle la pente en contrastant avec le contexte beaucoup plus densément construit des plaines et des plateaux. La présence interstitielle d'espaces ouverts non bâtis, comme le coteau des vignes à Athis-Mons, joue un rôle important dans la lecture des paysages des coteaux interrompant le long linéaire bâti. Il faut chercher à mettre en valeur ces espaces, d'autant que ces coteaux inhabités offrent des vues parfois spectaculaires sur le paysage de la vallée.

CARTE DE LA VILLE DES COTEAUX ET DES PENTES



 Ville jardinée des coteaux et des pentes

Les objectifs :

- Préserver la continuité paysagère des coteaux par le végétal
- Préserver une lecture des pentes dans le paysage des vallées
- Maintenir les relations visuelles entre les vallées et les coteaux
- Maîtriser le patrimoine urbain original des constructions dans les pentes
- Offrir des vues panoramiques sur les vallées depuis l'espace public

Les sites concernés :

- Les coteaux de la Seine en rive gauche
- Les coteaux de l'Yerres
- Les coteaux de la Bièvre
- Les pentes et les coteaux de l'Yvette
- Les coteaux de la Salmouille
- Les pentes et les coteaux de l'Orge aval

Les sites-clefs :

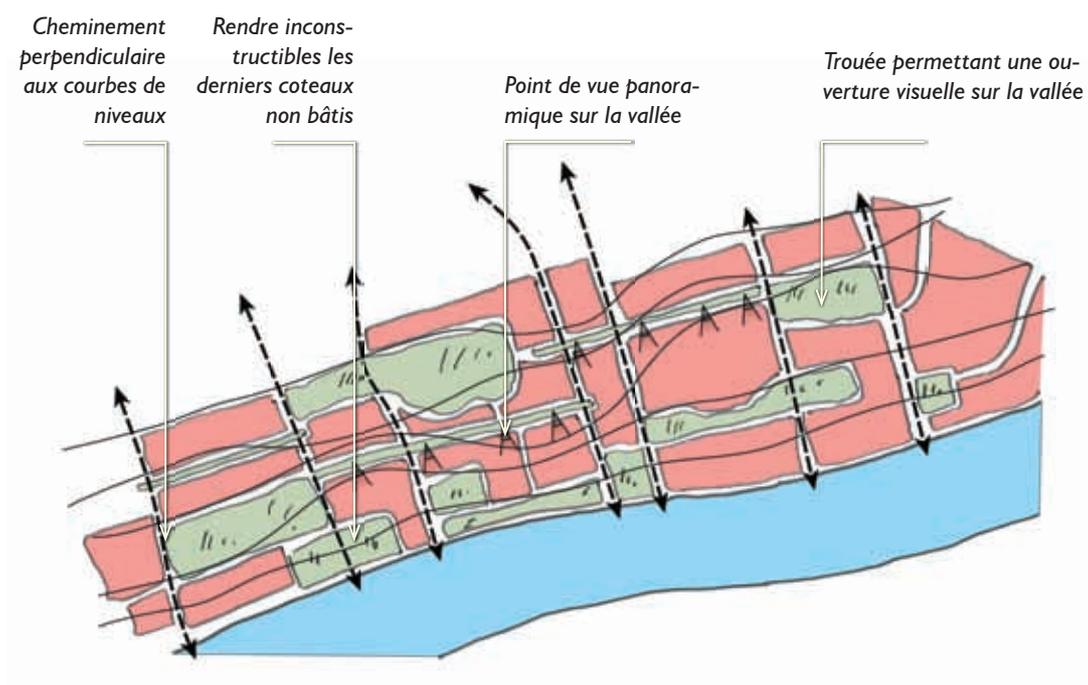
- Les coteaux de l'Yerres

Les principes d'actions :

1. - Maîtriser les hauteurs du bâti sur les pentes et organiser un étagement des constructions, privilégier des constructions de taille modeste
2. - Favoriser la présence d'espaces libres dans les pentes pour accueillir des plantations d'arbres de hautes tiges et préserver les arbres existants
3. - Préserver les derniers coteaux non bâtis, les grands parcs, les jardins et les friches et les mettre en valeur
4. - Créer des cheminements perpendiculaires aux courbes de niveaux, ruelles ou escaliers qui révèlent la pente et offrent des vues spectaculaires sur les vallées
5. - Préserver les ouvertures visuelles sur la vallée depuis les voies publiques en maintenant des «trouées» entre les constructions en aval de la rue
6. - Aménager des points de vue panoramiques sur les pentes et reconquérir les ouvertures visuelles stratégiques qui pourraient exister potentiellement (élagage des arbres)

Les acteurs concernés :

- Etat DIREN
- Région AEV
- Conseil général (direction de l'aménagement et du développement et direction de l'environnement)
- CAUE
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Associations de protection de la Nature : Pronatura
- Fédération nationale des randonnées pédestres



LE PARC NATUREL URBAIN DU VALLON DES GALLICOURTS (SCHÉMA DES ENS) CONSEIL GÉNÉRAL 92

Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles des Hauts-de-Seine (Agence Folléa-Gautier paysagistes, 2000) a fait émerger le concept de Parc Naturel Urbain ou PNU. Le projet de Parc Naturel Urbain des Hauts-de-Seine correspond à un vaste site localisé sur les communes de Rueil-Malmaison, Garches et Vaucresson, qui figure parmi les éléments de patrimoine à haute valeur écologique et paysagère du Département des Hauts-de-Seine. Le périmètre concerné et mis à l'étude au début des années 2000 couvre environ 850 hectares : 650 hectares sur la commune de Rueil-Malmaison, 150 sur la commune de Vaucresson et 50 sur la commune de Garches. Il s'intègre dans une liaison écologique de près de neuf kilomètres entre la plaine des Closeaux et l'île Monsieur à Saint-Cloud. Le coteau des Gallicourts et son paysage quasiment rural, la plaine des Closeaux largement ouverte sur la Seine, la forêt domaniale de la Malmaison et les potentialités de ses milieux naturels, sont autant de composantes naturelles et paysagères remarquables appelant une démarche affirmée de préservation et de valorisation. Le Conseil général a tenté de mettre en place un « parc naturel urbain », outil original et fédérateur à double titre : - il prend en considération l'ensemble des dimensions du site : nature, paysage, urbanisme, architecture, histoire, développement local... - il repose sur une démarche partenariale entre les différentes parties prenantes : les trois Communes concernées (Rueil-Malmaison, Garches et Vaucresson), le département des Hauts-de-Seine, Voies navigables de France et l'Office National des Forêts avec lequel le Conseil général a signé à l'époque une convention-cadre pour une gestion durable des forêts du Département pour la période 2001/2005. Consulté dans le cadre de la concertation, le département des Yvelines s'était montré attentif à la démarche. Une coopération interdépartementale aurait pu enrichir le projet de façon décisive. Le concept de parc naturel urbain - qui n'a pas, pour l'heure, d'expression juridique propre - relève largement d'une démarche contractuelle. A l'image des parcs naturels régionaux, une charte a été conclue à la fois avec les parties prenantes précitées et les habitants du site. Elle définirait notamment les caractéristiques paysagères à préserver (bas-côtés enherbés, mobilier...), une gamme végétale adaptée (essences indigènes et fruitières...), des modes de gestion idoines et une qualité architecturale.



Ci-contre à droite : les propriétés privées font partie intégrante de la démarche de Parc Naturel Urbain



Source Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine, Conseil général 92 (maîtrise d'oeuvre : Agence Folléa-Gautier)

1.6 LE RÉSEAU DU PATRIMOINE BÂTI

REVITALISER ET METTRE EN RÉSEAU LE PATRIMOINE HISTORIQUE DES VILLES ET DES VILLAGES

Des temps les plus anciens aux époques récentes de l'après-guerre et de la reconstruction, l'immense patrimoine du département témoigne de la riche histoire architecturale et urbaine de l'Essonne : centres anciens des villages, églises, châteaux ou grandes demeures, parcs, fermes, bâtiments industriels du XIX^{ème} siècle, lotissements des années 1930, lotissements de la reconstruction, grands ensembles...

Cette richesse, qui ne se limite pas aux seuls châteaux ou églises répertoriés par les monuments historiques, se trouve répartie régulièrement sur l'ensemble du département. Toutes les communes de l'Essonne, qu'elles soient dans la partie nord urbanisée ou la partie sud rurale, possèdent du patrimoine.

Cette dispersion sur l'ensemble du territoire est une force et une faiblesse ; une force, parce que chaque commune peut revendiquer sa part d'histoire, qui est un des fondements de l'identité culturelle d'un lieu ; une faiblesse, parce que ce patrimoine se retrouve très souvent «noyé» dans des constructions plus récentes qui n'ont pas tenu compte de sa présence et de la valeur culturelle qu'il représentait.

Il faut donc agir non seulement pour préserver ce patrimoine dans sa diversité mais aussi pour développer des réseaux, des itinéraires, des liens afin de rompre les isolements.

Les objectifs :

- Connaître et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain dans le paysage d'aujourd'hui
- Reconnaître le patrimoine des périodes récentes et contemporaines
- Organiser des itinéraires thématiques de découverte

Les sites concernés :

- Toutes les communes de l'Essonne

Les principes d'actions :

1. - Répertorier l'ensemble du patrimoine architectural et urbain du département
2. - Etablir des thématiques par époques, par type (châteaux, églises, parcs, bâtiments industriels, grands ensembles...)
3. - Créer des itinéraires de liaisons entre ces monuments en développant une signalétique spécifique
4. - Revaloriser les abords de ces monuments en cherchant à renouer des liens avec leur environnement
5. - Proposer des parcours thématiques et pédagogiques permettant de mieux comprendre et de mieux apprécier l'évolution des activités humaines et des paysages au travers de l'architecture et des formes urbaines.

Les acteurs concernés :

- Etat SDAP
- Conseil général (direction de la culture)
- CAUE
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Fédération nationale des randonnées pédestres
- Associations culturelles : Maisons de la banlieue et de l'architecture

Les outils existants ou à mettre en place

Outils opérationnels :

- Inventaire du patrimoine de pays

Outils financiers :

- Politique de subvention départementale « Restauration de monuments historiques protégés » et « Restauration du patrimoine non protégé »

Outils réglementaires :

- Sites classés au titre des Monuments «naturels»
- Sites inscrits au titre des Monuments «naturels»
- Eléments classés au titre des Monuments «historiques»
- Eléments inscrits au titre des Monuments «historiques»
- ZPPAUP

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En Essonne :

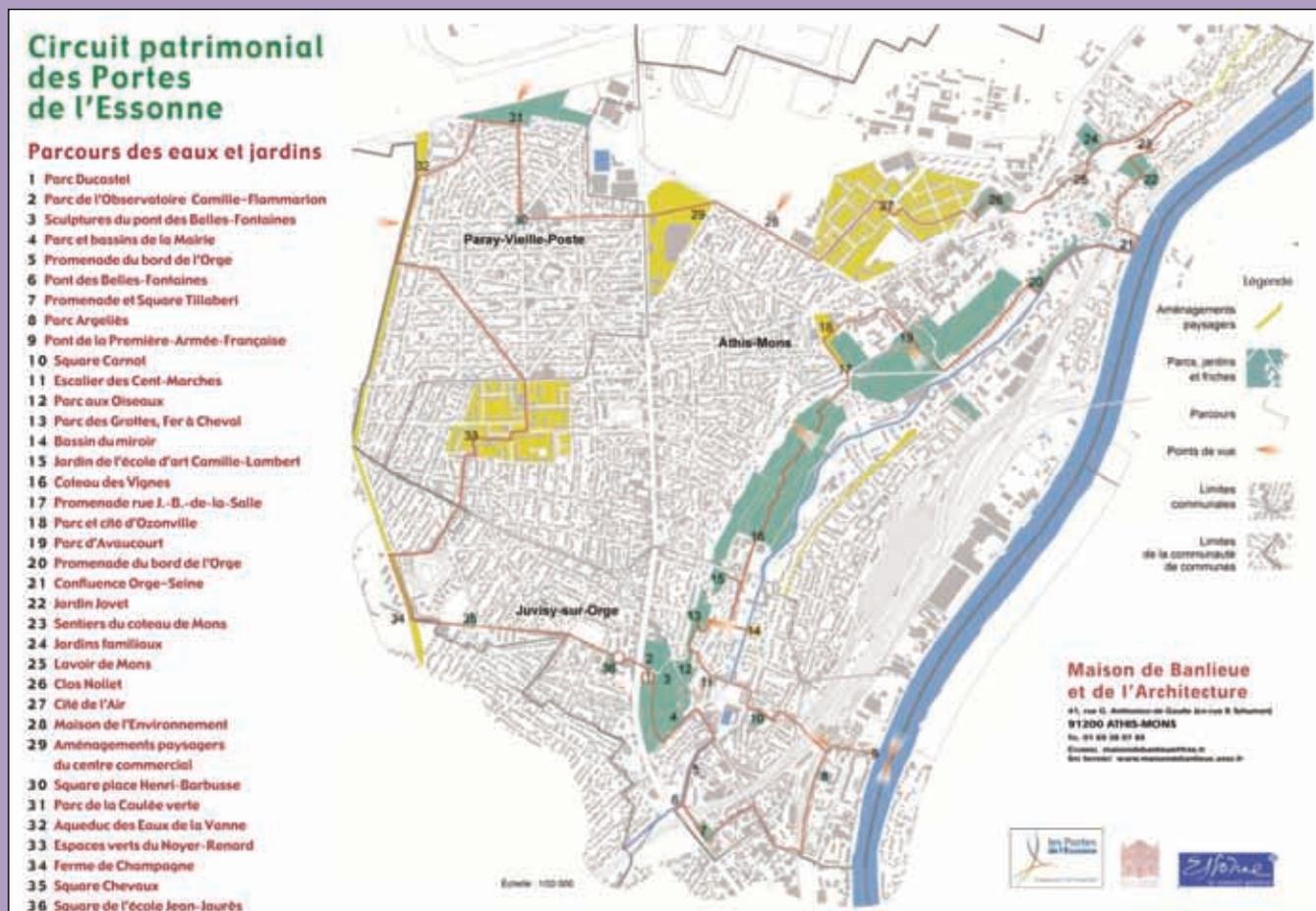
- Maison de la banlieue et de l'architecture à Juvisy-sur-Orge - Les circuits patrimoniaux
- Démarche du CAUE pour faire découvrir le patrimoine architectural et paysager du département
- Route des châteaux en Essonne

LES CIRCUITS PATRIMONIAUX

Créée en juin 2001, la Maison de Banlieue et de l'Architecture est une association qui offre une interprétation de l'environnement urbain, du patrimoine en banlieue et de l'architecture. Elle se concentre sur le territoire élargi de la Communauté de communes «Les Portes de l'Essonne» mais intervient également dans d'autres communes du département de l'Essonne, souvent «villes d'art Modeste et d'histoires Simples».

L'association tente par ses actions de mener une réflexion sur les questions urbaines (aménagement, organisation et gestion du cadre de vie). Elle constitue aussi une mémoire vivante des identités, enjeux et réflexions ayant trait à l'environnement urbain, au patrimoine en banlieue et à l'architecture. Cette démarche s'inscrit dans le contexte du renouvellement urbain des différents quartiers des villes, tant sur leur centre ancien que pour les lotissements pavillonnaires ou les quartiers d'habitat collectif concernés par la politique de la ville.

Deux parcours «Eaux et jardins» et «Bâtiments publics et lieux historiques» ont été réalisés par Gilles Paté, plasticien pour l'association avec le soutien de la communauté de communes «les Portes de l'Essonne» et du Conseil général de l'Essonne.



1.7 LES VALLÉES RURALES HABITÉES

MAINTENIR UN DÉVELOPPEMENT MODÉRÉ DE L'URBANISATION DES VALLÉES ET RENFORCER LES CENTRALITÉS EXISTANTES

Une grande moitié sud du département s'identifie clairement par ses vallées rurales au charme pittoresque et intime abritant de nombreuses petites villes où se concentre un patrimoine architectural et urbain d'une rare densité.

Encore à l'écart de l'agglomération parisienne, ces vallées font pourtant l'objet de nombreuses pressions d'urbanisation, tant le cadre de vie y est agréable, desservi en général par une ligne de train qui vous mène en moins d'une heure au centre de Paris. Contraintes par les reliefs boisés ou par l'inondabilité des fonds de vallées, les nouvelles constructions colonisent les bords de routes jusqu'à former un continuum bâti de ville en ville, affaiblissant inexorablement le caractère rural des lieux.

Ces vallées ont pourtant vocation à demeurer à l'écart de l'intensité urbaine et à garder leur caractère rural. Les premiers défenseurs de cette ruralité sont bien souvent les habitants derniers installés, venus chercher ce cadre de vie harmonieux. Sans pour autant en faire des lieux muséifiés, les vallées doivent maintenir un développement modéré de leur urbanisation en préservant strictement toutes les coupures d'urbanisation existantes, en renforçant et en densifiant au mieux les centralités urbaines.

Les objectifs :

- Affirmer les centralités des quatre villes du sud : Etampes, Dourdan, La Ferté-Alais et Milly-la-Forêt
- Préserver le caractère rural des bourgs et des villages dans les vallées du sud
- Améliorer la traversée des bourgs et revaloriser les entrées urbaines

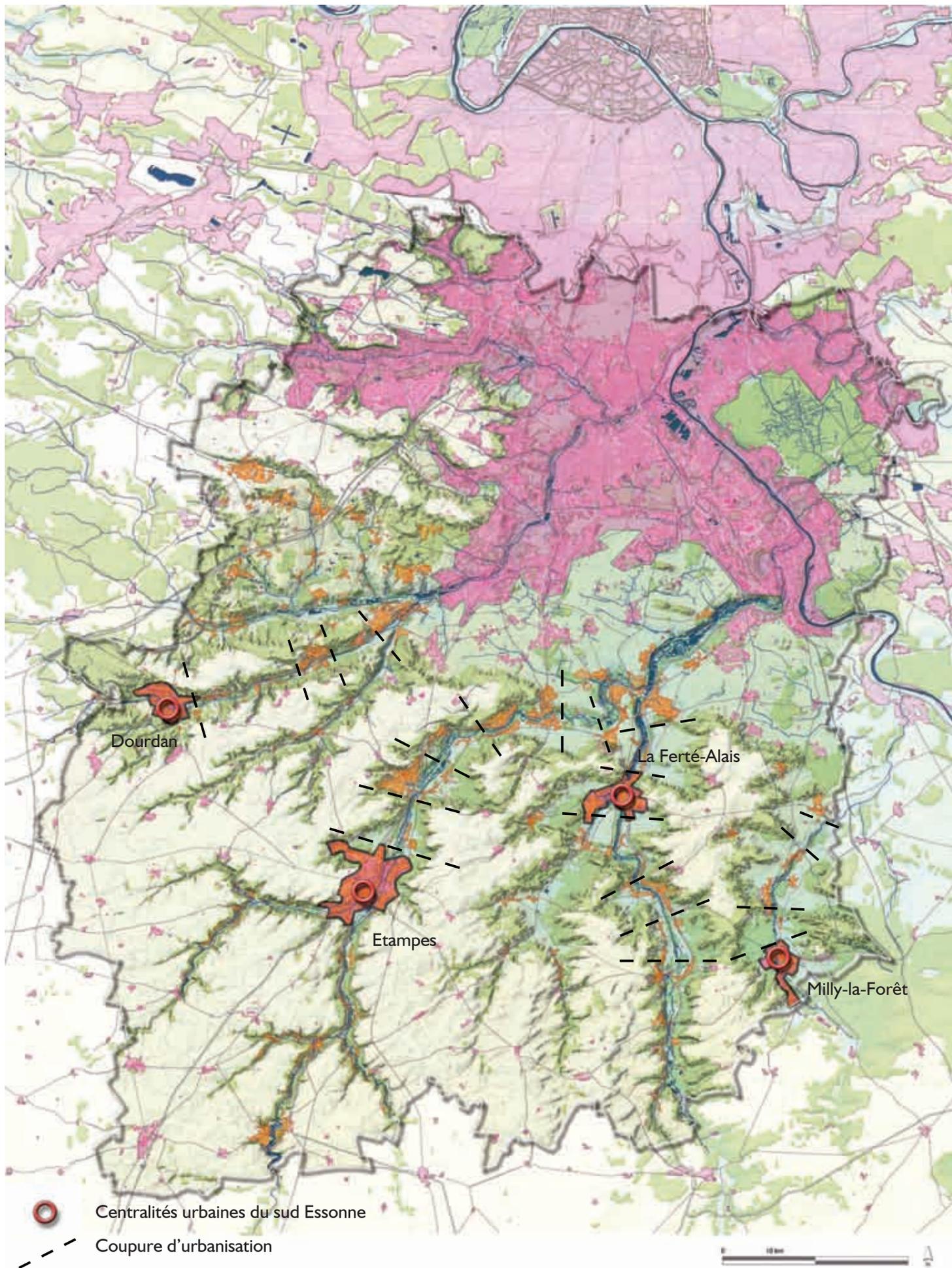
Les sites concernés :

- Vallée de l'Orge amont
- Vallée de la Renarde
- Vallée de la Juine
- Vallée de l'Essonne
- Vallée de l'Ecole

Les sites-clefs :

- Etampes (vallée de la Juine)
- Milly-la-Forêt (vallée de l'Ecole)
- La Ferté-Alais (vallée de l'Essonne)
- Dourdan (vallée de l'Orge)

CARTE DES VALLÉES RURALES HABITÉES



Les principes d'actions :

1. - Maintenir strictement les coupures d'urbanisation entre les zones urbaines
2. - Renforcer les centralités des villes en privilégiant l'implantation des commerces et des équipements administratifs
3. - Privilégier les zones déjà urbanisées pour les extensions urbaines en tenant compte de la structure urbaine existante dans l'implantation et la volumétrie des nouvelles constructions (dents creuses, augmentation des surfaces à construire, reconversion de bâtiments en friche...) et limiter les extensions sur le plateau
4. - Préserver et valoriser le patrimoine bâti des vallées
5. - Conserver le caractère rural des espaces publics des bourgs et des villages par des aménagements sobres et l'utilisation de matériaux nobles
6. - Redonner une place prépondérante aux grands arbres au cœur des bourgs, sur les places et aux carrefours des rues principales
7. - Encourager la mise en valeur des façades bâties dans le respect des caractéristiques architecturales locales
8. - Enfouir les réseaux aériens
9. - Sécuriser les traversées des bourgs et des villages par des aménagements forçant les automobilistes à ralentir et redonner une place prédominante au piéton et au cycliste : réduire les emprises bitumées et imperméables et élargir les surfaces réservées aux piétons et aux cyclistes
10. - Signaler l'entrée des bourgs par des plantations d'alignement le long des routes
11. - Organiser les relations entre l'espace bâti et l'espace agricole ou naturel (cf lisière urbaine)
12. - Inciter à une meilleure qualité architecturale et paysagère des bâtiments agricoles

Les acteurs concernés :

- Conseil général (direction de l'aménagement et du développement et direction de l'environnement)
- PNR du Gâtinais
- CAUE
- SDAP
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

Outils opérationnels :

- Plans de paysage à l'échelle des vallées, financés par le PNR du Gâtinais français

Outils réglementaires :

- PPRI
- ZPPAUP de Milly-la-Forêt et Etampes
- Sites classés, inscrits et monuments historiques

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

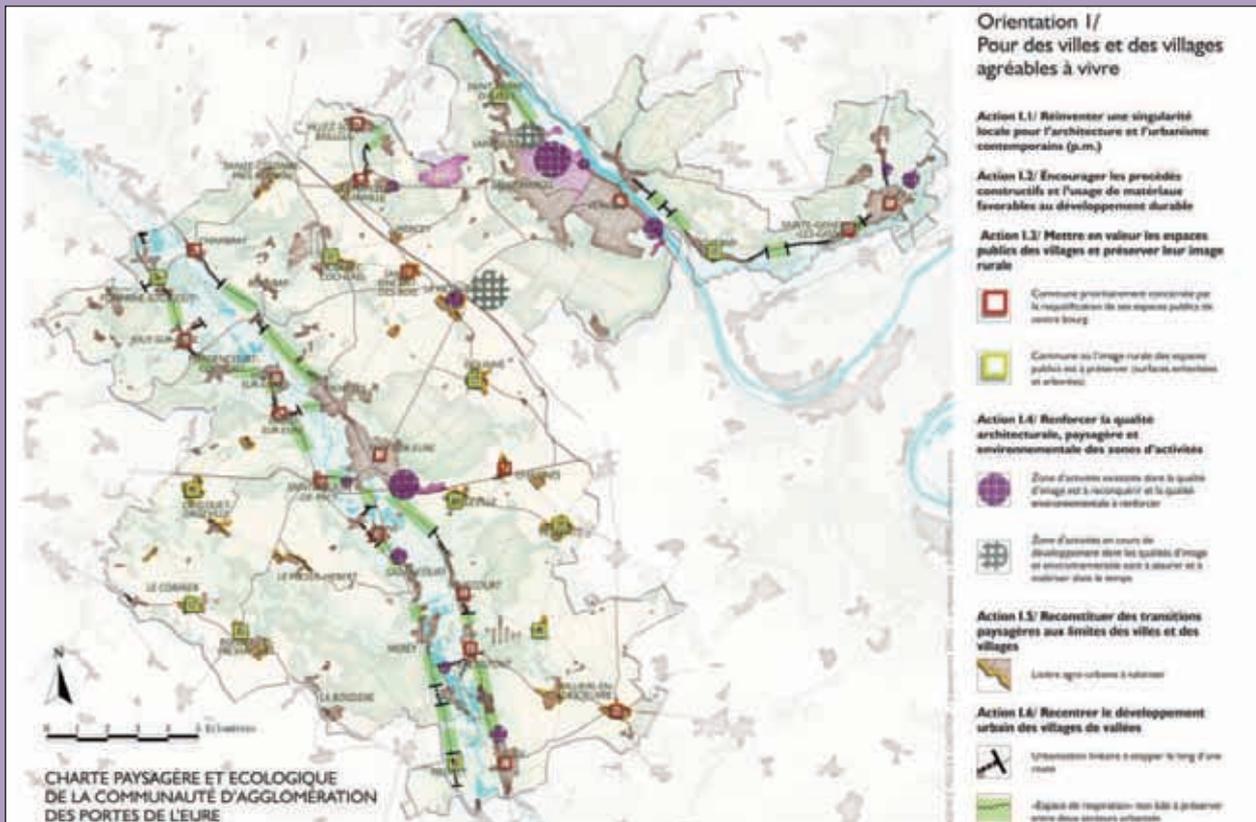
En Essonne :

- Commune de Bouray-sur-Juine - Rénovation du cœur de village

En France :

- Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure - Charte paysagère

CHARTÉ PAYSAGÈRE DE LA CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure)



La charte de la CAPE dite «charte paysagère et écologique» est structurée autour de 3 axes principaux:

- les engagements,
- les cinq orientations pour le cadre de vie de la CAPE,
- les 28 actions pour concrétiser les orientations.

Elle constitue le volet paysage du SCoT qui est actuellement en cours de rédaction sur ce territoire (Ci-contre et ci-dessous, proposition de projet pour le village de Bueil)



Source : charte paysagère et écologique réalisée pour la CAPE (Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, agence Folléa-Gautier, 2006-2008)

RÉNOVATION DU COEUR DE BOURAY-SUR-JUINE



Ce programme de rénovation a été lancé par la mairie de Bouray-sur-Juine. La ville est traversée par la RD 449 reliant Arpajon à la Ferté-Alais dans la vallée de la Juine en Essonne. L'église Saint-Pierre-des-Liens du XII^{ème} siècle inscrite aux monuments historiques forme avec sa place l'espace public majeur de la commune. La place auparavant banalisée par un traitement bitumineux informe a fait l'objet d'une étude de programmation par le CAUE 91, dans le cadre d'un montage d'un contrat rural. Montant des travaux de 171 000 euros.

Le programme a prévu un traitement des sols pour la promenade autour de l'église, la création de plantations et un marquage des emplacements de stationnement compatibles avec les usages d'occupation de la place. La mise en lumière de l'ensemble, et l'installation d'un mobilier urbain en matériaux naturels complètent l'aménagement.



Architecte : Marc Diulet (maître d'œuvre), Architecte-paysagiste : Olivier DAMEE (associé), Eclairagiste : Nicolas Mouchette, Programmateur : Denis LANGLARD (architecte), CAUE 91 (programmation et coordination du Contrat rural)

Source : Séminaire Robert Auzelle
<http://www.arturbain.fr>

I.8 LES VILLAGES DES PLATEAUX

PRÉSERVER LE CARACTÈRE RURAL DES VILLAGES

Les plateaux de la Beauce et du Gâtinais accueillent essentiellement de petites communes rurales. Leur ruralité vient non seulement de l'activité agricole dominante mais aussi du caractère villageois des ensembles bâtis. Cette image de village tient tout d'abord à la silhouette clairement perceptible depuis l'espace ouvert du plateau. Silhouette qui permet de comprendre la composition dense et compacte de l'espace bâti et d'appréhender dans son ensemble les limites du village accompagnées par des espaces de transition faits de jardins et de vergers.

C'est depuis les axes de circulations que ces silhouettes constituent des enjeux importants. Des premiers plans peu maîtrisés peuvent anéantir la cohérence de la composition villageoise. Aussi les abords des routes aux seuils des villages sont-ils des lieux particulièrement sensibles et vulnérables qu'il faudra s'attacher à maîtriser.

Outre la qualité architecturale du bâti et la composition des volumes les uns par rapport aux autres, le caractère villageois est souvent révélé par la belle harmonie et l'authenticité des espaces publics. Par leur simplicité de composition et la noblesse des matériaux utilisés, ils sont les faire-valoir du bâti et les lieux de rencontres du village : places enherbées, trottoirs fleuris, arbres remarquables, petits bancs ou bordures de grès, sont autant d'éléments qui signent l'ambiance villageoise du site. Un aménagement peu adapté ou trop urbain peut nuire à la qualité globale de ces villages. Aussi cherchera-t-on à respecter la palette des matériaux existants et la simplicité de leur agencement.

Les objectifs :

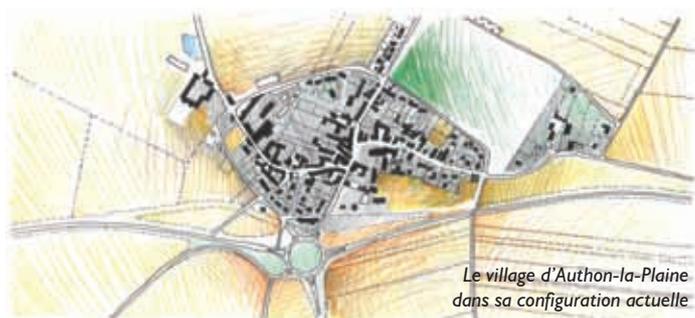
- Assurer un développement modéré des villages des plateaux
- Garantir une cohérence paysagère dans les extensions des villages
- Préserver l'image qualitative et conviviale des espaces publics

Les sites concernés :

- Plateau de la Beauce essonnoise
- Plateau de la Beauce-Gâtinais
- Plateau de Limours
- Plateau de Marolles
- Plateau de Chevannes

Les principes d'actions :

- Privilégier les zones déjà urbanisées pour les extensions des villages et tenir compte de la silhouette globale du village dans l'implantation et la volumétrie des nouvelles constructions
- Inciter à davantage de mitoyenneté dans les nouvelles constructions, prendre en compte la typologie urbaine du village et favoriser une implantation dans la continuité de cette typologie
- Conserver le caractère rural des espaces publics des bourgs et des villages par des aménagements sobres et l'utilisation de matériaux nobles
- Redonner une place prépondérante aux grands arbres au cœur du village
- Encourager la mise en valeur des façades bâties dans le respect des caractéristiques architecturales locales
- Enfouir les réseaux aériens
- Revaloriser les mares en y appliquant un entretien adapté
- Sécuriser les traversées des bourgs et des villages par des aménagements forçant les automobilistes à ralentir et redonner une place prédominante au piéton et au cycliste : réduire les emprises bitumées et imperméables et élargir les surfaces réservées aux piétons et aux cyclistes
- Signaler l'entrée des bourgs par des plantations d'alignement le long des routes
- Mettre en scène les allées des fermes isolées par des alignements d'arbres
- Organiser les relations entre l'espace bâti et l'espace agricole ou naturel par la présence de jardins ou de vergers (cf lisière urbaine)
- Inciter à une meilleure qualité architecturale et paysagère des bâtiments agricoles et privilégier leur implantation aux abords du village



Les acteurs concernés :

- Conseil général (direction de l'aménagement et du développement et direction de l'environnement)
- PNR du Gâtinais français
- CAUE
- SDAP
- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Communes
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

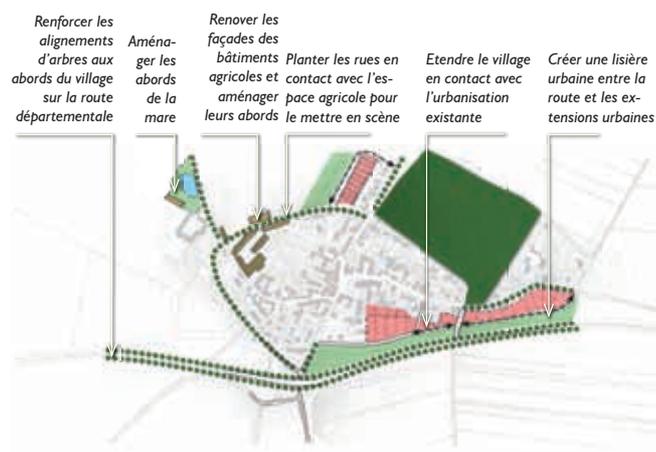
Outils opérationnels :

- Plans de paysage financés par le PNR du Gâtinais français

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En Essonne :

- Etude sur le bâti rural de la Beauce réalisée par le CAUE d'Eure-et-Loir
- Analyse et diagnostic architectural et paysager du Pays de la Beauce réalisés par le CAUE d'Eure-et-Loir



I.9 LA VILLE ACTIVE

RECRÉER LA VILLE AU COEUR DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS AU COEUR DE LA VILLE

Les grandes zones d'activités du département sont aujourd'hui monofonctionnelles. Développant des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services, rares sont celles qui arrivent à cohabiter avec des quartiers d'habitation. Les fonctions d'activités et de logements sont spatialement très distinctes. Cet état de fait a pour conséquence de créer des ruptures très fortes entre les quartiers, d'obliger les usagers à emprunter leur véhicule pour se rendre dans ces zones d'activités et de transformer, à la fermeture des bureaux, ces quartiers en ville-fantôme.

Pour ces différentes raisons, il faut aujourd'hui penser les zones d'activités autrement ; non plus comme des unités économiques autonomes mais comme des quartiers multifonctionnels conçus comme des morceaux de ville. La métropole francilienne ne doit plus concevoir de parcs d'activités indépendants des structures urbaines existantes ou à créer.

Si certaines activités peuvent difficilement s'insérer dans les quartiers habités (activité industrielle dangereuse – SEVESO), la majorité des entreprises peuvent cohabiter avec des quartiers d'habitation. C'est le cas, en premier lieu, des zones commerciales qui, par le rapprochement aux quartiers urbains, pourront diminuer leurs surfaces de stationnement et développer un commerce de proximité. C'est aussi le cas pour les quartiers d'affaires, où les nombreux employés pourront vivre non loin de leur lieu de travail et où les commerces annexes (restaurants, bars, ouverts seulement à midi) pourront bénéficier d'une clientèle plus large. C'est encore le cas des petites entreprises artisanales, dont la surface reste modeste, qui peuvent s'insérer facilement dans les tissus urbains.

Aussi, doit-on chercher à renouer et à recréer de la ville dans ces quartiers d'activités existants en commençant par revaloriser leur paysage au travers de chartes paysagères et architecturales et de projets d'aménagement de leurs espaces publics.

Il s'agit de réorganiser ces quartiers comme des quartiers urbains, redonnant une place au piéton sur l'espace public et utilisant les grandes largeurs de voies pour introduire une trame végétale à l'échelle du quartier : avenue plantée, haie arbustive en limite de parcelles. Cette trame d'espaces publics requalifiés pourrait accueillir le réseau de transports en commun et des pistes cyclables.

Il s'agit en outre, de développer, au cœur de ces zones, des petits quartiers de logements, des équipements administratifs, culturels ou sportifs qui viendront favoriser une mixité des fonctions.

Chacun de ces quartiers a vocation à offrir une image dynamique et valorisante pour les très nombreuses personnes qui travaillent chaque jour sur ces lieux et pour l'image de l'entreprise qui se vend aussi au travers de son site.

Les objectifs :

- Développer la mixité des fonctions (logements, commerces, activités, loisirs) au cœur des zones d'activités
- Renforcer les pôles d'emplois au cœur des villes
- Valoriser la qualité paysagère et environnementale des zones d'emplois et de commerces
- Valoriser l'image dynamique de l'économie locale

Les sites concernés :

- Toutes les communes du département

Les principes d'actions :

1. - Edicter pour les zones d'activités existantes et à venir des principes communs d'aménagement, notamment en matière d'énergies renouvelables, de gestion des eaux pluviales et d'entretien des dépendances vertes
2. - Maîtriser dans l'espace et dans le temps l'évolution des zones d'activités (maîtrise foncière, plan global et phasage des travaux)
3. - Inciter à une plus grande mixité des usages en intégrant des quartiers d'habitations dans les zones d'activités (tertiaire et bureaux) et de commerces
4. - Inciter les surfaces commerciales et les bureaux à s'installer dans les quartiers habités
5. - Maîtriser la qualité et la cohérence architecturales : disposition, volumétrie, couleur et matériaux
6. - Imposer une charte signalétique pour l'ensemble des entreprises sur les mobiliers, les clôtures, les enseignes et l'éclairage
7. - Supprimer les affichages publicitaires en bord de routes
8. - Eviter au maximum les terrassements en travaillant avec des bâtiments à plusieurs niveaux
9. - Soigner la qualité des espaces publics : lisibilité des accès, des services, des circulations, plantations abondantes structurant les espaces
10. - Développer une trame pluviale paysagée pour la récupération des eaux de ruissellement (noues, fossés, bassins...)
11. - Limiter les surfaces imperméables

12. - Raccorder les zones d'emploi à la trame paysagère des circulations douces et des transports en communs
13. - Proposer une alternative aux grandes surfaces de stationnement en développant des petites poches végétalisées d'une vingtaine de places
14. - Développer des plans lumière pour les zones industrielles mettant en valeur de façon artistique les grands bâtiments industriels

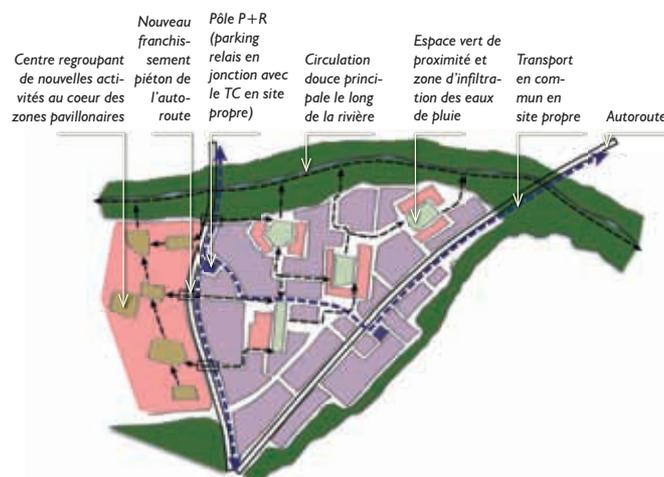
Les acteurs concernés :

- Communes
- EPCI
- Propriétaires des locaux commerciaux
- CCI
- DDE
- CAUE
- Conseil général
- Conseil Régional

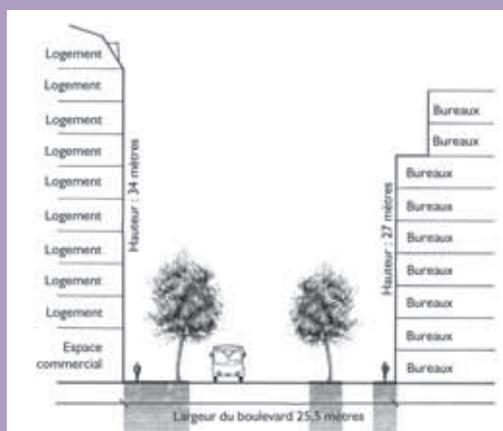
Les outils existants ou à mettre en place

Outils financiers :

- Subvention départementale : «Requalification et développement des zones d'activités économiques»
- Subvention régionale : «Requalification et extension des zones d'activités économiques (Z.A.E.)»



RECONVERSION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS LE LONG D'UNE DÉPARTEMENTALE (CHÂTILLON 92)



Coupe sur l'Avenue de Paris après construction des nouveaux immeubles de façade

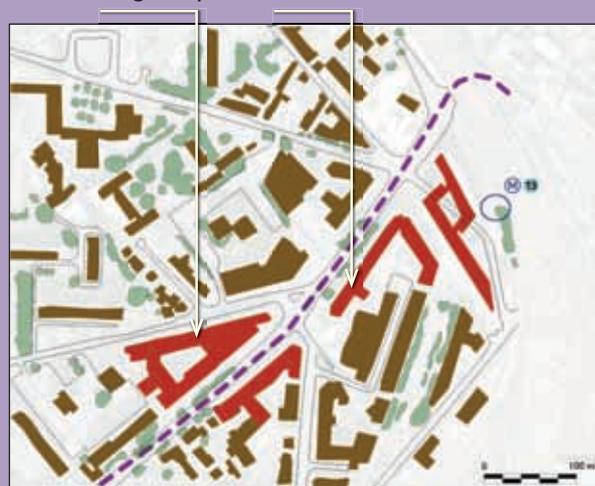
La ZAC de la Porte nord à Châtillon (Hauts-de-Seine), est un cas particulièrement intéressant de reconversion d'un tissu urbain commercial. Concentré autour d'une route départementale, des grandes surfaces et des stationnements s'affichaient le long de l'entrée de ville. Le projet a consisté à regrouper commerces, bureaux et logements dans les mêmes bâtiments et îlots. Il en découle une plus grande densité et une meilleure utilisation du foncier. L'arrivée prochaine du tramway (trait discontinu violet) permettra de desservir ce nouvel ensemble bâti mais également de réduire l'emprise des stationnements automobiles très importants à l'arrière des façades des immeubles longeant les boulevards principaux.

Bâtiments de grande taille, mono-fonctionnels (commerciaux ou industriels)



Etat initial de la ZAC de la Porte Nord de Châtillon en 1990

Bâtiments superposant commerces au RDC et logements dans les étages supérieurs



Recomposition du tissu urbain après réalisation du projet ; en violet figure le tracé d'une future ligne de tramway



Source : Dossier de la ZAC Porte nord, Mai 1992, SEMARCH, Ville de Châtillon

RECONVERSION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS EN UN QUARTIER URBAIN MÊLANT LOGEMENTS, ACTIVITÉS, COMMERCE ET LOISIRS



Lancé à l'automne 2007, ce projet consiste à reconvertir une part entière du tissu urbain de l'agglomération stéphanoise. Ce projet porté par l'EPASE (Etablissement public d'aménagement de Saint-Etienne) doit permettre la transformation du tissu urbain composé à la fois d'activités industrielles, tertiaires mais aussi d'équipements métropolitains de grande envergure (Zénith, Piscine, etc...) en y apportant du logement, des équipements de proximité notamment. L'EPASE appréhende le projet urbain sous deux angles :

- la mise en place d'une trame d'espaces publics forte qui permettra à terme de relier l'ensemble des entités. Grâce à cela, l'EPASE s'assure que de nouveaux modes de transports puissent apparaître (vélos, piétons, etc...) et que la trame actuelle des transports publics est suffisamment renforcée pour irriguer l'ensemble du site.
- l'acquisition du foncier à forts enjeux pour permettre une mutation du tissu urbain qui ne se ferait pas sans intervention publique. La revente du foncier, une fois les opérations achevées permet de financer en partie la requalification des espaces publics.



A gauche, état actuel du site de la Plaine avec les projets en cours d'achèvement

A droite, la trame paysagère du projet



Source : Documents produits par l'équipe d'Alexandre Chemetoff dans le cadre du concours/marché de définition, EPASE, 2008

ORIENTATION 2 : LES PAYSAGES AGRICOLES



LES PARCS AGRICOLES



LA CAMPAGNE ESSONNIENNE



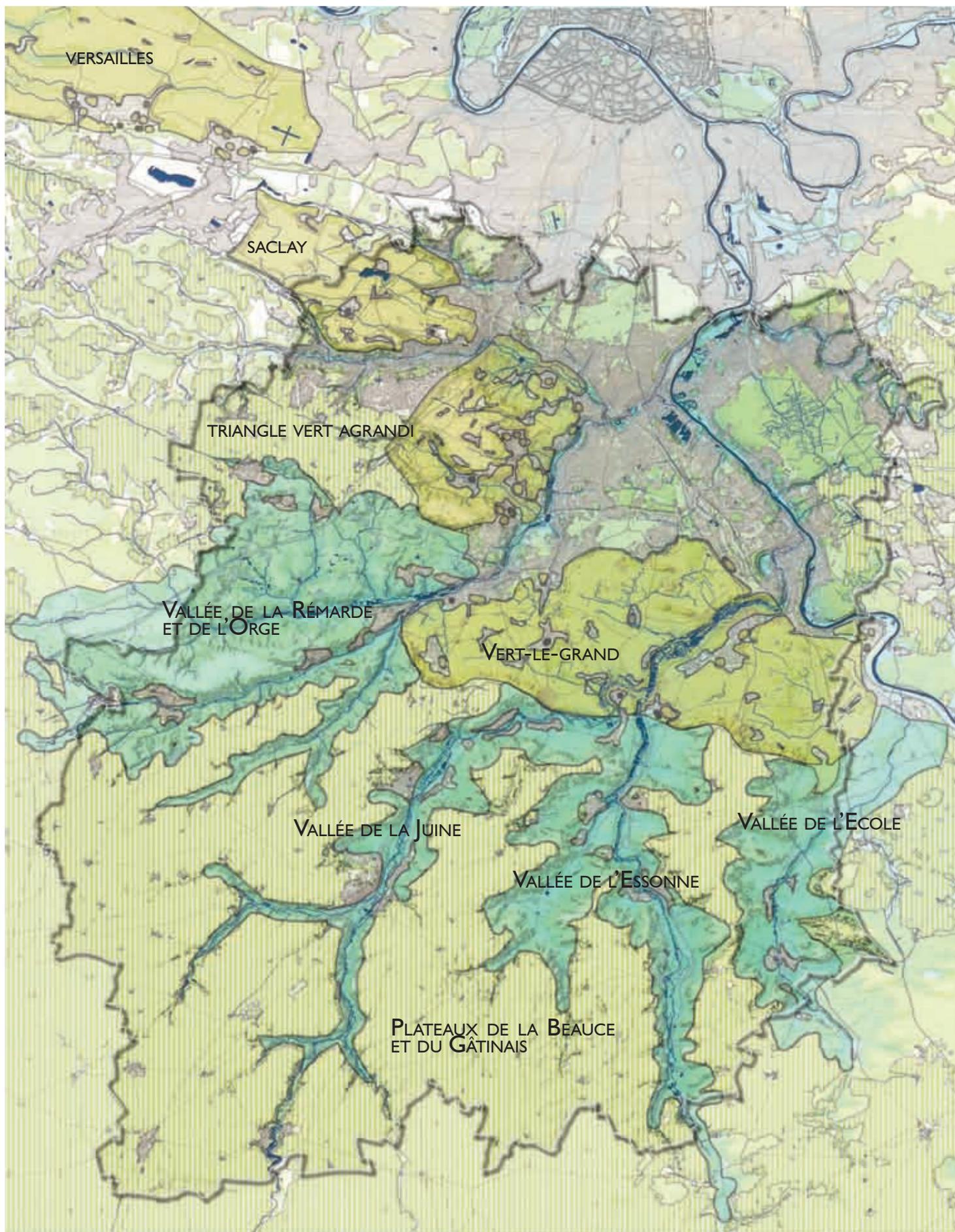
LES GRANDS PLATEAUX AGRICOLES

Pérenniser les espaces et les activités agricoles au contact des tissus urbanisés

Préserver l'image de campagne des vallées du sud de l'Essonne

Humaniser les grands espaces agricoles et recomposer des lisières forestières, riches de diversité paysagère et biologique

Pour une agriculture pérennisée et diversifiée



II.1 LES PARCS AGRICOLES

PÉRENNISER LES ESPACES ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES AU CONTACT DES TISSUS URBANISÉS

Aux franges de l'agglomération parisienne, le territoire essonnien compte de nombreux espaces agricoles périurbains ou urbains, au contact des espaces bâtis. Il s'agit principalement des plateaux de Saclay et de Nozay, des pentes de l'Yvette et de l'Orge, de la vallée de la Salmouille et des plateaux de Vert-le-Grand et de Chevannes. Bien que gérés par l'agriculture et malgré la valeur agronomique des terres, les logiques d'aménagement ont souvent considéré ces vastes espaces agricoles comme du vide qui pourrait un jour être bâti. L'absence de reconnaissance de ces espaces se mesure à l'urbanisation des marges, qui semble toujours provisoire, en attente d'une nouvelle extension. Sous la pression urbaine les espaces agricoles se morcellent, la taille des exploitations diminue et les terres agricoles s'éloignent un peu plus de l'agglomération.

Regroupant des espaces de grandes cultures (plateaux de Saclay, de Nozay, de Vert-le-Grand et de Chevannes), mais aussi des petites parcelles maraîchères, des vergers et quelques prairies (pentes de l'Yvette, de l'Orge et de la Salmouille), ces espaces agricoles au contact du tissu bâti ont une très grande valeur pour le paysage francilien :

- une valeur structurante : à l'échelle de la métropole francilienne, ces grands espaces agricoles ont vocation à structurer et organiser les paysages urbains pour garantir la lisibilité et la respiration des espaces de vie ;
- une valeur agronomique : les plateaux du Hurepoix et de la Beauce, comme les pentes de l'Yvette ou de l'Orge offrent d'excellentes terres dont l'agriculture profite pleinement avec un très important marché de consommation à proximité (métropole, Rungis) ;
- une valeur de gestion de l'espace : sur plusieurs milliers d'hectares, l'agriculture est la seule activité capable de gérer de telles surfaces, financée entièrement par la production agricole ;

- une valeur d'évasion : quoi de plus banal qu'un champ de blé ou qu'un pré avec des chevaux dans la campagne ? Et pourtant quoi de plus étonnant que ce même champ ou ce même pré avec ses chevaux dans un contexte urbain ? Le contraste est alors saisissant ; les animaux, les balles de foin ou les lignes de salades renvoient à une référence d'espace connu hors de la ville : loin d'être nostalgique – la référence à la campagne est actuelle – le contraste est facteur d'évasion ;

- une valeur environnementale : les petites exploitations maraîchères et fruitières en cœur de ville contribuent au développement durable de la ville de demain, en favorisant le développement de réseau de productions alimentaires proches des habitants, diminuant ainsi les transports des marchandises ;

- une valeur pédagogique : nombreux sont les franciliens qui ne partent pas en vacances et ne connaissent que leur environnement urbain. Aussi la proximité avec des lieux de productions alimentaires peut être une source de découverte et d'apprentissage ;

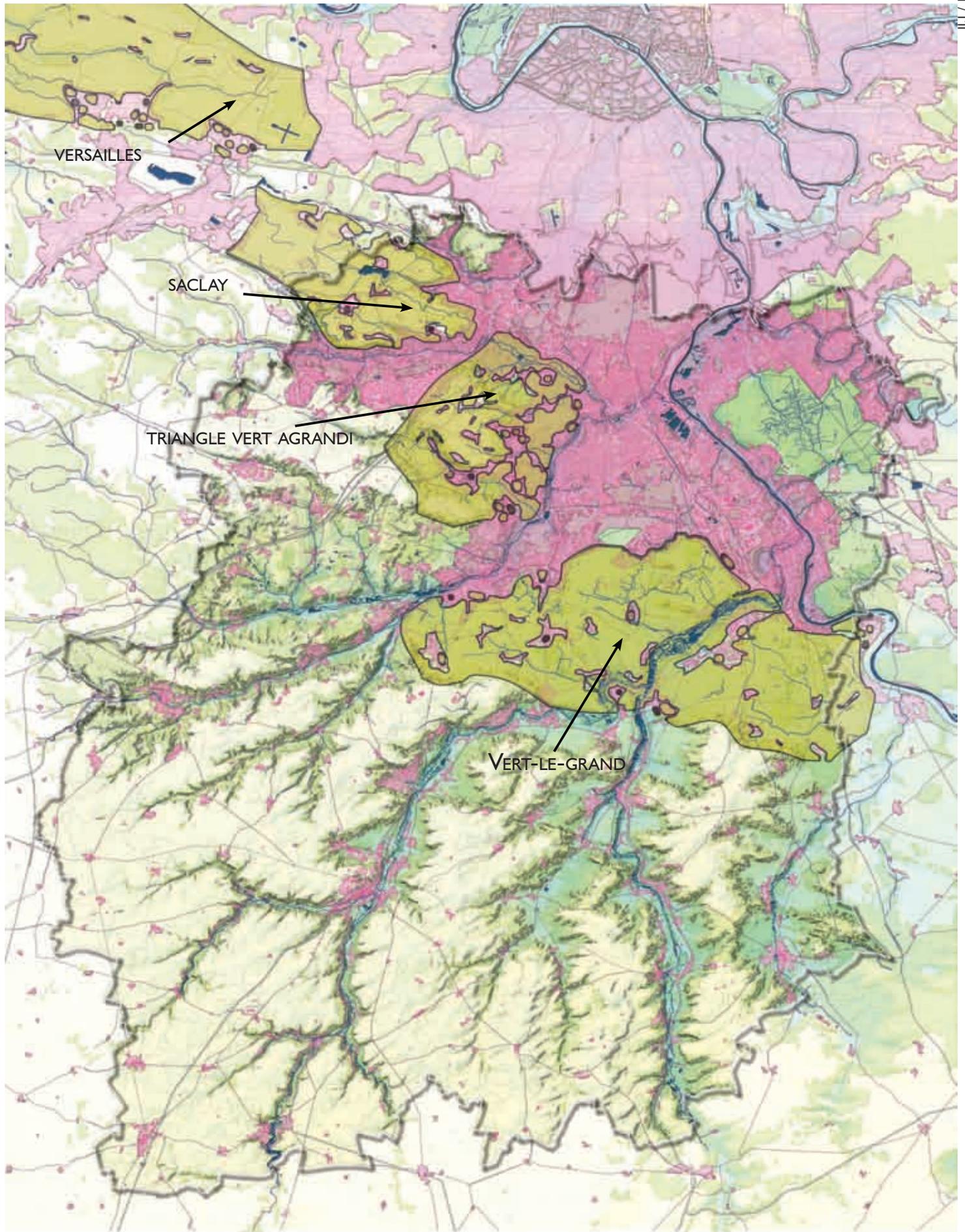
La première action consiste à protéger sur le long terme ces espaces agricoles, dans les documents d'urbanisme et au besoin, pour certains d'entre eux très stratégiques, par des acquisitions foncières. En second lieu, il s'agit de pérenniser l'activité agricole, renforcer la diversité de production, développer des circuits courts de distribution et de vente directe et de valoriser ces paysages au travers d'un projet de territoire dont le concept pourrait être un Parc Agricole.

Le Parc Agricole serait :

- agronomique de vocation
- agricole dans son image
- urbain dans ses usages et ses pratiques sociales à ses abords, avec des vues, des accès et des traversées maîtrisées

En Essonne, c'est autour d'un tel projet que l'association le Triangle Vert travaille. La démarche de cette association doit servir d'exemple pour les autres espaces agricoles urbains.

CARTE DES PARCS AGRICOLES



Les objectifs :

- Contribuer à la protection des paysages agricoles au contact de l'agglomération francilienne pour leur valeur économique, sociale et structurante
- Contribuer au soutien d'une agriculture diversifiée
- Maintenir des espaces ouverts au cœur des tissus urbanisés
- Organiser des relations entre les habitants et les agriculteurs
- Valoriser les paysages agricoles
- Développer des marchés locaux pour les produits issus de l'agriculture

Les sites concernés :

- Le plateau de Saclay
- Le plateau de Nozay
- Les pentes de l'Yvette et de l'Orge
- La vallée de la Salmouille
- Le plateau de Vert-le-Grand
- Le plateau de Chevannes

Les sites-clefs :

- tous

Les principes d'actions :

Le parc agricole urbain

- définir les périmètres des parcs agricoles urbains
- établir une charte paysagère pour tous les acteurs du parc agricole prenant en considération l'ensemble des dimensions du site : agriculture, urbanisme, architecture, patrimoine, routes, développement local...

L'urbanisation

- protéger strictement les espaces agricoles de toute urbanisation nouvelle au cœur de ces périmètres
- valoriser les relations entre espace bâti et espace agricole : lisière urbaine (cf chap 1.4)

L'agriculture

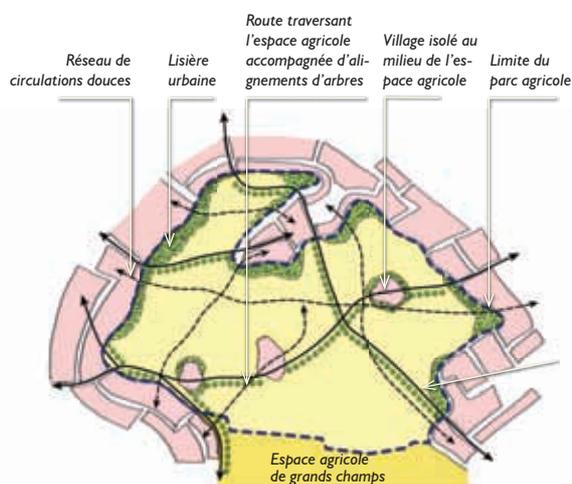
- inciter à la diversification des pratiques agricoles et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesse paysagère
- développer des circuits courts de distribution au travers des marchés locaux, des cantines scolaires ou municipales

Les cheminements

- aménager dans l'espace agricole des cheminements et/ou pistes cyclables, accessibles aux riverains
- favoriser l'implantation de quelques arbres le long des cheminements ou le long des routes qui traversent l'espace agricole

Les acteurs concernés :

- Etat : DIREN, DDAF
- Région : AEV
- Conseil Général (Direction de l'aménagement et du développement)
- CAUE
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Les agriculteurs riverains
- Les associations du Triangle Vert, du plateau de Vert-le-Grand....
- Les associations des jardins familiaux
- SAFER
- AFTRP
- Fédération nationale des randonnées pédestres



Les outils existants ou à mettre en place

Outils opérationnels :

- OIN du plateau de Saclay
- Programme agriurbain (Région AEV)
- Association du Triangle Vert : démarche partenariale entre élus, habitants et agriculteurs
- Conception et réalisation d'aménagement de Parc Agricole
- Plans de paysage agricoles, à l'échelle d'un Parc Agricole dans le cadre de conventions avec les agriculteurs
- Acquisition de bandes de terrains pour créer des cheminements

Outils financiers :

- Politique régionale de subvention «Maintien de l'agriculture biologique», «Plan d'action régional concerté de développement de l'agriculture biologique», «Plan régional élevage», «Programme régional pour l'initiative en maraîchage et horticulture dans les espaces urbanisés et ruraux» et «Transmission-reprise des exploitations agricoles»
- Appel à projet départemental « Agriculture périurbaine et pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement» organisé par le Conseil général chaque année depuis 2006
- Politique départementale de subvention «Aide aux organismes agricoles»

Outils réglementaires :

- PRIF du plateau de Saclay, coulée verte d'Épinay-Ballainvilliers (zone préemptée ENS), plateau de l'Hurepoix (pentes de l'Yvette)
- Site inscrit des étangs de Saclay

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En Essonne :

- L'association du Triangle Vert,
- L'association Appace sur le plateau de Vert-le-Grand

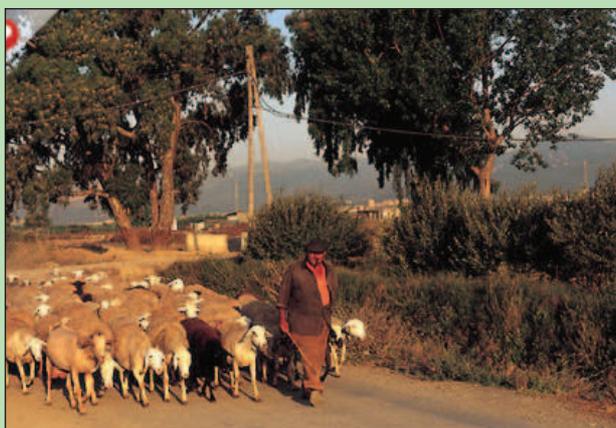
En Ile de France :

- Expériences menées par la bergerie nationale de Rambouillet,

En Europe :

- Parc agricole de Llobregat, aux portes de Barcelone
- Parc agricole du sud de Milan,
- Emscher Park dans la Ruhr, Allemagne

LE PARC AGRICOLE DE LLOBREGAT (BARCELONE)



La diversité des pratiques agricoles, avec ci-dessus l'élevage et ci-dessous, le maraîchage et les vergers. Ci-dessous à droite : l'espace agricole accueille les infrastructures (lignes H.T.)



Le Parc Agraire du Baix Llobregat (Barcelone) : D'une superficie de 2 938 ha, il s'agit du dernier résidu de terres agricoles dans les environs les plus proches de Barcelone, s'étendant sur 14 municipalités et comptant environ 700 000 habitants. L'objectif inscrit dans le syndicat intercommunal gérant le parc est le suivant : « la consolidation et le développement de la base territoriale et de faciliter la continuité de l'activité agraire, en impulsant des programmes spécifiques permettant de préserver les valeurs (productives ou ressources, cours écologiques et culturels) et développer les fonctions (économique, environnementale et sociale) de l'espace agricole dans le cadre d'une agriculture durable intégrée dans le territoire et en harmonie avec l'environnement naturel ».



Carte présentant l'implantation des différents parcs naturels de la région de Barcelone



Source : Site internet du parc agricole de Llobregat <http://www.diba.es/parcsn/parcs/index.asp?parc=9>



Source : Site internet du parc agricole de Llobregat <http://www.diba.es/parcsn/parcs/index.asp?parc=9>

II.2 LA CAMPAGNE ESSONNIÈNE

PRÉSERVER L'IMAGE DE CAMPAGNE DES VALLÉES DU SUD DE L'ESSONNE

A moins d'une demi-heure de Paris, les paysages de campagne des vallées de la Rémarde et de la haute vallée de l'Orge, donnent l'illusion d'être très éloignés de la capitale. Par un équilibre subtil entre un relief ondulé, une occupation agricole diversifiée sur des parcelles de petites tailles (cultures, prairies à chevaux, vergers), des boisements épars, des villages isolés et un patrimoine architectural abondant, l'ensemble compose des paysages intimes mais vastes, riches et complexes, propices à la découverte.

Les vallées de la Renarde, de la Juine, de l'Essonne et de l'École restent elles aussi des vallées rurales même si elles cristallisent la majorité des villes et villages du sud du département. En fort contraste avec les plateaux agricoles, elles développent des paysages plus complexes, imbriquant des parcelles cultivées, des espaces naturels, des boisements et des villages dans un relief doux et festonné. En outre, se concentrent au cœur des vallées les quelques parcelles agricoles diversifiées : prairies pour bovins ou chevaux, maraîchage, cressonnières, vergers (presque tous à l'abandon). Cette diversité agricole est une des valeurs paysagères des vallées de la Beauce et du Gâtinais et à ce titre, cette diversité mérite d'être confortée et encouragée.

Dans un rayon de trente kilomètres de la capitale, ces paysages de campagne sont rares, suffisamment rares pour qu'ils méritent d'être préservés et gérés, avec pour objectif le maintien de cet équilibre des éléments qui les composent. Il s'agit pour cela de préserver et de valoriser autant les espaces que les usages et les modes de gestions du territoire : en pérennisant les espaces agricoles et en soutenant les activités agricoles diversifiées ; en renforçant la gestion des espaces naturels et développant les itinéraires de découverte ; en valorisant les espaces bâtis (architecture et espaces publics) et en créant des circuits du patrimoine...

Les objectifs :

- Contribuer à la protection des paysages de campagne en Ile-de-France
- Conforter la diversité des paysages d'Ile-de-France
- Préserver le caractère rural des villages
- Faire découvrir les valeurs de ces paysages de campagne aux urbains
- Préserver le patrimoine architectural et urbain dans son environnement rural
- Enrayer la dynamique de fermeture des paysages par les forêts alluviales et maintenir des espaces ouverts dans les vallées

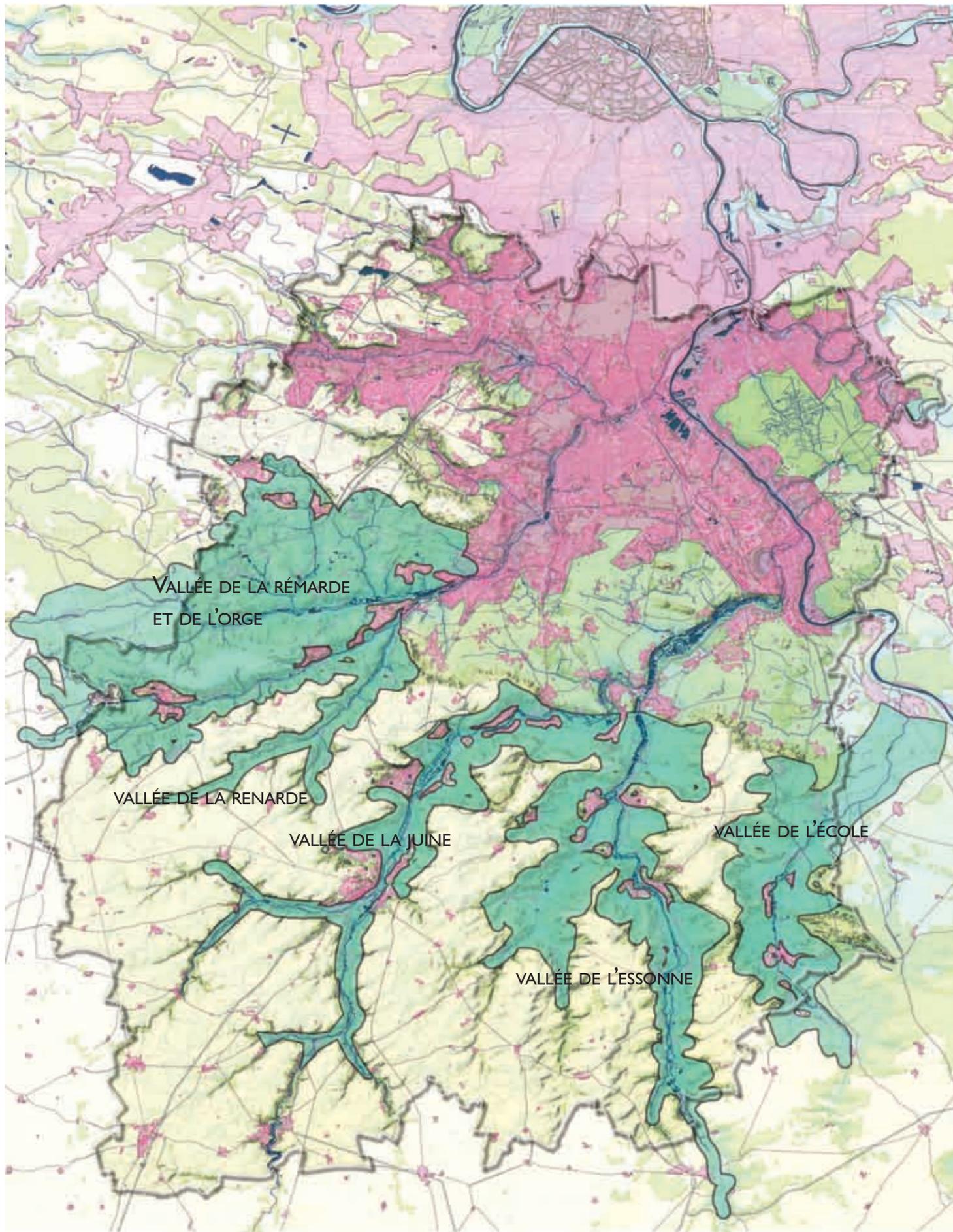
Les sites concernés :

- Vallée de la Rémarde
- Haute vallée de l'Orge
- Vallée de la Renarde
- Vallée de la Juine
- Vallée de l'Essonne et de Bouville
- Vallée de l'École

Les sites-clefs :

- Vallée de la Rémarde
- Vallée de la Renarde

CARTE DES PAYSAGES DE CAMPAGNE DE L'ESSONNE



Les principes d'actions :

Les chartes paysagères

- Etablir une charte paysagère pour tous les acteurs de vallées prenant en considération l'ensemble des dimensions du site : agriculture, urbanisme, architecture, patrimoine, routes, développement local...

L'agriculture

- Soutenir l'agriculture dans sa diversité et encourager le développement de filières ou de productions génératrices de richesse paysagère (vergers, cressonnières, maraîchage, élevage, horticulture, plantes aromatiques...)
- Développer des circuits courts de distribution au travers des marchés locaux, des cantines scolaires ou municipales
- Maintenir des surfaces en herbes (prairies naturelles ou ensemençées, jachères) et renforcer leur présence au bord des cours d'eau
- Préserver les petits boisements et maintenir une bande enherbée non cultivée (5 m au moins) à la lisière des boisements

L'urbanisation

- Limiter les extensions urbaines autour des villages et des bourgs
- Maintenir strictement les respirations non bâties entre les villages et les bourgs
- Mettre en valeur les franges urbaines aux abords des villages et des bourgs (cf. lisière urbaine)
- Maintenir le réseau de routes avec des gabarits modestes à l'échelle des paysages intimes de la campagne

L'architecture

- Préserver et réhabiliter le patrimoine historique des vallées (châteaux, parcs, églises, ensembles urbains en coeur de village, petit patrimoine rural, lavoirs,...)
- Inciter à une meilleure qualité architecturale pour les nouvelles constructions (volumétrie, choix des matériaux)
- Inciter à une meilleure qualité architecturale et paysagère des bâtiments agricoles

Les cheminements et les loisirs

- Préserver et développer le réseau des chemins et aménager des points de vue panoramiques sur les vallées
- Lier agriculture, patrimoine et découverte du territoire et créer des itinéraires thématiques de randonnées
- Développer l'agrotourisme avec l'accueil des visiteurs dans les fermes ou gîtes ruraux

Les acteurs concernés :

- Etat : DIREN, DDAF
- Région : AEV
- Conseil général (Direction de l'aménagement et du développement)
- CAUE
- PNR du Gâtinais français et PNR de la vallée de Chevreuse
- Comité Départemental du Tourisme
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Les agriculteurs riverains
- Les associations du Triangle Vert, du plateau de Vert-le-Grand....
- Les associations des jardins familiaux
- SAFER
- AFTRP
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

Outils opérationnels :

- Charte paysagère et urbaine des vallées, PNR du Gâtinais français

Outils financiers :

- Politique régionale de subvention «Maintien de l'agriculture biologique», «Plan d'action régional concerté de développement de l'agriculture biologique», «Plan régional élevage», «Programme régional pour l'initiative en maraîchage et horticulture dans les espaces urbanisés et ruraux» et «Transmission-reprise des exploitations agricoles»

GESTION DES PAYSAGES AGRICOLES DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE



Au-dessus et en-dessous, la réhabilitation des paysages pastoraux de montagne par l'élevage de chèvres notamment.



Dans le Bas-Rhin, les élus de la Haute Vallée de la Bruche ont engagé dès 1990 une politique paysagère intercommunale. Le risque était alors d'assister à une fermeture totale des paysages agraires. La désindustrialisation a amplifié ce phénomène en provoquant la disparition des ouvriers-paysans qui contribuaient largement à l'exploitation agricole de la vallée.

Le projet de territoire de cette vallée vosgienne passe avant tout par la redynamisation de cette agriculture qui s'essoufle. La création d'espaces ouverts et pastoraux à l'entrée, au cœur et en périphérie des bourgs, les réhabilitations pastorales et la mise en lumière du patrimoine rural (bancs, fontaines, calvaires, alignement d'arbres le long des chemins, vergers périvillageois, ...) participent à ce projet de paysage fondé sur l'agriculture.

Des associations Foncières Pastorales (AFP) composées d'acteurs motivés ont été créées pour soutenir la dynamique agricole locale et permettent une gestion collective de troupeaux.

Par ailleurs, le projet comprend l'accompagnement des transmissions d'exploitations. La protection des milieux aquatiques le long de la Bruche et ses affluents (réhabilitation de ripisylves aux fonctions biologiques et environnementales reconnues) et la valorisation des produits forestiers issus des programmes d'aménagement (bois d'oeuvre, bois énergie, ...) font également partie intégrante du projet.

A gauche, la reprise de l'exploitation agricole par l'élevage a permis de réouvrir les paysages à proximité des villages ; à droite, la vallée de la Bruche avec pour villes principales, Saales et Schirmeck



Source : Séminaire Robert Auzelle
<http://www.arturbain.fr>

LES GRANDS PLATEAUX AGRICOLES

HUMANISER LES GRANDS ESPACES AGRICOLES ET RECOMPOSER DES LISIÈRES FORESTIÈRES, RICHES DE DIVERSITÉ

Si la valeur agronomique des terres de la Beauce, de la Brie et du Gâtinais n'est plus à démontrer, leur valeur paysagère, dans la région Ile-de-France, en revanche, n'est pas toujours reconnue. Les plateaux céréaliers présentent pourtant de grandes qualités paysagères, notamment en offrant des espaces ouverts, ondulants à l'infini, où le ciel et la lumière sont parties prenantes du paysage. Offrant des sols riches, les plateaux ont été favorables au développement d'une agriculture de type agro-industriel où les céréales, la betterave, le maïs dessinent d'immenses parcelles sans obstacle.

Si proche de l'agglomération parisienne où vivent plus de 10 millions d'habitants, ces grands paysages ont aussi vocation, en certains secteurs, notamment aux abords des vallées ou en rebord de plateau, à devenir des lieux de promenade pour les urbains. Pour cela, il faut créer des chemins accueillants ou des pistes cyclables ombragées, organiser des haltes régulières et définir des itinéraires depuis les lieux de vie dans les vallées ou sur le plateau.

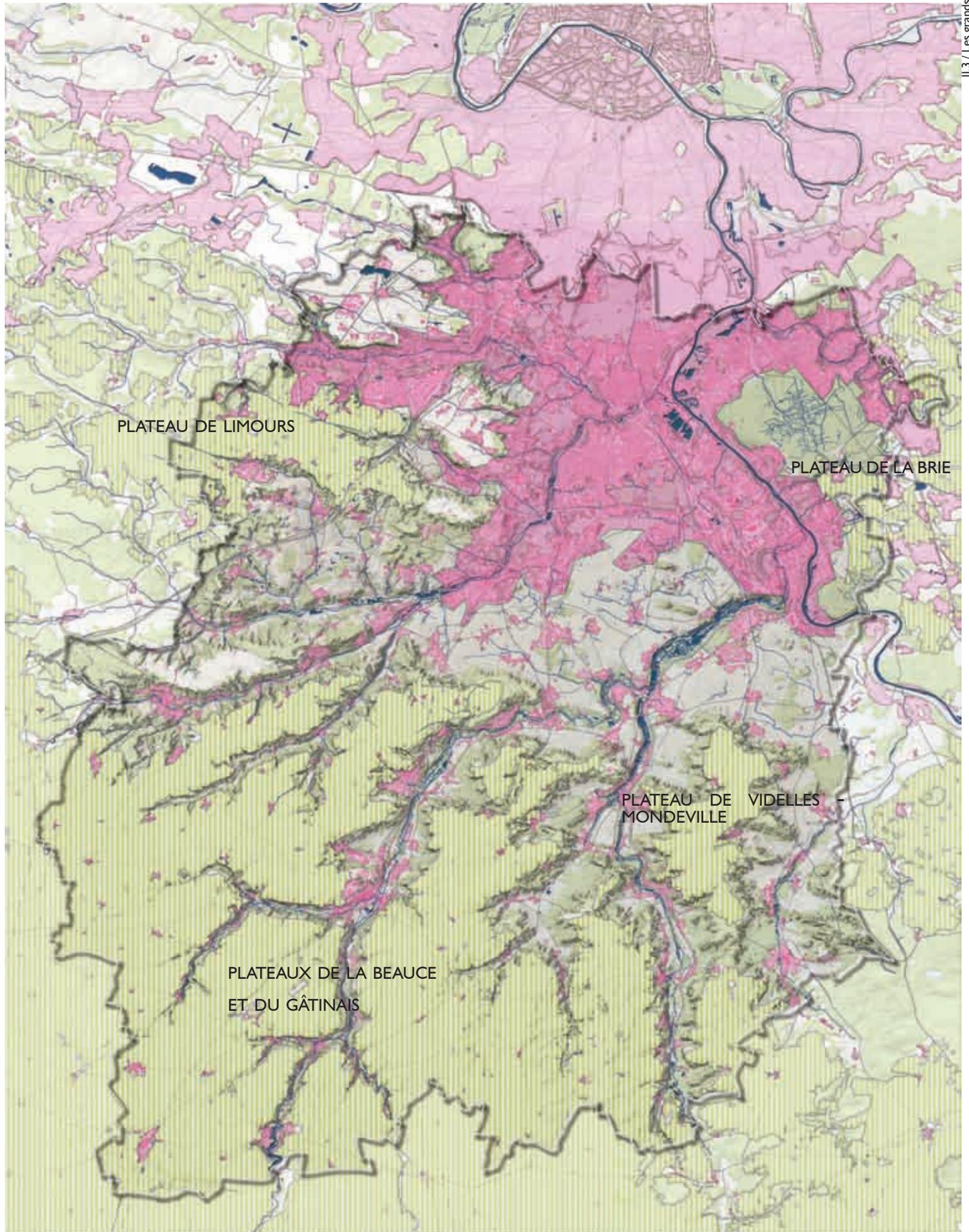
La topographie très plane des plateaux et l'occupation très unitaire des grandes cultures dessinent des paysages agricoles beaucoup plus marqués par leurs horizons que par les surfaces agricoles elles-mêmes. Le regard glisse sans accroche jusqu'aux limites cultivées des plateaux et butent sur les horizons boisés des coteaux des vallées. Ce sont ces horizons qui qualifient le plus les paysages agricoles. Or, ils

se présentent le plus souvent comme des limites brutales, réduites et simplifiées à un rideau d'arbres uniforme et opaque. La valorisation de ces paysages ne passe pas par des replantations massives d'arbres et de haies, (la Beauce est depuis très longtemps un pays ouvert d'openfield). Elle concerne d'avantage certains espaces clefs du plateau :

- Les bords de routes principales,
- Les entrées de villages,
- Les lisières urbaines des villages et des bourgs,
- Les lisières forestières.

Sources de grandes diversités écologiques, ces plantations apportent aussi une qualité aux paysages agricoles par l'imbrication des espaces ouverts et des espaces boisés : clairières enchâssées dans les bois, bosquets et arbres isolés en avant-poste, haies prolongeant les forêts.

CARTE DES GRANDS PLATEAUX AGRICOLES



Les objectifs :

- Redonner une échelle humaine aux espaces agricoles
- Redonner une place à l'arbre dans les paysages agricoles
- Développer des usages et des pratiques urbaines au travers d'itinéraires de promenade
- Recomposer la biodiversité des lisières forestières au contact des champs

Les sites concernés :

- les plateaux de la Beauce et du Gâtinais
- le plateau de Limours
- le plateau de la Brie

Les sites-clefs :

- les pointes avancées des plateaux
- Torfou
- Cerny
- Mondeville
- Plateau du déluge (Linaz)

Les principes d'actions :L'arbre dans l'espace agricole

- Préserver et réintroduire des plantations arborées ou arbustives en limite de parcelles pouvant servir de repère dans le paysage (arbres isolés à la croisée des chemins, arbres d'alignement le long des routes, haies arbustives en limite parcellaire, bosquets...)
- Planter des arbres d'alignement de haute tige le long des grandes voies qui traversent les plateaux

Les lisières forestières

- Encourager la diversité culturelle sur les parcelles proches des boisements et des vallées
- Maintenir une bande enherbée non cultivée (5 m au moins) à la lisière des boisements

Les lisières des villages

- Favoriser les plantations de vergers autour des villages
- Préserver et réhabiliter le patrimoine rural construit
- Inciter à une meilleure qualité architecturale et paysagère des bâtiments agricoles
- Mettre en valeur les franges urbaines aux abords des villages et des bourgs (cf. lisière urbaine)

Les cheminements

- Préserver et valoriser les chemins existants dans une logique d'équilibre entre la desserte agricole et l'itinéraire de circulations douces
- Créer des cheminements autour des villages dans l'épaisseur des lisières urbaines
- Créer des itinéraires de circulations douces le long des lisières forestières

Les acteurs concernés :

- Etat : DIREN, DDAF
- Région : AEV
- Conseil général (direction de l'aménagement et du développement
- CAUE
- PNR du Gâtinais français
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Les agriculteurs
- SAFER
- Fédération nationale des randonnées pédestres
- Fédération de la Chasse

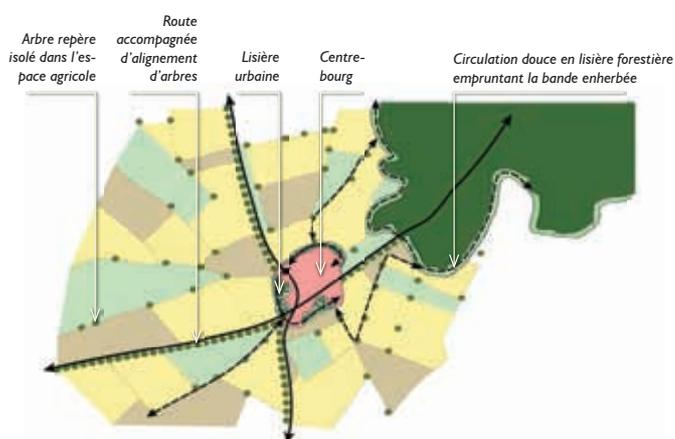
Les outils existants ou à mettre en place

Outils financiers :

- Politique départementale de subvention « Pôle touristique régional sud Essonne »
- Subventions par le PNR du Gâtinais français « Plantation et réhabilitation de boqueteaux, haies, arbres signaux » pour les communes et les particuliers

Outils réglementaires :

- Inventaire et repérage des structures végétales à préserver et à gérer dans le cadre des révisions de PLU

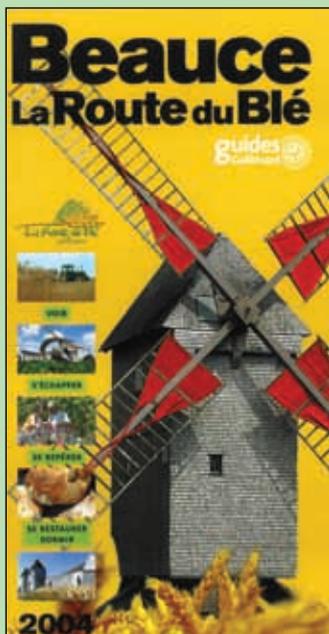


LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En France :

- La route des blés dans la Beauce (Loiret / Loir-et-Cher), voir page suivante
- L'agroforesterie, voir page suivante
- Conseil Général du Haut-Rhin : les GERPLAN. Il s'agit d'outils d'aménagement du territoire, élaborés par les EPCI en étroite collaboration avec les acteurs locaux et à l'initiative du CG 68. Les GERPLAN ne sont pas des outils réglementaires mais des outils de réflexion et d'actions visant à aménager et à gérer de manière durable l'espace rural. S'appuyant sur un diagnostic du territoire, ils définissent un programme pluriannuel d'actions à l'échelle locale. Ils permettent de déterminer un nouveau cadre de vie dans un souci de concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation du paysage, des milieux naturels et des ressources.
- Communauté de communes du Val de Garonne : Charte paysagère du Val de Garonne

LA ROUTE DES BLÉS



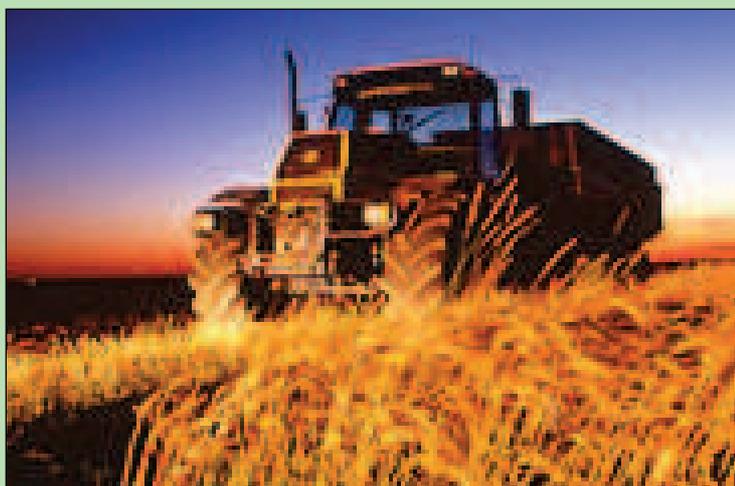
Mise en place par l'association Terre de Beauce en 2002 dans le département d'Eure-et-Loir et aujourd'hui étendue au Loiret, la Route du Blé est un produit touristique qui s'adresse à un public issu des agglomérations proches de la Beauce, Paris et Orléans, entre autres.

Cette route a été créée à l'initiative du monde agricole.

Philippe Lirochon, l'inventeur de «La Route du Blé» et les agriculteurs associés à cette opération font découvrir leur métier en insistant particulièrement sur la protection de l'environnement en valorisant leur rôle dans l'aménagement, le développement et l'entretien de l'espace rural.

La Beauce, traditionnellement connue comme le «grenier à blé» de la France, communique par ce biais sur la diversité de ses productions, et son apport, non seulement à l'industrie agroalimentaire, mais aussi à d'autres secteurs industriels.

Cette route révèle également la volonté de faire émerger une identité en créant un sentiment d'appartenance et de fierté. Ce mouvement s'est traduit par la création de l'association Terre de Beauce en 1993, puis la mise en place en 1995 de la Maison de la Beauce, à Orgères-en-Beauce, centre de la Beauce géographique.



Source : <http://www.larouteduble.com>

L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie est un mode d'exploitation des terres agricoles associant plantations d'arbres d'une part, cultures ou pâturages d'autre part. La définition de référence est celle fournie par le centre Agroforestier Mondial (ex-centre international de recherche en agroforesterie, CIRAF) : «L'agroforesterie est un système dynamique de gestion des ressources naturelles reposant sur des fondements écologiques qui intègre des arbres dans les exploitations agricoles et le paysage rural et permet ainsi de diversifier et de maintenir la production afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre.».

On distingue deux grands types d'agroforesterie, éventuellement complémentaires : le sylvo-pastoralisme (arbres et animaux domestiques) d'une part, l'agro-sylviculture (arbres et cultures) d'autre part.

En associant des espèces de plantes différentes, les agriculteurs qui pratiquent l'agroforesterie peuvent créer des associations de plantes complémentaires, en mesure de se protéger les unes les autres contre leurs parasites et de favoriser mutuellement leur développement. De ce fait, l'utilisation d'engrais et surtout de pesticides est nécessairement beaucoup plus réduite que dans le cadre d'une agriculture intensive classique. Cependant, l'agroforesterie n'a pas nécessairement vocation à se placer dans une perspective d'agriculture biologique : elle autorise également des pratiques agricoles « conventionnelles ».

Enfin, en agroforesterie, les arbres sont plus résistants à la sécheresse car du fait des cultures en surface, ils doivent s'enraciner plus profondément et sont donc plus résistants à la chaleur. Cet enracinement profond permet de récupérer les nitrates en profondeur et donc de limiter la pollution des eaux. De plus, les arbres poussent plus vite car ils bénéficient à la fois d'engrais, d'irrigation et d'un éclairage optimal facilitant la photosynthèse.



La plantation d'alignements d'arbres de haute tige permet une exploitation céréalière entre les lignes. La présence des arbres dans les champs permet de structurer des paysages dont l'immensité ne permettrait plus de se repérer sans eux.



Source : <http://www.agroforesterie.fr>

ORIENTATION 3 : LES PAYSAGES DE NATURE



LE FIL DE L'EAU

Faire des rivières des continuités de nature



L'ARCHIPEL DES BOIS ET DES FORÊTS

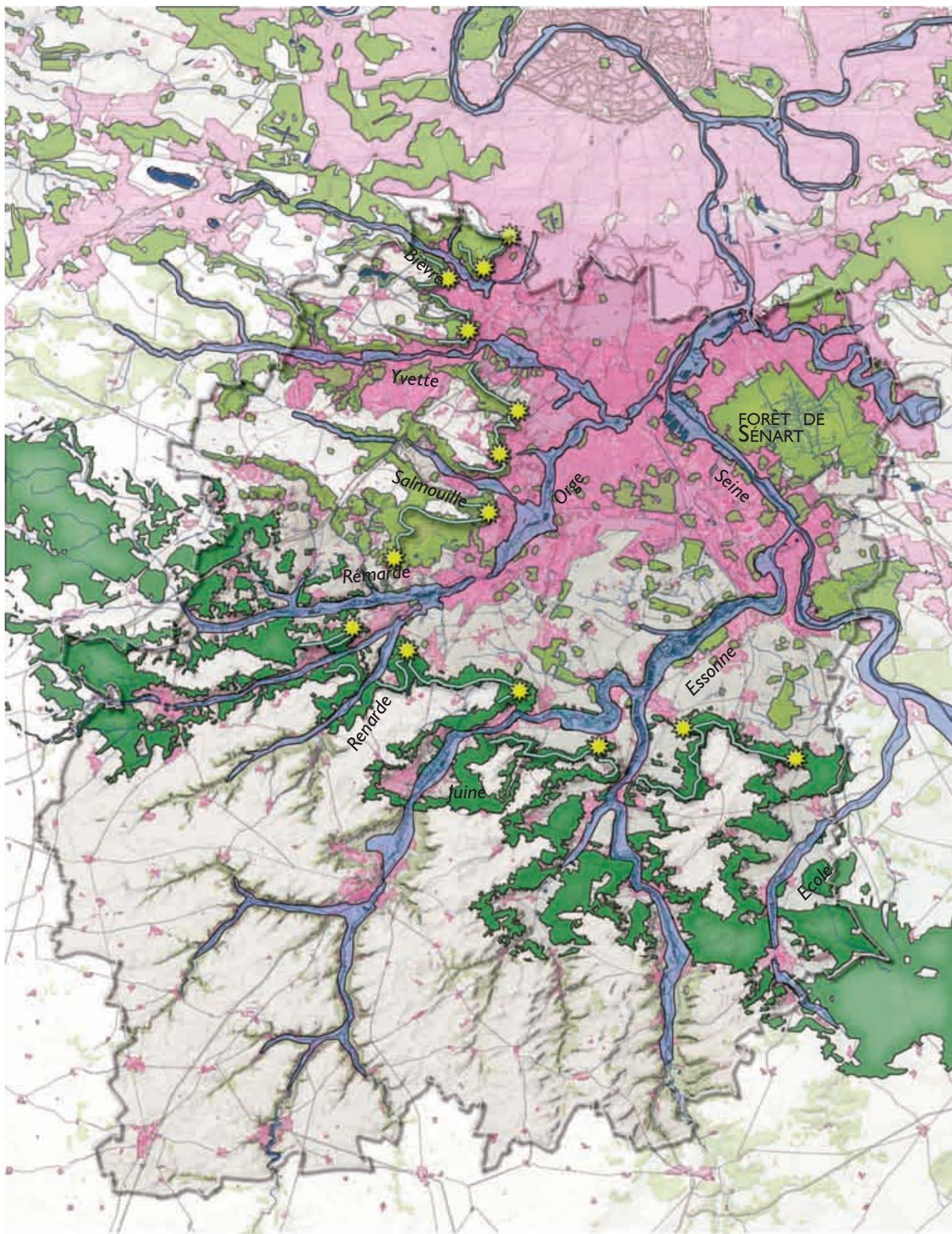
Positionner les forêts urbaines au coeur de la ville et développer un long massif forestier public dans les forêts du sud de l'Essonne



LES COURONNES BOISÉES

Préserver les lignes de crêtes boisées du département et créer des espaces publics belvédères

Pour une trame verte et bleue organisant la relation ville-nature



L'eau constitue un des éléments fondateurs des paysages du département. En creusant les vallées, elle a façonné le socle du territoire. Si les vallées sont parfaitement reconnues, les cours d'eau parfois très discrets ont bien souvent été oubliés, dans les processus d'extension de l'urbanisation comme dans la gestion des espaces agricoles.

Au sein des tissus urbanisés comme au cœur des espaces agricoles, l'eau a vocation à développer des continuités de nature : elle relie de façon continue les espaces les plus naturels aux espaces les plus urbains ; elle concentre les milieux les plus riches écologiquement favorisant la biodiversité ; elle cristallise un patrimoine construit souvent remarquable ; enfin elle attire de nombreux visiteurs et habitants pour les promenades et les loisirs.

Nombreux sont les projets de valorisation et de protection sur les cours d'eau essonniers : beaucoup de rivières du département comme l'Essonne, la Juine, la Renarde ou la Rémarde au sud ou comme l'Yerres, la Seine et la Bièvre au nord, font déjà l'objet de protection au titre des sites classés et inscrits ; des zones humides comme celles de l'Essonne ou de la Juine sont répertoriées en espaces naturels sensibles ; des projets de valorisation sont en cours, notamment par le syndicat mixte de la vallée de l'Orge qui cherche activement à retrouver une continuité d'espaces naturels dans la basse vallée de l'Orge.

Pour le guide, tous les cours d'eau de l'Essonne sont concernés, de la Seine aux plus petits de ses affluents, créant à eux seuls les pièces maîtresses d'une trame de nature à l'échelle départementale mais aussi des promenades linéaires piétonnes et cyclables au bénéfice des habitants.

Les objectifs :

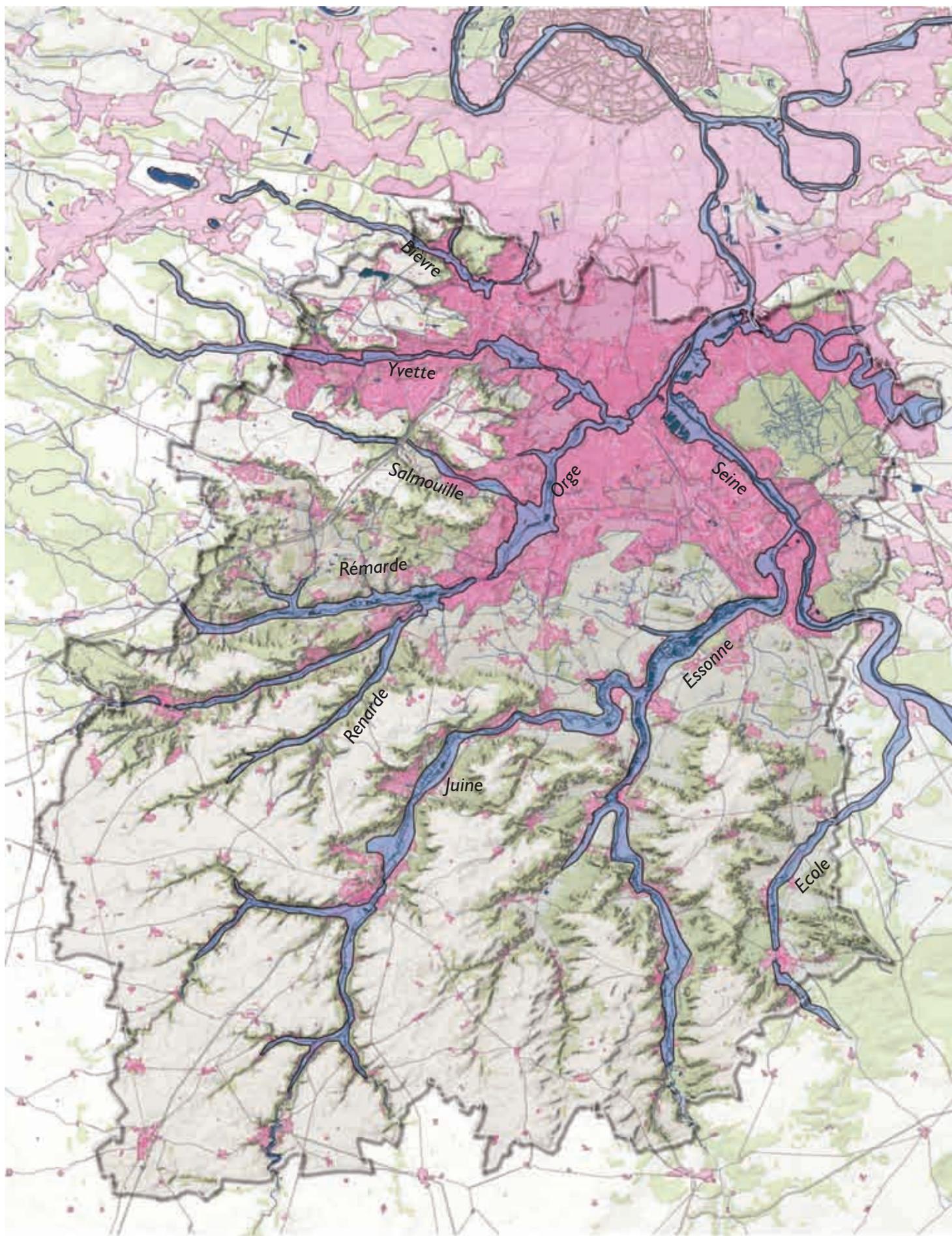
- Contribuer à la protection des zones humides
- Composer une trame «verte et bleue» à partir des cours d'eau, accessible au public
- Préserver des espaces de nature en ville
- Renforcer la diversité paysagère et écologique des rivières, des zones humides, des plans d'eau et de leurs berges

Les sites concernés :

Toutes les rivières du département y compris dans les secteurs urbanisés

Les sites-clefs :

- Les sites de confluences : Yvette/Orge, Essonne/Seine, Yerres/Seine, Rémarde/Orge
- La vallée de la Seine
- Les marais de l'Essonne et de la Juine



Les principes d'actions :

L'urbanisation

- Maîtriser les espaces non bâtis au bord des rivières et limiter toutes nouvelles constructions sur les parcelles riveraines
- Qualifier les limites avec l'urbanisation et les routes (lisières urbaines)

Les espaces naturels

- Retrouver une qualité des eaux en supprimant les rejets pollués
- Appliquer une gestion différenciée des zones humides permettant une plus grande quiétude pour la faune, préserver la valeur ornithologique des milieux humides et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'épanchement des crues
- Retrouver les cours d'eau oubliés (busés ou enfouis)
- Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique en préservant une certaine transparence visuelle
- Maîtriser le développement forestier autour et dans les marais et organiser des cheminements de découverte de ces paysages humides

Les bords de l'eau et les ouvrages

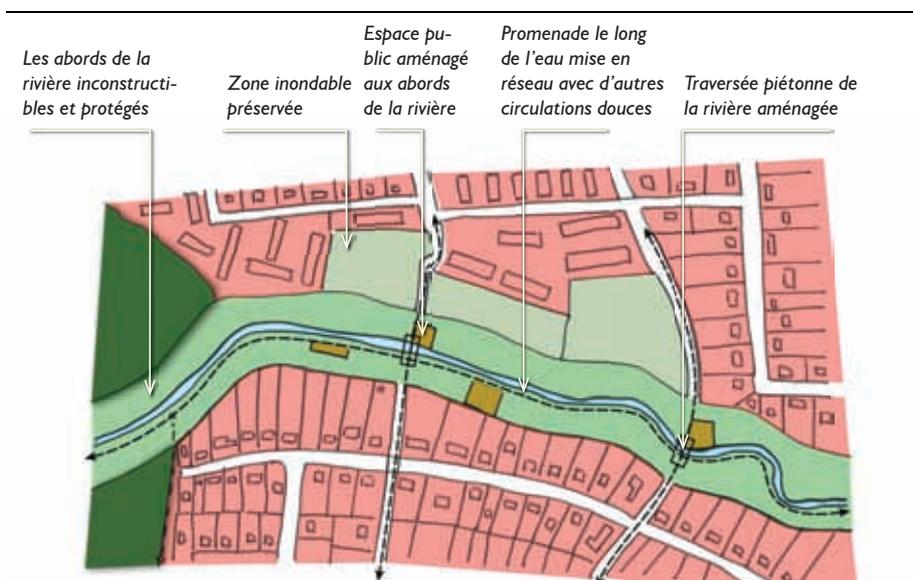
- Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines, berges maçonnées ou naturelles, ponts, quais
- Promouvoir la qualité paysagère et architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, ouvrages d'art...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre (paysagistes, architectes, BET...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau

Les cheminements et les espaces publics

- Assurer une continuité de cheminement le long de la rivière, créer des circulations douces
- Développer des espaces publics diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics majeurs des quartiers urbains (centralités)
- Multiplier les passages piétons (passerelles, bacs) pour relier les deux rives

Les activités de loisirs

- Développer des activités liées à l'eau : canotage, canoë, pêche, baignade quand la qualité de l'eau le permet
- Mettre en valeur les anciennes gravières de la Seine et les étangs de Saclay, développer les activités liées à l'eau, leur redonner une place dans la ville, développer les accès par circulations douces et retrouver une certaine transparence dans les lisières boisées



Les acteurs concernés :

- Etat DIREN
- Région AEV
- Conseil général (direction de l'environnement)
- PNR du Gâtinais français et PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Communes
- Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)
- Le port autonome de Paris
- Associations de protection de la Nature : Pronatura
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

Outils fonciers :

- Acquisition par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Acquisition ou gestion par la Région au titre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)
- Acquisition par les syndicats mixtes de gestion des berges et des espaces d'expansion des crues

Outils opérationnels :

- Charte de la promenade de Seine (démarche fédérant les différents acteurs du fleuve, coordonnée par l'AUDES0)
- Projet « Fil Vert » le long de l'Yerres avec pour maîtres d'ouvrage le SIARV (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges) et la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres
- Diagnostic et projet d'aménagement du périmètre régional des Joncs Marins (AEV)
- Schéma de réhabilitation et de valorisation des marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (Conseil général ENS)
- Plan Paysage Régional : Site de Draveil - Vigneux-sur-Seine (Conseil général et Région)

Une politique de subvention pour des plans de paysage et de rivière portés par les syndicats de gestion des rivières, et les intercommunalités

Outils financiers :

- Subvention régionale « Contrat de bassin Rivières vivantes d'Ile de France »
- Subvention départementale « Aménagement de la rivière et restauration des milieux aquatiques » et « Développement de l'accès à la rivière »

Outils réglementaires :

- PRIF au bord des cours d'eau : Bois Chardon (Seine), Joncs Marins (Orge), Fosse-aux-Carpes (Seine)
- Sites classés : haute vallée de l'Essonne, vallée de la Juine aval, vallée de la Renarde, vallée de l'Yerres, vallée de la Bièvre amont,
- Sites inscrits : Vallée de l'Ecole (partie), vallée de la Juine amont, vallée de la Rémarde, vallée de l'Yvette amont, vallée de la Seine
- ENS : marais de Misery, marais de la Grande Île, marais de Fontenay, le clos de Montauger, marais de la basse vallée de l'Essonne
- Réserves Naturelles Conventionnelles : Etang du Vieux Saclay
- Réserves Naturelles Volontaires : Bassin de retenue de Saulx-les-Chartreux, Grands Réages à Varennes-Jarcy
- Parcs publics : vallée de l'Orge de Savigny-sur-Orge à Arpajon, vallée de l'Yvette de Champlan à Longjumeau, vallée de la Seine port aux Cerises, vallée de l'Yerres
- Création de ZAPE (Zone d'agriculture protégée et écologique) sur les terres agricoles situées à proximité des cours d'eau (Communes)
- Mise en place de PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) situés sur les terres en lien direct avec les cours d'eau (Conseil général)

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En Essonne:

- Syndicat intercommunal de la Vallée de La Bièvre : Politique de gestion de la Bièvre
- Syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval : Plan de paysage de la vallée de l'Orge
- Conseil général de l'Essonne Label « Aire départementale de nature »
- Contrat de bassin de la Juine

En France :

- Syndicat mixte du Rhône des Isles et des Lônes ;
Le projet entamé en 1987 a permis la création du syndicat mixte en 1995 regroupant les 7 communes riveraines ainsi que le Conseil général du Rhône et le Grand Lyon. Son objet principal est la réhabilitation des Lônes (bras morts du Rhône) et la mise en valeur du milieu fluvial du sud de Lyon. Son objectif principal qui est de retrouver un Rhône plus naturel se traduit par 2 actions essentielles, le relèvement substantiel du débit réservé au vieux Rhône à 100 m³/s et la réhabilitation des Lônes de Ciselande, de Jenicot et de la Table Ronde. Il restaure les sites et fait la promotion de ces espaces de nature en entretenant le milieu dégradé, en limitant l'accès aux véhicules et en organisant les circulations pédestres et la surveillance du site.
- Lille Métropole : Le Parc de la Deûle

POLITIQUE DE GESTION DE LA BIÈVRE



Points de vue sur la réouverture de la Bièvre entre Massy et Verrières-le-Buisson

SIABV (Syndicat intercommunal de la Vallée de la Bièvre) Le syndicat chargé de la gestion des eaux de la Bièvre a mis en place un sentier piéton d'une vingtaine de kilomètres, qui permet de découvrir la rivière et de la mettre en valeur. Le SIABV mène une politique visant à aboutir à une gestion durable de la rivière que ce soit en matière de gestion du risque d'inondation, d'amélioration des espaces connexes à la rivière et de réhabilitation du patrimoine ancien. Pour parer aux inondations, des bassins secs ont été aménagés autour de la rivière et des bassins en masse d'eau existent en tant que bassins de rétention régulé. Le SIABV est aussi pilote dans les opérations de reconquête du milieu aquatique et de la biodiversité par la réouverture de biefs de la rivière.



Aire d'intervention du syndicat intercommunal de la vallée de la Bièvre

Source : Séminaire Robert Auzelle
<http://www.arturbain.fr>

PLAN DE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE L'ORGE



Carte des actions du SIVOA le long de la rivière

Ce syndicat mixte (SIVOA - Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval) qui regroupe 21 communes et 2 communautés d'agglomération (représentant 11 communes) existe depuis plus de 50 ans. Les compétences du syndicat sont : la gestion des eaux usées, la gestion hydraulique de la rivière, l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement, l'aménagement de la rivière et des milieux naturels associés.

Dans le cadre du dernier volet de ses compétences, le syndicat mène des projets de réhabilitation des berges, de réouverture de rivières. Il suit les instructions des permis de construire, participe aux groupes de travail pour l'élaboration des documents d'urbanisme, aide aux acquisitions foncières et participe aux réflexions d'aménagement sur le bassin versant. Dans ce cadre là, il élabore le SAGE Orge-Yvette. En 2006, le syndicat a obtenu de classer en « Aire départementale de nature » la rivière et ses espaces naturels connexes.

Ci-dessous : continuité piétonne sous la RN 7 (Juvisy-sur-Orge) ;

A droite : le passage de la rivière à proximité d'un grand ensemble permet de disposer d'un espace de nature à proximité de zones densément peuplées.



Source : Rapport d'activité 2007 du SIVOA, Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval

LE PARC DE LA DEÛLE

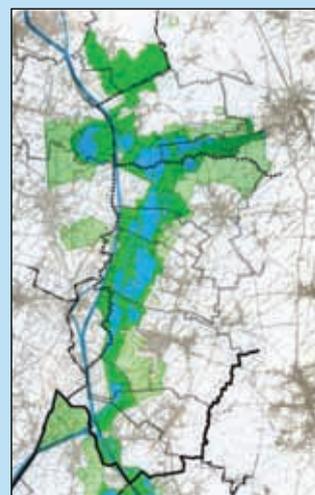


Plan masse du jardin des communautés

Le parc de la Deûle à Lille, est un parc périurbain, qui a été créé pour protéger les champs captants du sud de la conurbation lilloise. C'est un élément essentiel de la Trame verte régionale et un important espace de récréation dans une région densément urbanisée. Ce Parc « multifonctionnel » doit :

- protéger l'eau grâce aux zones humides reconstituées,
- mettre en place une agriculture périurbaine de qualité,
- créer un réseau de corridors biologiques, trame verte contribuant à diminuer la fragmentation écopaysagère,
- favoriser la pédagogie à l'environnement (visites guidées, sentiers de découverte, observatoires... ,
- créer une vitrine architecturale : d'anciennes écuries ont été restaurées selon les standards de la HQE (Haute qualité environnementale) et une ancienne ferme transformée en Centre d'initiation à l'environnement.

Photo aérienne du parc, 15 ans après sa réalisation ; à droite, le plan imaginé par l'OREAM dans les années 70



Source : «Le Parc de la Deûle», 1995-2009, par Jacques Simon pour Lille Métropole

III.2 L'ARCHIPEL DES BOIS ET DES FORÊTS

«POSITIONNER» LES FORÊTS URBAINES AU COEUR DE LA VILLE

ET DÉVELOPPER UN LONG MASSIF FORESTIER PUBLIC DANS LES FORÊTS DU SUD DE L'ESSONNE

Au nord du département, les forêts de Verrières et de Sénart ainsi que le bois de Saint-Eutrope sont enserrés dans l'urbanisation. Ils ont, grâce à leur statut de boisement public, traversé les siècles et résisté à la pression urbaine. Ils sont naturels par l'occupation du sol et urbains par leur position dans l'agglomération. Comme les bois de Boulogne et de Vincennes, ils ont vocation à devenir des «centralités» pour les quartiers alentours, formant des espaces de vie vers lesquels la ville se tourne et dessine de véritables façades urbaines ouvertes sur les bois.

L'espace forestier est un espace de respiration et surtout un espace d'évasion. Beaucoup d'autres boisements sont aujourd'hui dans cette configuration urbaine et chacun d'entre eux a vocation à devenir une centralité pour les riverains. Il s'agit pour cela de maîtriser les abords des boisements au-delà de la lisière forestière afin de préserver le statut public et l'accessibilité à l'espace naturel pour tous les habitants. Il faut aussi organiser la façade urbaine pour qu'elle s'ouvre sur un espace public donnant accès à la forêt.

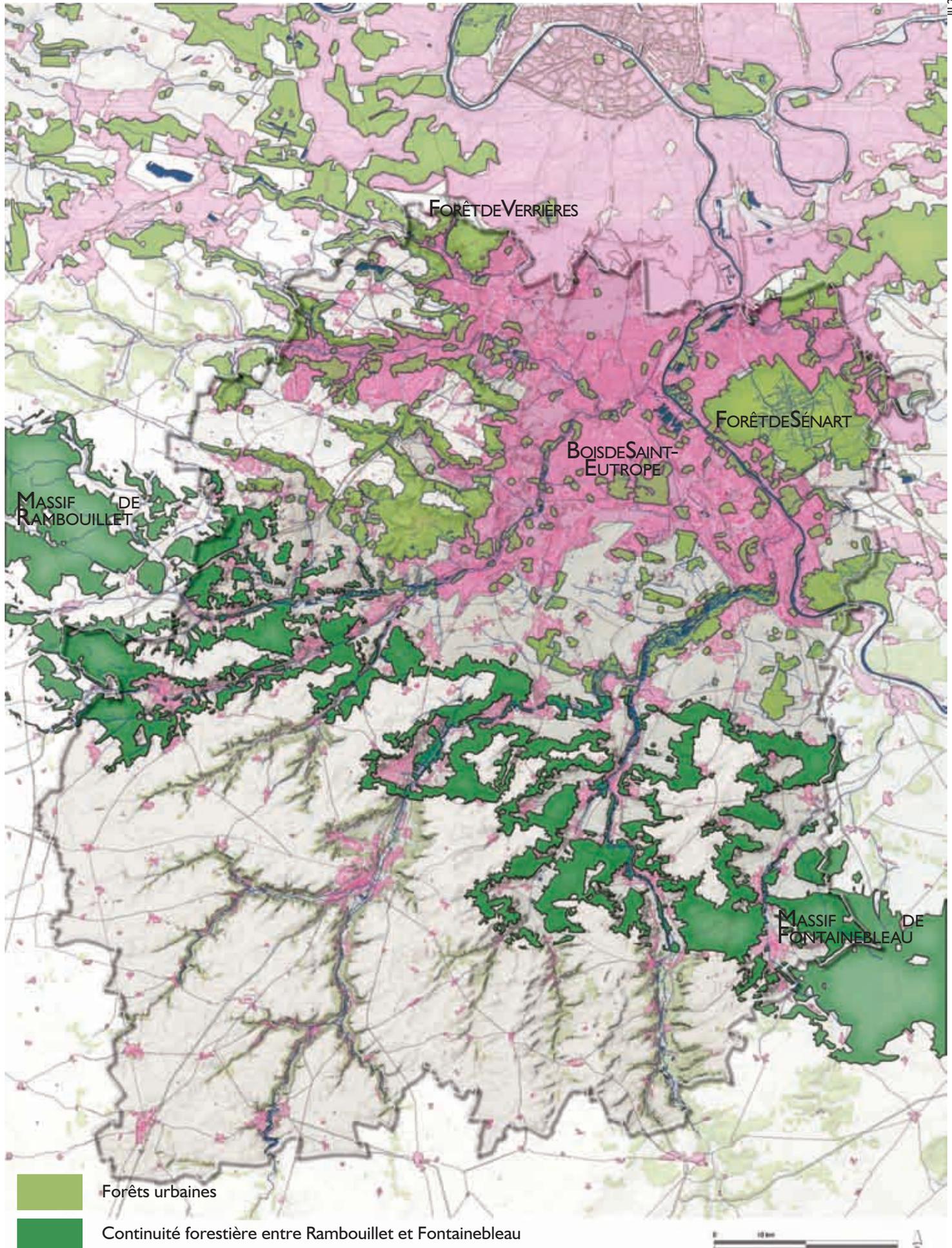
Au sud d'Arpajon, la forêt essonnoise se limite aux coteaux raides des vallées de la Beauce et du Gâtinais. Cependant les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet cristallisent la majorité de la fréquentation du public en forêt. Par leur statut public et par les nombreux aménagements d'accueil dont ils ont bénéficié, ces deux massifs attirent aux franges du département de l'Essonne l'essentiel des amateurs de grands espaces naturels.

Entre les deux, les forêts du sud du département demeurent entièrement privées. A ce titre, elles ne sont pas reconnues ni accessibles comme les forêts domaniales. Pourtant, par leur continuité, elles forment un lien entre les deux grands massifs forestiers et constituent une continuité écologique essentielle de l'Île-de-France. En outre, par leurs qualités intrinsèques de paysages forestiers, elles ont potentiellement capacité à attirer les promeneurs tout autant que les forêts domaniales. On y trouve l'ensemble des paysages forestiers recherchés par les visiteurs : chaos rocheux, platières de grès, pelouses calcicoles, landes, boisements remarquables (pins sylvestres, chênes, hêtres, châtaigniers, bouleaux), points de vue dominants.

Le Département a recensé l'ensemble des boisements au titre d'espaces naturels sensibles, mais peu en revanche, sont en zones de préemption et moins encore sont des acquisitions publiques.

Le Schéma départemental doit permettre de renforcer la politique des ENS et de la région en développant des zones de préemption dans le but de former une ligne de boisements accessibles au public dont les objectifs seront de pérenniser la continuité écologique entre la forêt de Fontainebleau et la forêt de Rambouillet et d'offrir aux franciliens de nouveaux espaces de loisirs. Dans cette démarche, une gestion plus fine et plus nuancée des forêts est à organiser et plus particulièrement dans les lisières forestières. Lieux de grande richesse floristique, elles sont aussi par leurs structures irrégulières beaucoup plus résistantes aux tempêtes et offrent une capacité de régénération bien meilleure.

CARTE DES FORÊTS URBAINES



Les objectifs :

- Préserver des espaces de nature en ville
- Recréer des centralités urbaines autour des boisements
- Développer les espaces forestiers accessibles au public
- Maintenir la grande continuité écologique des espaces naturels du sud de l'Essonne (l'Arc du sud)
- Préserver et renforcer la biodiversité dans les massifs forestiers

Les sites concernés :

Toutes les forêts du département

Les sites-clefs :

- Forêt de Verrières
- Forêt de Sénart
- Le bois de Saint-Eutrope
- Les boisements entre Fontainebleau et Rambouillet

Les principes d'actions :

Le statut des boisements

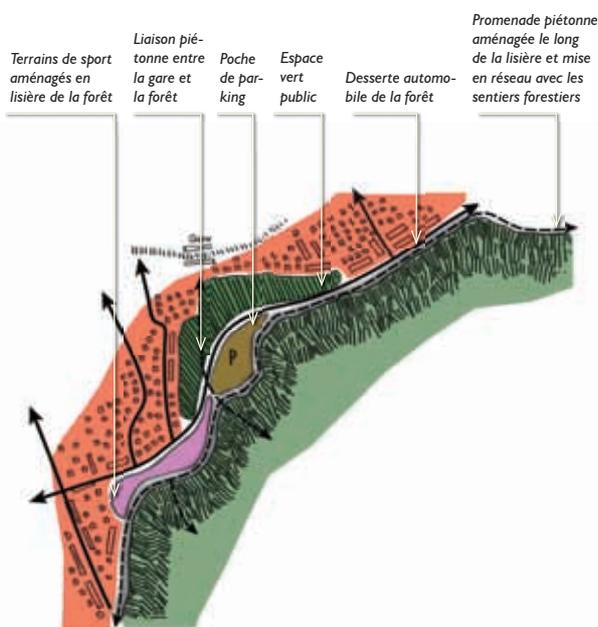
- Renforcer l'acquisition foncière publique pour tous les boisements cernés par l'urbanisation
- Affirmer la politique d'acquisition des Espaces naturels sensibles pour tous les boisements des coteaux situés entre Fontainebleau et Rambouillet (continuité de l'Arc sud)
- Affirmer la politique d'acquisition des Espaces naturels sensibles pour tous les boisements situés dans la vallée de la Seine entre Sénart et Melun (continuité de la vallée de la Seine)

La relation ville/forêt

- Imposer un recul d'implantation d'au moins 50 à 100 mètres pour toutes nouvelles constructions en lisière forestière
- Dégager un espace public accessible tout autour des boisements
- Créer des façades urbaines ouvertes sur l'espace de la forêt : maîtriser l'image du front urbain des lisières longées par des rues : plantation d'alignement le long des voies, bâti en retrait permettant l'implantation de jardins en façade, hauteur des constructions inférieure à celle des arbres forestiers

L'espace naturel forestier

- Renforcer la diversité végétale et paysagère de la lisière forestière : alternance de prairies, fourrés denses et futaies ouvertes imbriqués, offrant une diversité d'ambiance paysagère, une multiplicité d'usages pour les habitants et un fonctionnement écologique optimal de la lisière
- Inventorier plus précisément le patrimoine naturel de la forêt afin de protéger et valoriser les habitats d'intérêt patrimonial par une gestion adaptée
- Favoriser la mixité des essences forestières et une pyramide des âges équilibrée des peuplements, dans les zones régénérées
- Favoriser l'installation de la faune sauvage par des aménagements et une gestion adaptée (nichoirs, arbres morts...) et un entretien de leur habitat
- Préserver et renforcer la richesse écologique des pelouses sèches sur les coteaux



Les itinéraires de promenade et l'accueil du public

- Développer l'accueil du public dans les forêts du sud en s'appuyant sur les gares et sur les villes touristiques de Milly-la-Forêt, Etrechy, La Ferté-Alais et Dourdan : flécher les itinéraires de promenade depuis les gares ou les centres-villes
- Aménager des accès avec de petites poches de stationnement : soigner l'image des aires de stationnement en privilégiant des aménagements sobres et naturels
- Développer des itinéraires de randonnées avec des informations pédagogiques sur la biodiversité de faune et de la flore et sur la géologie/pédologie

Les acteurs concernés :

- Etat : DIREN, ONF, DDAF
- Région : AEV
- Conseil général (direction de l'environnement)
- PNR du Gâtinais et de la haute vallée de Chevreuse
- Communes
- SAFER
- CRPF (centre régional de la propriété forestière)
- Associations de protection de la Nature : Pronatura
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

Outils fonciers :

- Acquisition par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Acquisition ou gestion par la Région au titre des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Outils opérationnels :

- création de zones protégées de la fréquentation du public

Outils financiers :

- Subvention régionale « Biocombustible et développement local »
- Subvention régionale pour les exploitants forestiers privés (AEV et Fond forestier d'Ile-de-France)
- Subvention de la DRIAAF «Aides à l'amélioration de la valeur d'avenir des forêts» et «Aides à l'acquisition de matériels d'exploitation forestière»

Outils réglementaires :

- PRIF : Forêt régionale de Cheptainville, forêt régionale d'Etrechy, forêt de Marcoussis, forêt régionale de Saint-Vrain
- Sites classés : haute vallée de l'Essonne, vallée de la Juine avale, vallée de la Renarde, vallée de la Bièvre amont
- Sites inscrits : Forêt des Trois Pignons, vallée de la Juine amont, vallée de l'Yvette amont, vallée de la Seine et forêt de Rougeau, forêt de Verrières
- ENS : principaux espaces boisés préemptés : pentes boisées de l'Yvette et de la Bièvre, coteaux de la vallée de Marcoussis, le rebord sud du plateau de Limours, le rebord du plateau à Boissy-sous-Saint-Yon, le rebord du plateau de Videlles-Mondeville, la moyenne vallée de l'Essonne
- Réserves Naturelles Nationales : réserve géologique de l'Essonne
- Réserves Naturelles Volontaires : Arboretum de Verrières-le-Buisson
- PLU : classement des bois en Espace boisé classé (EBC), réglementation des parcelles bâties pour maîtriser la densité et la hauteur des constructions à proximité des lisières

LES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

En France :

- Nantes Métropole : Les forêts urbaines
- Bois de Vincennes à Saint-Maurice/Charenton (94) : relation ville et forêt

En Europe :

- Hyde Park à Londres
- Schlosspark à Karlsruhe

En Amérique du Nord :

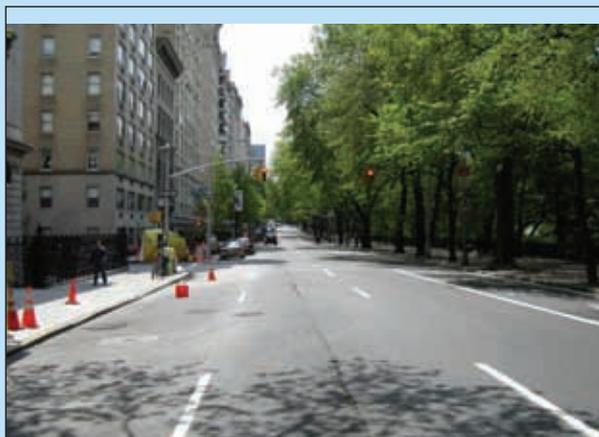
- Central park à New-York



Transition entre la ville de Saint-Maurice et le Bois de Vincennes (94)



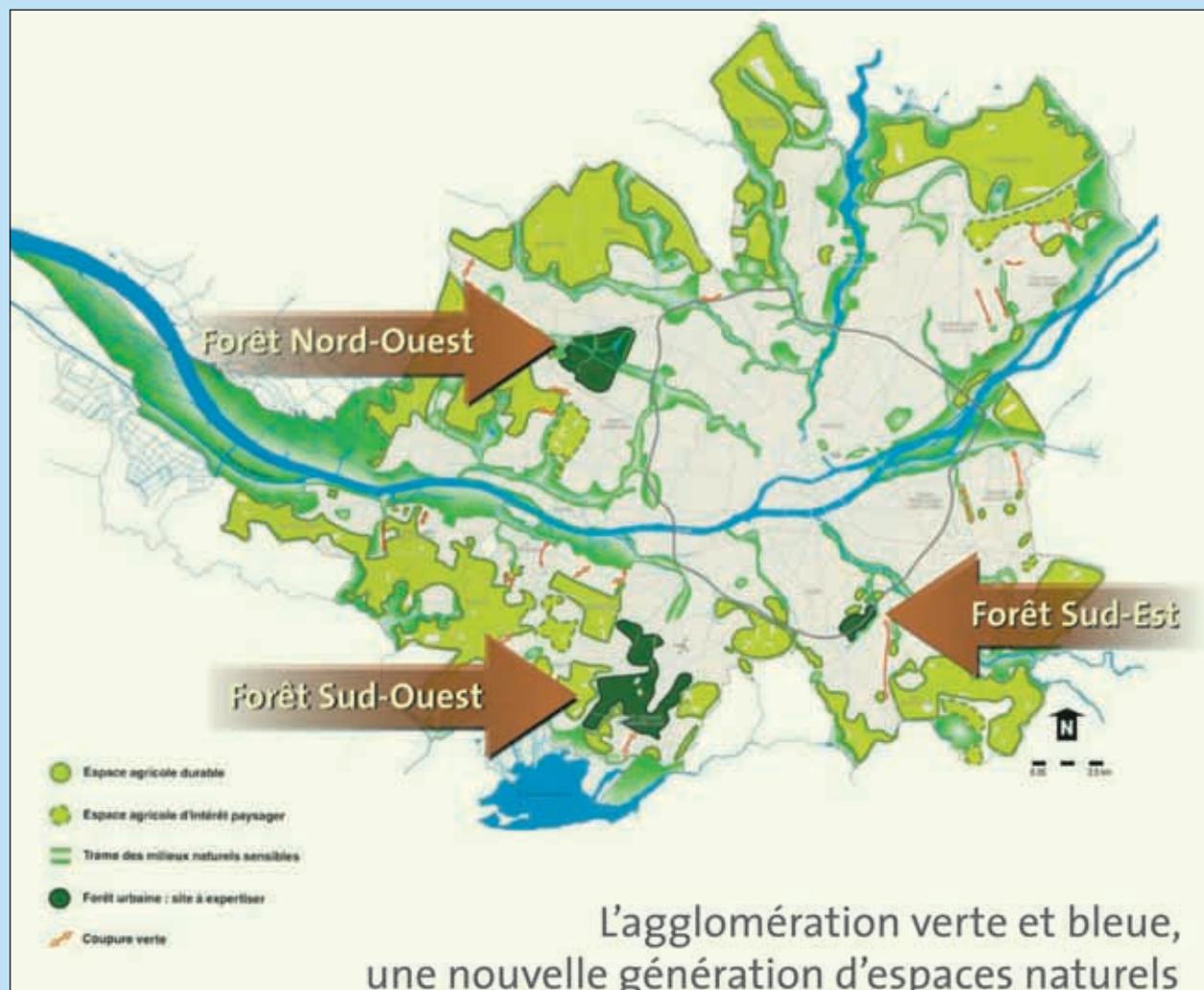
L'espace public autour d'Hyde Park à Londres



Organisation de la relation entre la ville et Central Park à New-York (à droite et à gauche)



LES FORÊTS URBAINES À NANTES



Les 3 forêts urbaines de Nantes

La Métropole nantaise considère désormais trois forêts comme des forêts urbaines de nouvelle génération :

- la forêt du nord-ouest
- la forêt du sud-ouest
- la forêt du sud-est

Incluses dans le tissu urbain pré-existant, outre leur rôle d'espaces publics, on leur attribue un rôle de régulateur thermique et de puits à carbone.

Source : Plaquette «La forêt urbaine»
réalisée par la communauté urbaine Nantes Métropole

III.3 LES COURONNES BOISÉES

PRÉSERVER LES LIGNES DE CRÊTES BOISÉES DU DÉPARTEMENT

Les ruptures de reliefs sur le département sont, on l'a vu, franches et nettes, délimitant très clairement les plateaux des vallées ; les boisements sont venus surligner cette cassure, dessinant des couronnes boisées, renforçant la lecture même lointaine de ces lignes de crête dans le paysage.

Au cœur même de l'urbanisation dans les vallées, chaque perspective lointaine offre un horizon boisé des coteaux ; sur les grands plateaux agricoles, l'horizon lui aussi s'achève sur un boisement ; où que l'on se situe dans le département les lignes boisées des coteaux et surtout les crêtes boisées sont présentes et peuvent servir de repère dans le paysage. Cette caractéristique paysagère essonniennne qui fait partie du bien commun, mérite à ce titre une attentive préservation.

Ce sont aussi des lieux de hauteurs ouvrant parfois de larges vues sur le territoire. Aussi, leur préservation peut s'accompagner d'aménagements ponctuels de belvédères, de promenade-balcon, de tables d'orientation, une manière de respirer, de prendre de la hauteur et de « survoler » les paysages essonniens.

Les objectifs :

- Préserver la lecture des grands reliefs
- Préserver les horizons forestiers des plateaux
- Développer des espaces publics belvédères et offrir des percées visuelles
- Maintenir les continuités écologiques des espaces naturels

Les sites concernés :

Toutes les crêtes boisées du département et les buttes témoins

Les sites-clefs :

- La ligne des grands coteaux en limite de la Beauce et de la Brie
- Le cirque de l'Essonne
- Les buttes témoins

Les principes d'actions :

Le statut des couronnes boisées

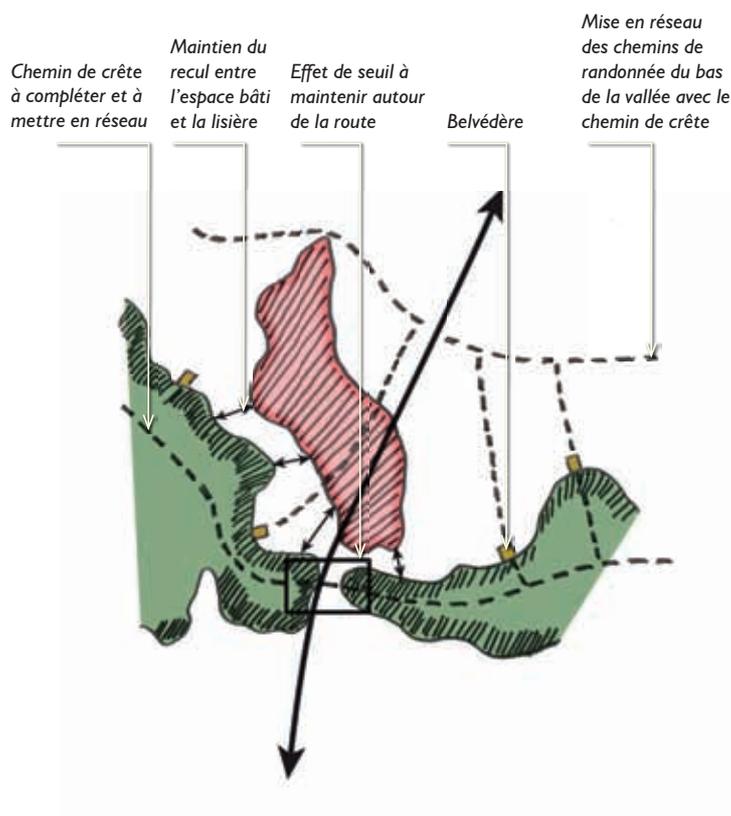
- Maîtriser le foncier et plus particulièrement l'ensemble des buttes
- Protéger les sites les plus sensibles en matière environnementale

L'urbanisation et les lignes de crêtes

- Imposer un recul d'implantation d'au moins 20 à 100 mètres pour toute nouvelle construction en rebord de plateau, afin de ne pas «casser» la ligne de crête boisée
- Maîtriser la hauteur du bâti sur le haut des coteaux, en deçà de la ligne de crête

Les cheminements et les points de vue

- Aménager des points de vues panoramiques accessibles au public sur les crêtes les plus spectaculaires et notamment les buttes en créant des milieux ouverts pérennes qui participent à la diversité écologique des milieux
- Créer des parcours piétonniers sur les lignes de crête - le parcours des coteaux
- Relier les chemins des lignes de crête aux fonds des vallées



Les acteurs concernés :

- Etat : DIREN, ONF, DDAF
- Région : AEV
- Conseil général (direction de l'environnement)
- PNR du Gâtinais français et PNR de la vallée de Chevreuse
- Communes
- SAFER
- CRPF (centre régional de la propriété forestière)
- Associations de protection de la Nature : Pronatura
- Fédération nationale des randonnées pédestres

Les outils existants ou à mettre en place

Outils fonciers :

Outils opérationnels :

Outils financiers :

- Subvention régionale «Biocombustible et développement local» et «Aménagement et entretien de corridors écologiques»
- Subventions départementales «Acquisition d'espaces naturels sensibles», «Aménagement d'espaces naturels sensibles» et «Conduite d'études et de diagnostics écologiques dans les espaces naturels sensibles»
- Subvention régionale pour les exploitants forestiers privés, l'AEV et le Fond forestier d'Ile de France
- Subvention de la DRIAAF «Aides à l'amélioration de la valeur d'avenir des forêts» et «Aides à l'acquisition de matériels d'exploitation forestière»

Outils réglementaires :

- PRIF : Forêt régionale de Cheptainville, forêt régionale d'Etrechy, forêt de Marcoussis, forêt régionale de Saint-Vrain
- Sites classés : haute vallée de l'Essonne, vallée de la Juine avale, vallée de la Renarde, vallée de la Bièvre amont
- Sites inscrits : Forêt des Trois Pignons, vallée de la Juine amont, vallée de l'Yvette amont, vallée de la Seine et forêt de Rougeau, forêt de Verrières
- ENS : principaux espaces boisés préemptés : pentes boisées de l'Yvette et de la Bièvre, coteaux de la vallée de Marcoussis, le rebord sud du plateau de Limours, le rebord du plateau à Boissy-sous-Saint-Yon, le rebord du plateau de Videlles-Mondeville, la moyenne vallée de l'Essonne
- PLU : classement des couronnes boisées en Espace Boisé Classé (EBC), réglementation des parcelles bâties pour maîtriser la densité et la hauteur des constructions à proximité des crêtes boisées.

LE PARC DES COTEAUX DE BORDEAUX



Ce parc regroupe le long du coteau faisant face au centre de Bordeaux 11 projets d'aménagement (zone entourée de rouge à gauche et plan de droite) :

- Parc de Beauval à Bassens
- Parc des Griffons à Bassens
- Parc de Carriet à Lormont
- Parc de l'Ermitage à Lormont
- Parc des Iris à Lormont
- Parc Palmer à Cenon
- Parc du Cypressat à Cenon
- Parc de l'Observatoire à Floirac
- Parc de la Burthe à Floirac



Les espaces qui constituent aujourd'hui le Parc des Coteaux ont en commun, une situation topographique liée aux coteaux de la Garonne (anciens parcs de châteaux, zones de carrière, zones à risques par essence inconstructibles, etc...). L'ensemble constitue, vu d'avion, un long manteau vert qui s'accroche de part et d'autre de la rupture de pente du coteau. A l'échelle de chaque ville, les liens qui se tissent avec cette frange naturelle sont très forts. Manquait cependant une dimension intercommunale qui fasse exister concrètement, sur le terrain, cette unité que l'avion nous révèle. L'étude de J.P. Clarac en 2003 a permis de révéler l'existence d'une continuité paysagère, d'une vraie cohérence de territoire tant dans sa genèse que dans son destin futur qui a permis de donner une réalité concrète à l'idée de Parc des Coteaux.

Photos avant-après du parc de l'Ermitage réalisé par G.Barzacq à Lormont. Il est l'un des maillons constitutifs du parc des coteaux



Source : Etude pré-opérationnelle de projet d'ensemble du parc des coteaux
Dossier de synthèse, Atelier Bouriette et Vaconsin, juillet 2008

ORIENTATION 4 : LES PAYSAGES DES DÉPLACEMENTS



LES BOULEVARDS URBAINS



LES ROUTES-PAYSAGES



LES AUTOROUTES APAISEES



LE RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT

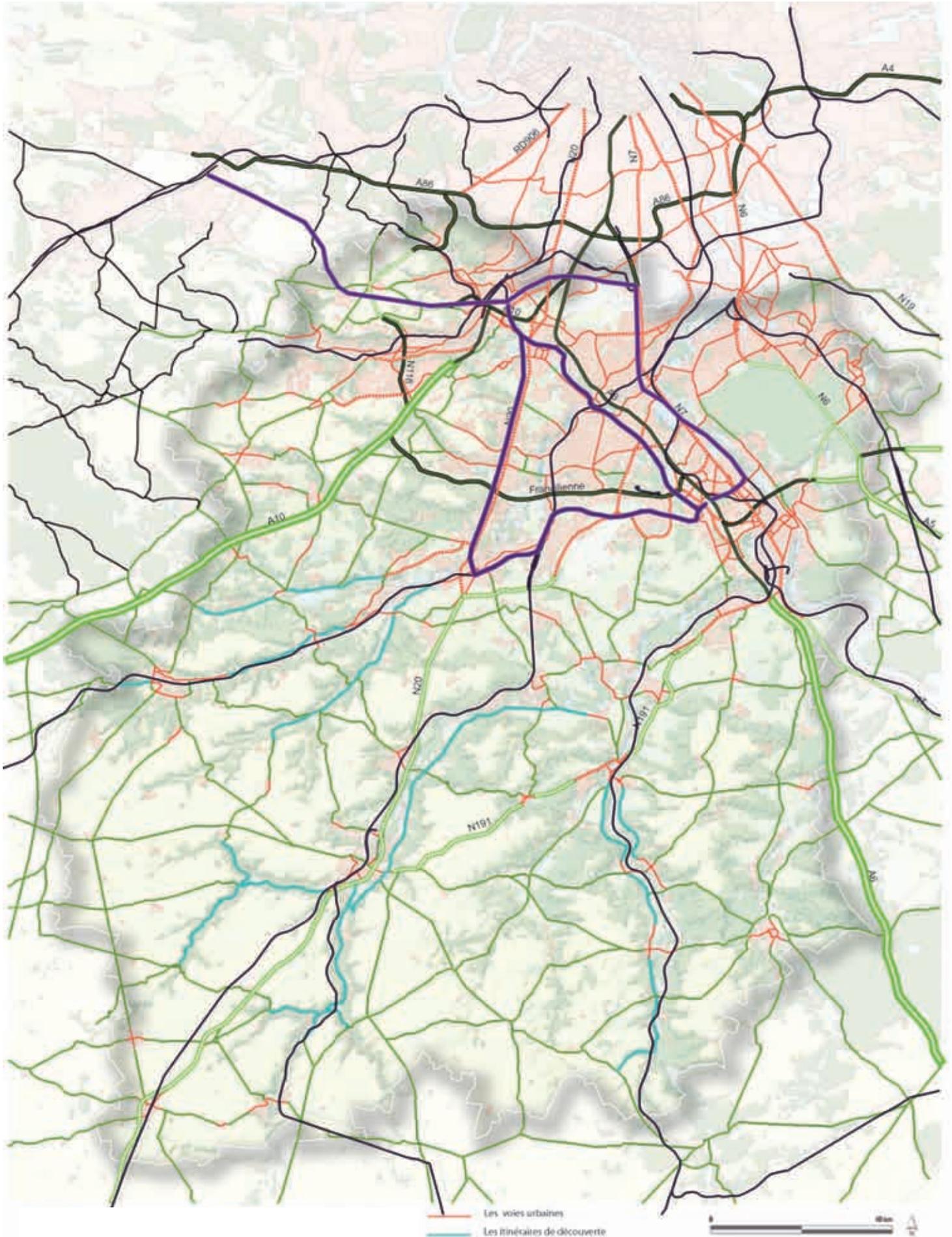
Reconvertir les grandes traversées d'agglomération en axes urbains

Reconnaître et préserver les routes de qualité ouvertes sur le grand paysage

Recomposer une image urbaine et verte autour des grandes infrastructures traversant les milieux urbanisés

Développer un maillage ferroviaire autour des infrastructures existantes et desservant les centres de vie

Pour un territoire agréable à découvrir et à parcourir



IV.1 LES BOULEVARDS URBAINS

RECONVERTIR LES GRANDES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION EN AXES URBAINS

Les grandes voies rayonnantes qui traversent le département – RN 7, RN 20, RN 6, mais aussi de nombreuses voies départementales - sont à la fois des axes privilégiés de transit et des voies locales où se greffent les commerces et les centralités urbaines : deux usages qui s'opposent et dont il ressort de nombreux conflits. Ce sont aussi des voies qui offrent une image des paysages bâtis traversés.

Les solutions avancées pour régler ces zones de conflits d'usages, sont souvent des propositions de contournement des centres urbains afin de dissocier les deux types de flux et de redonner vie au centre. Mais c'est sans compter l'extension urbaine qui se développe vite autour de la nouvelle déviation, ce qui génère à nouveau des conflits d'usages. Le problème devient sans fin...

Aussi ces axes ont-ils vocation à devenir ou à redevenir urbains, en conciliant les différents usages liés à la voie, celui du transit comme celui de la desserte, et en montrant sous un meilleur jour le territoire traversé. Ils doivent par ailleurs mieux accueillir les déplacements à pied ou en vélo et privilégier la circulation des transports en commun.

«Transformer la Nationale 7 en boulevard en profitant des opportunités foncières, comme les aires de parking de centres commerciaux» - Paray-Vieille-Poste, Vers le nord (Source : Groupe Descartes - Grand Paris)

Les objectifs :

- Valoriser les axes routiers majeurs du département
- Redonner aux piétons et aux cyclistes une place importante le long de ces infrastructures
- Permettre un retour des activités urbaines le long de ces infrastructures
- Faire de ces infrastructures des axes verts
- Réduire l'effet de coupure de ces infrastructures

Les sites concernés :

L'ensemble des axes à 2x2 voies du département et les départementales 2x1 voies à grand gabarit.

Les sites-clefs :

- La RN 7
- La RN 20
- La RN 6



Les principes d’actions :

- Tendre le plus possible vers le principe du 50/50 : 50% de la largeur du boulevard consacré aux piétons, circulations douces et plantations, 50% de l’espace consacré à la voiture (y compris le stationnement)
- Introduire un espace dédié aux TCSP dès que possible
- Simplifier les carrefours à feux en supprimant les petits îlots et en agrandissant les trottoirs
- Supprimer les giratoires en milieu urbain, et les remplacer par des feux tricolores.
- Réduire les voies de circulation à 3 mètres de large
- Plantation au minimum de deux alignements d’arbres de grande taille de part et d’autre de la chaussée centrale

Les acteurs concernés :

- Communes
- EPCI
- Propriétaires des locaux commerciaux
- CCI
- Conseil régional
- DDE
- CAUE
- Conseils généraux

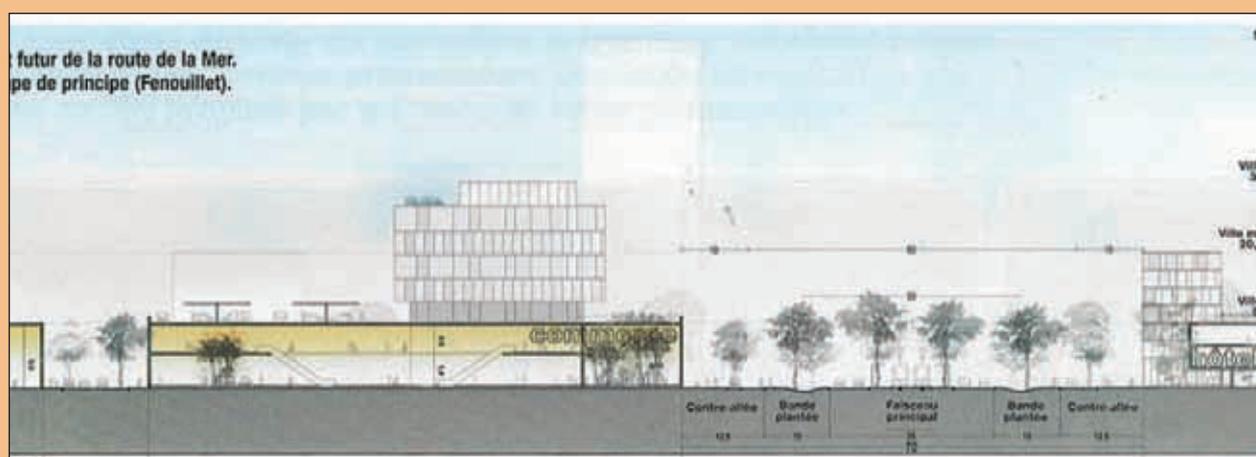
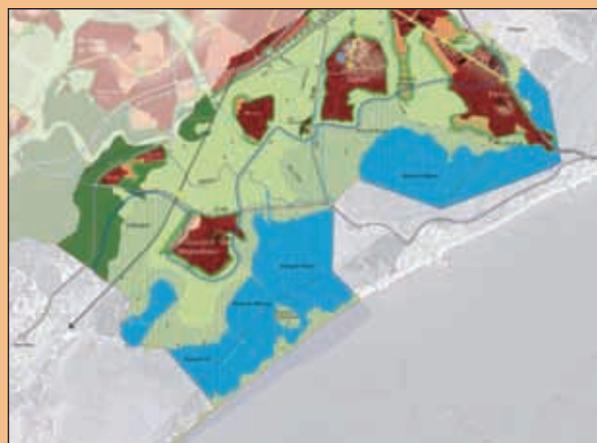
«Transformer la Nationale 7 en boulevard métropolitain à Evry» (Source : Groupe Descartes - Grand Paris)



LA ROUTE DE LA MER À MONTPELLIER

Le projet de la route de la Mer, inscrit dans le SCoT de Montpellier rédigé en 2004 (image ci-contre), est en train de voir le jour avec l'arrivée du tramway. Situé au sud de la ville, ce projet de requalification de la RD 21 envisage de transformer cette 2x2 voies bordée par de grandes zones d'activités. L'objectif est de permettre aux piétons et aux cyclistes de circuler tout en réduisant l'impact des enseignes sur cet axe routier majeur.

Source: Agence Reichen&Robert, Atelier Alferd Peter, Le Moniteur, SCoT de Montpellier



Le passage du tramway permet aujourd'hui d'envisager un projet de grande envergure pour requalifier la RD 21 qui deviendrait alors «Route de la mer». Les façades commerciales extrêmement nombreuses et très hétéroclites le long de l'axe sont intégrées au projet.

Des projets de transformation des hypermarchés accompagnent celui des espaces publics.

L'avenue s'organise autour d'une plateforme dédiée au tramway de 10 mètres environ, entourée par 2 voies de circulation de part et d'autre. Les dessertes locales sont assurées par des contre-allées empruntables par les cyclistes. La distance entre les façades est de 70 mètres et inscrite dans les PLU des communes traversées.



IV.2 LES ROUTES-PAYSAGES

RECONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES ROUTES DE QUALITÉ, OUVERTES SUR LE GRAND PAYSAGE

Les routes-paysages correspondent aux parcours qui non seulement mettent particulièrement bien en scène le paysage essonnien mais aussi ont, par leur gabarit souvent étroit et leur positionnement, des qualités intrinsèques : des voies en balcon sur une vallée, des routes qui basculent sur un coteau, des voies ouvragées avec des murets, des ponts, des ouvertures panoramiques... Chacun de ces parcours dévoile des espaces naturels ou agricoles et des sites de villages ou de bourgs, alternant successivement l'urbain et la campagne. C'est cette alternance qui est nécessaire pour apprécier au mieux la qualité paysagère des vallées ou des plateaux.

Ces routes ont vocation à être reconnues comme des itinéraires de qualité et protégées de l'urbanisation linéaire pour conserver leurs larges ouvertures sur le paysage. Il s'agit aussi de maintenir leur gabarit afin de ne pas les défigurer par un élargissement ou des dispositifs trop « routiers » qui banalisent les ambiances.

Sur les grands plateaux céréaliers, les routes largement ouvertes sur l'espace agricole gagneraient à être accompagnées par des structures végétales, arbres d'alignement, pour mieux mettre en valeur les paysages et annoncer l'entrée dans les villages.

Par conséquent, il faut agir non seulement sur l'emprise de la route (son gabarit et ses dépendances vertes) mais aussi maîtriser son environnement direct, son aire de co-visibilité.

Les objectifs :

- Maintenir une relation visuelle directe entre la route et le territoire traversé
- Structurer par les plantations d'alignements les territoires très ouverts comme les plateaux
- Maintenir des paysages ouverts à proximité des routes départementales

Les sites concernés :

L'ensemble des routes départementales situées en dehors des agglomérations et des centres urbains

Les sites-clefs :

Les abords immédiats des zones urbanisées soumis à de fortes pressions foncières



Les principes d'actions :

- Limiter les constructions le long des routes au travers des SCOT et PLU
- Mettre en place une politique forte de replantation d'arbres le long des routes
- Maintenir des chaussées étroites sur les itinéraires de qualité
- Limiter au maximum la surenchère de mobilier routier (glissières, panneaux)
- Eviter la multiplication des ronds points et privilégier les croisements simples
- Mettre en place des chartes d'itinéraires par route départementale à l'image du dispositif «1% paysage et développement» s'appliquant aux nouvelles infrastructures (avec un cofinancement sur l'aménagement paysager d'accompagnement des projets dans l'aire de covisibilité).

Les acteurs concernés :

- Communes
- EPCI
- Propriétaires des locaux commerciaux
- CCI
- DDE
- CAUE
- Conseil général (direction des déplacements)
- Conseil régional

CHARTRE DE GESTION DES DÉPENDANCES VERTES DE L'ESSONNE



La chartre de gestion des dépendances vertes du Département de l'Essonne répertorie notamment de manière précise les alignements d'arbres dans le département.

Source : Schéma directeur départemental des dépendances vertes - Conseil général de l'Essonne

On observe que les routes situées en-dehors des agglomérations sont désormais très peu plantées. Seuls quelques ensembles majeurs subsistent.

Le dossier d'axe de l'autoroute A 65 : réalisé entre 2008 et 2009, il permet de mobiliser les collectivités locales le long du linéaire de l'autoroute en construction autour des questions de paysage (Source: Agence Follea-Gautier)

LE 1 % PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE L'A 65

Aire de covisibilité autour de l'infrastructure



Source : Projet de Dossier d'axe dans le cadre du « 1% paysage et développement » de l'A 65

LES AUTOROUTES APAISÉES

RECOMPOSER UNE IMAGE URBAINE ET VERTE AUTOUR DES GRANDES INFRASTRUCTURES TRAVERSANT LES MILIEUX URBANISÉS

Les grandes infrastructures routières qui desservent le territoire sont, comme l'a montré le diagnostic, en grande partie fermées sur elles-mêmes et notamment dans la traversée des milieux urbanisés. Elles créent autour d'elles un paysage autonome dont l'image est purement fonctionnelle et technique. Les pollutions sonores et olfactives dues à la grande vitesse des véhicules obligent ces infrastructures à se couper de l'espace environnant, à l'aide de murs anti-bruit, de glissières ou autres équipements de sécurité. Cependant, ces voies rapides se situent aujourd'hui au cœur de l'agglomération et il s'agit de composer un paysage lié à la route qui retrouve une image positive moins agressive, tenant compte du contexte dans lequel elles passent.

A l'instar de la ville de Grenoble, qui réfléchit actuellement sur le concept des autoroutes apaisées, il s'agit de proposer une réduction de la vitesse à 70 km/h dès lors que les automobilistes pénètrent dans l'agglomération. Cette réduction de la vitesse amènera en premier lieu une meilleure fluidité à la circulation et une vitesse moyenne de déplacement supérieure à ce qu'elle n'est actuellement pendant les heures de pointe (cf : Certu et CETE). Parallèlement, il s'agit de proposer une autre image de la route en supprimant les protections phoniques ou les équipements de sécurité qui n'ont plus lieu d'être à cette vitesse, en réduisant la chaussée à 2x2 ou 3 voies, en introduisant une voie en site propre pour les transports en commun et en accompagnant les axes de nombreuses plantations, à l'image de l'A 86 vers Verrières-le-Buisson en limite du département. A condition que lui soit dévolue une large étendue, le végétal a le pouvoir de transformer la perception d'un équipement routier.

En outre, le projet d'autoroute apaisée consiste à réduire les coupures physiques engendrées par l'infrastructure. Aussi, cherchera-t-on à couvrir l'infrastructure par une dalle sur des tronçons ciblés, densément habités, susceptibles d'être des lieux forts de relations inter-quartiers.

Les objectifs :

- Valoriser les espaces contigus aux autoroutes qui aujourd'hui sont des délaissés
- Permettre de recomposer les tissus urbains interrompus par les autoroutes et assurer les continuités d'usage de part et d'autre de l'infrastructure
- Faire des autoroutes des axes verts
- Réduire les nuisances sonores pour permettre la disparition des dispositifs anti-bruit et la recomposition de façades urbaines de part et d'autre

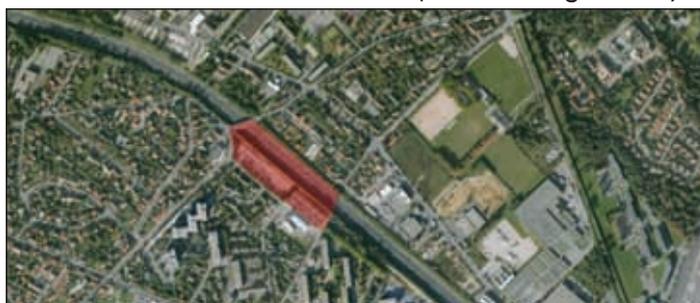
Les sites concernés :

L'ensemble des autoroutes et 2X2 voies parcourant le territoire de l'Essonne

Les sites-clefs :

- Toutes les autoroutes, et particulièrement les tronçons traversant les espaces urbains denses.

*Franchissement de l'autoroute possible à Viry-Chatillon
(Source: Google Earth)*



Les principes d'actions :

1. - Réduire la vitesse sur autoroute à 70 km/h en milieu urbain
2. - Dédier une voie sur trois aux transports en commun
3. - Supprimer les dispositifs anti-bruit et glissières de sécurité
4. - Planter un maximum d'arbres de grande taille sur les talus et accotements
5. - Reconstituer des façades urbaines sur les autoroutes apaisées
6. - Couvrir l'autoroute de manière ponctuelle (sur des longueurs inférieures à 300 mètres) sur les sites densément habités, et où les activités urbaines sont bloquées par la coupure de l'autoroute
7. - Implanter des lignes de tram-train sur les talus quand cela est possible
8. - Transformer l'image «routière» de l'autoroute en réduisant la taille des panneaux de signalétique (supprimer les portiques)

Les acteurs concernés :

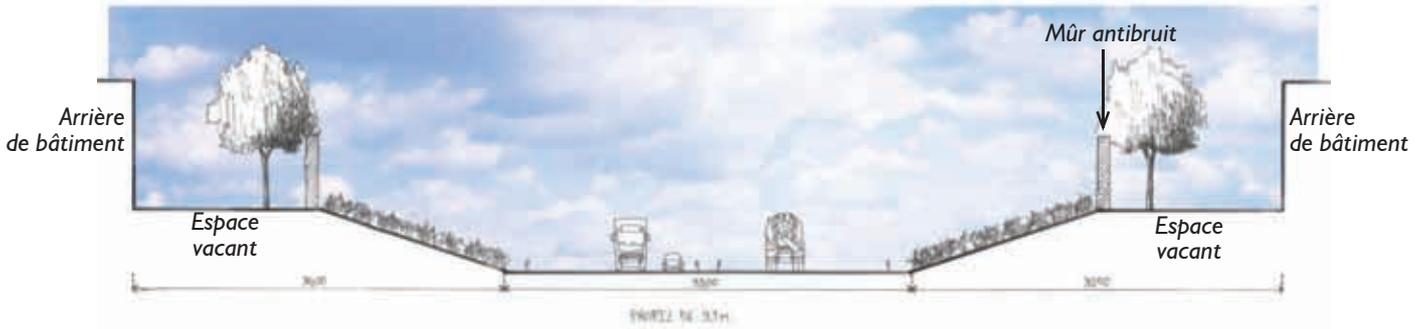
- Communes
- DDE
- EPCI
- CAUE
- Propriétaires des locaux commerciaux
- Conseil général
- Conseil régional
- CCI

Les outils existants ou à mettre en place

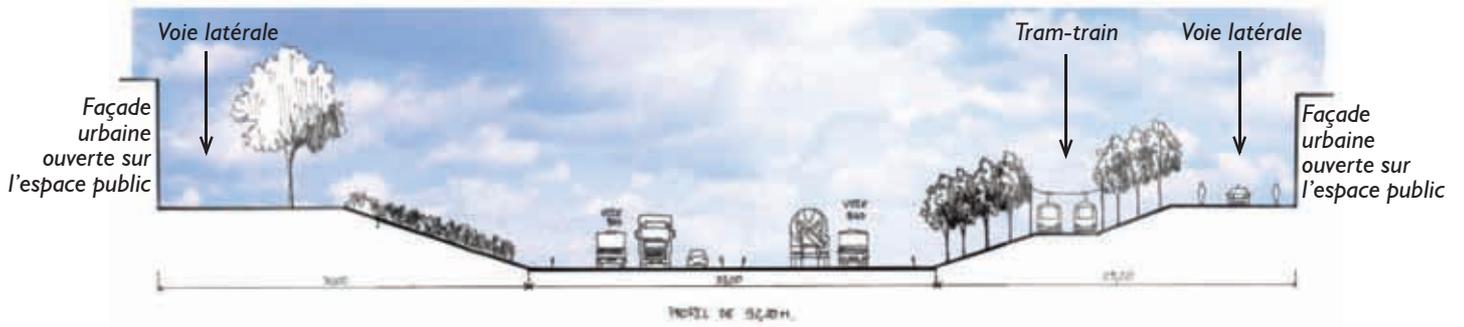
Outils réglementaires :

Amendement Dupont/Loi Barnier : avec la diminution de la vitesse que nous proposons en milieu très urbain, l'amendement n'a plus lieu d'être. En effet, il devient alors possible d'installer à proximité de l'autoroute une façade urbaine constituée sans pour autant soumettre les habitants à des nuisances trop importantes.

Etat actuel de l'autoroute : 93 mètres entre les façades



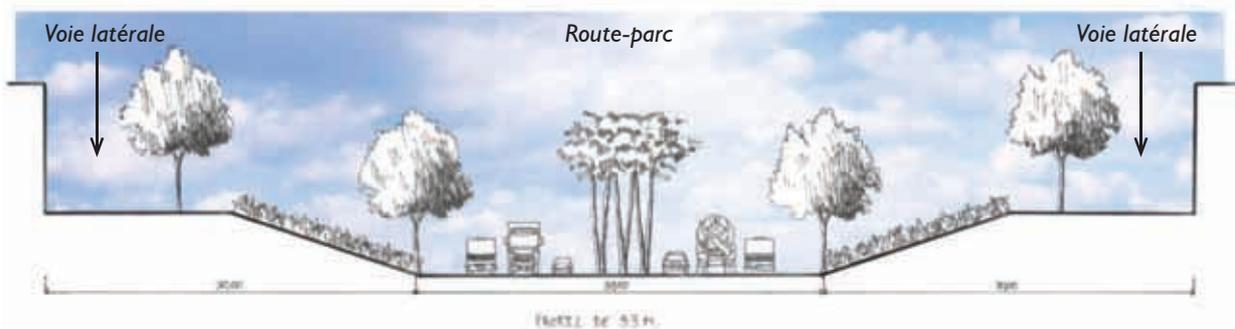
Utilisation d'un talus pour un TCSP : 92,20 mètres entre les façades



Mise en tunnel de l'autoroute : 77 mètres entre les façades



Plantation d'un terre-plein central et des abords immédiats : 93 mètres entre les façades



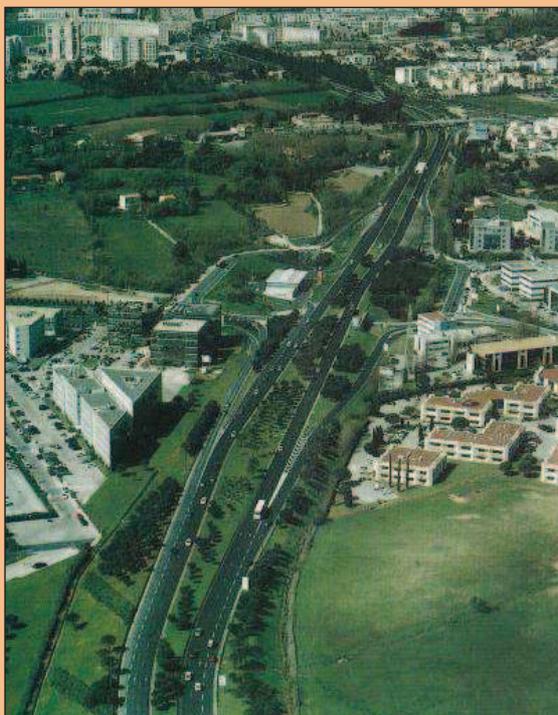
Les quatre coupes ci-dessus proposent trois scénarios d'évolution d'une autoroute en milieu urbain.

Les trois propositions sont:

- une mise en tunnel ponctuelle de l'autoroute sur les sites densément habités, et où les activités urbaines sont bloquées par la coupure de l'autoroute. Un pôle multimodal pourra alors accueillir un éventuel Transport en Commun en Site Propre.
- une section courante avec une utilisation d'un talus comme plateforme d'un TCSP.
- une section courante avec plantation d'un terre-plein.

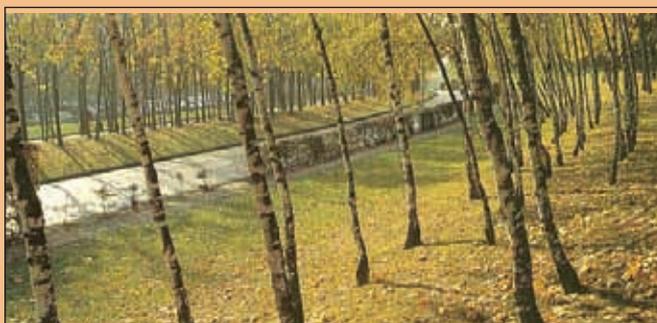
Dans chacun des scénarios, une voie sur trois est neutralisée et consacrée aux transports en commun.

DÉCLINAISONS EXISTANTES DE L'AUTOROUTE APAISÉE

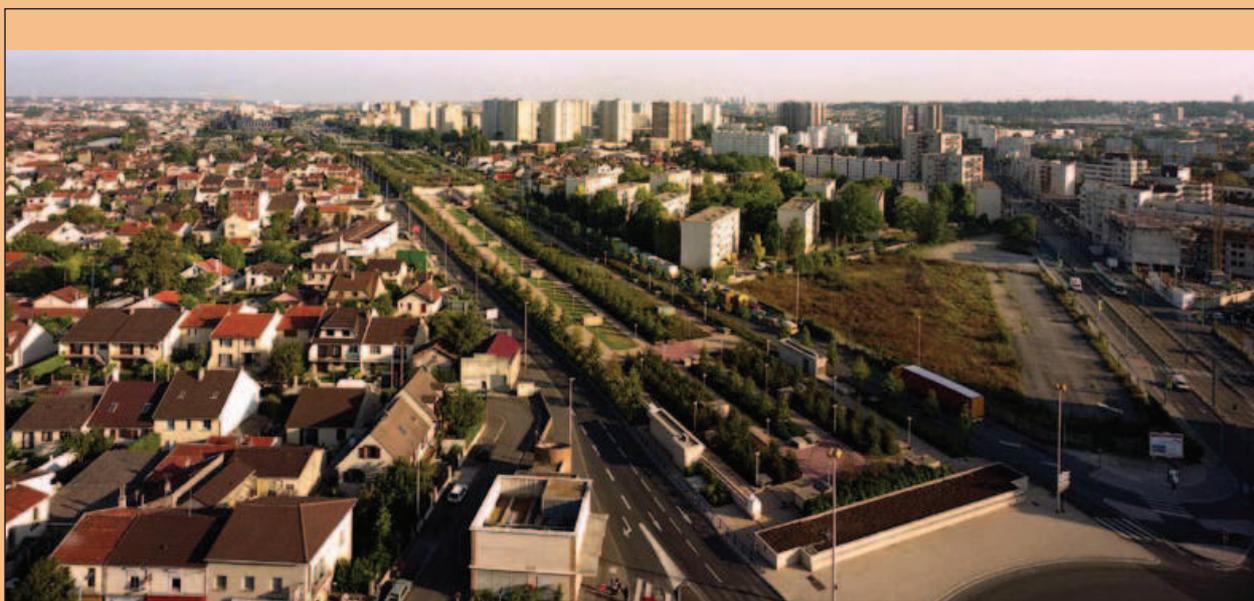


Le contournement de Montpellier (photo du haut) - largement planté cet axe à 2X2 voies est limité à 80 km/h

Voie réservée aux transports en commun sur autoroute (photo de droite)
Source : Y Agence d'urbanisme de la région Grenobloise



L'abondance des plantations sur un terre-plein central et les plantations sur les talus confèrent à cette route remoise une allure de route parc



Couverture de l'AI, réalisée en 1998, et aménagée par le paysagiste M. Corajoud ; Source : Michel Drouault

IV.3 LE RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN

DÉVELOPPER UN MAILLAGE FERROVIAIRE UTILISANT LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET DESSERVANT LES CENTRES-VILLES

Le département de l'Essonne possède une infrastructure ferroviaire importante (RER B, C et D) avec de nombreuses gares. Cependant ces infrastructures restent toujours rayonnantes et axées en nord-sud sur Paris. Les traversées est-ouest sont aujourd'hui impossibles sans remonter sur la capitale. En outre, les villes desservies par les gares sont principalement situées dans les vallées - lieux d'origine du développement urbain de l'Essonne. Les plateaux plus récemment urbanisés n'ont pas de gares hormis Evry et Courcouronnes.

De grandes disparités existent donc sur le territoire au regard de la desserte ferroviaire.

A partir de ces infrastructures, il est possible d'imaginer un réseau mixte associant ces lignes ferroviaires avec des lignes de tramways pouvant s'insérer dans le tissu urbain sur lesquelles pourraient circuler les mêmes véhicules. Cela permettrait de desservir les principaux lieux de vie sans rupture de charge pour les passagers, améliorant considérablement leur confort. Le projet de la ligne Evry-Massy annonce le début de cette mise en réseau cherchant à relier les deux grands pôles du département sans passer par Paris. Le sud-ouest de l'agglomération autour d'Arpajon et de Brétigny-sur-Orge forme un troisième pôle de vie important dans le département qui mériterait d'être relié de la même façon à Evry et à Massy.

Au-delà de l'amélioration des déplacements dans le département, la création de ligne de tramways au coeur des quartiers de vie est l'occasion de repenser globalement les espaces publics, revalorisant profondément le cadre de vie des essonniens.

Les objectifs :

- Irriguer l'ensemble des quartiers de vie du département par le réseau tram-train
- Développer particulièrement les transversales est-ouest
- Mettre en réseau avec le maillage de bus en site propre

Les sites concernés :

L'ensemble du territoire de l'Essonne

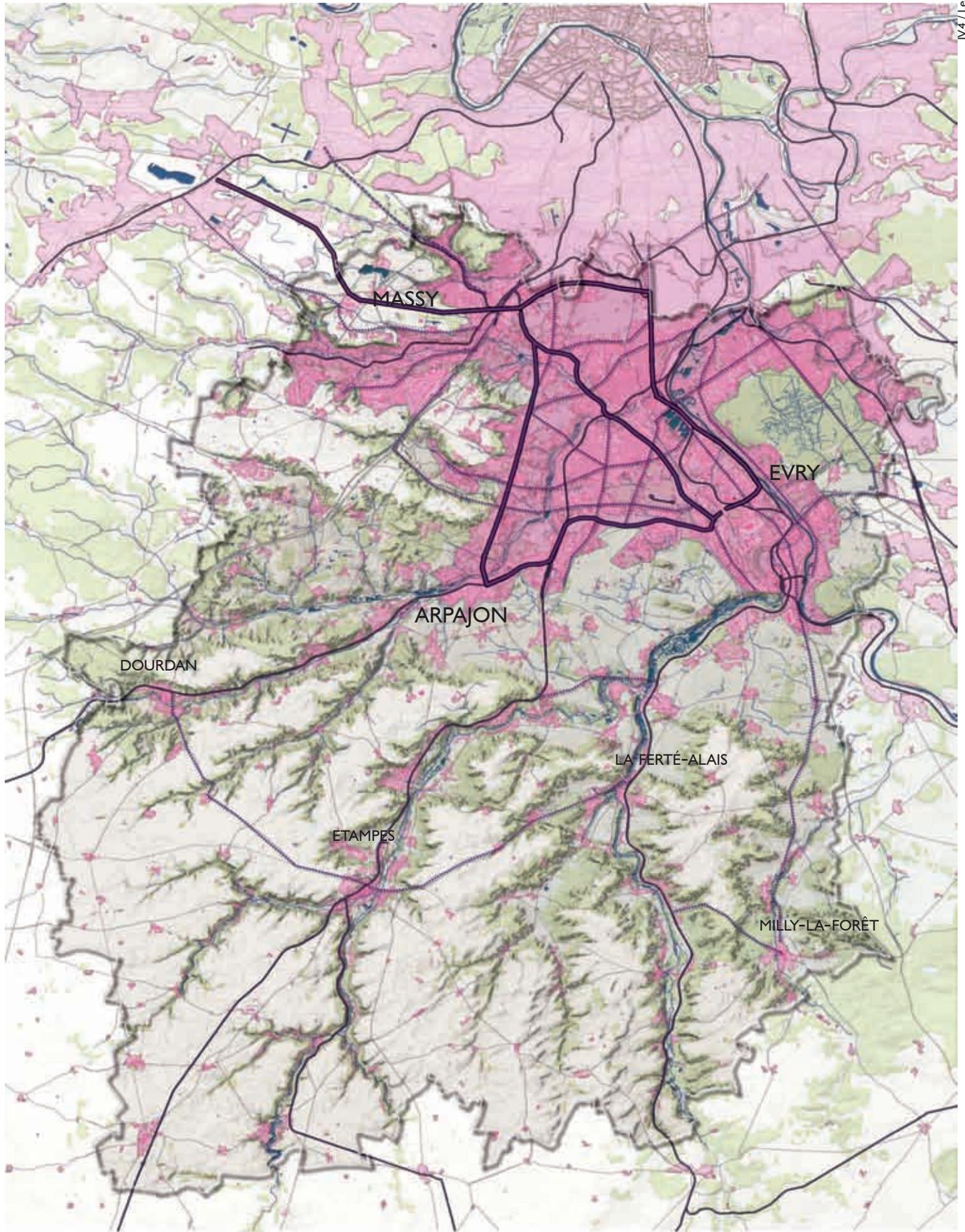
Les sites-clefs :

- Arpajon - Evry
- Evry - Massy
- Arpajon - Massy

Les acteurs concernés :

- Communes
- DDE
- EPCI
- CAUE
- Conseil général
- Conseil régional
- Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)

CARTE DU MAILLAGE FERROVIAIRE



LE TRAM-TRAIN EVRY-MASSY

Le Tram-train Évry - Massy est un projet de ligne de transport en commun dans le département de l'Essonne, en banlieue parisienne, devant relier les deux principaux pôles du département sans passer par Paris à l'horizon 2017 avec pour maître d'ouvrage le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France).

La ligne utilisera les infrastructures de la ligne de Grande Ceinture entre Massy - Palaiseau et Épinay-sur-Orge, remplaçant les missions actuellement effectuées par le RER C. Il quittera alors la voie ferrée entre les gares de Petit Vaux et Savigny-sur-Orge pour passer en mode tramway sur le talus de l'autoroute A 6 puis sur voirie jusqu'à Évry.

Le tracé provisoire prévoit la desserte de Champlan, Chilly-Mazarin, Longjumeau, Savigny-sur-Orge et Épinay-sur-Orge en mode train ; Morsang-sur-Orge, Viry-Chatillon, Grigny, Ris-Orangis et Évry en mode tram. Avec une fréquence d'un tram-train en unités multiples toutes les dix minutes en heure de pointe et d'un tram simple tous les quarts d'heure en heure creuse, le trajet Évry-Massy sera effectué en 32 minutes, et 3 000 personnes pourront être transportées par heure et par sens. Le trafic attendu lors de l'ouverture de la ligne est de 1 700 voyageurs en heure de pointe sur le tronçon le plus chargé.

En février 2008, le calendrier prévisionnel était établi comme suit :

DOCP : février 2008

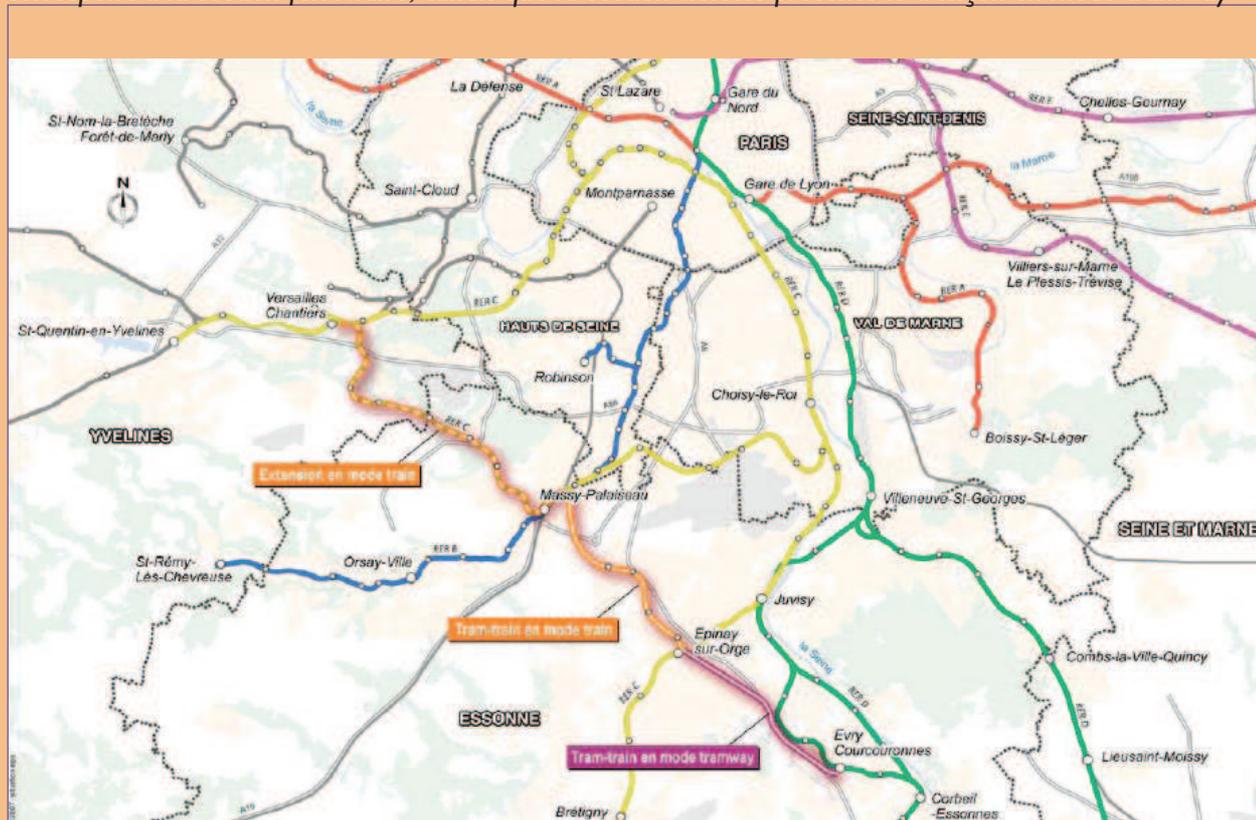
Débat Public ou concertation : fin 2008/2009

Schéma de principe : début 2010

Premiers travaux : 2012

Mise en service prévisionnelle : 2017

Carte présentant le tracé entre Massy et Evry de la future ligne de tram-train. Le tronçon en orange plein correspond à la section ferroviaire, tandis que la section violette présente le tronçon en mode tramway .



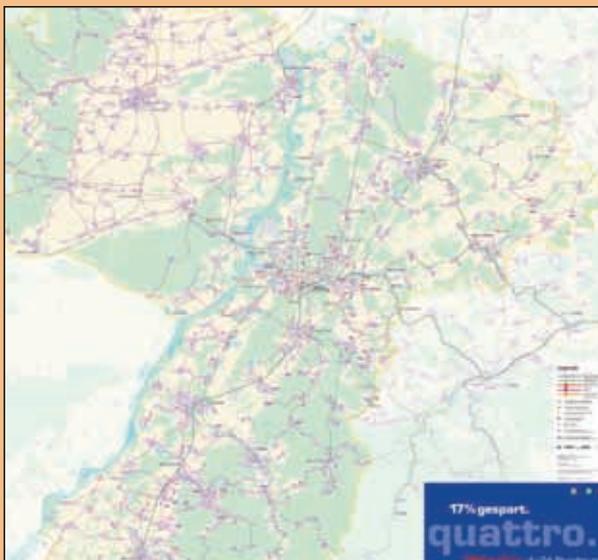
Source : STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France)

LE RÉSEAU DE TRAM-TRAIN DE KARLSRUHE (ALLEMAGNE)

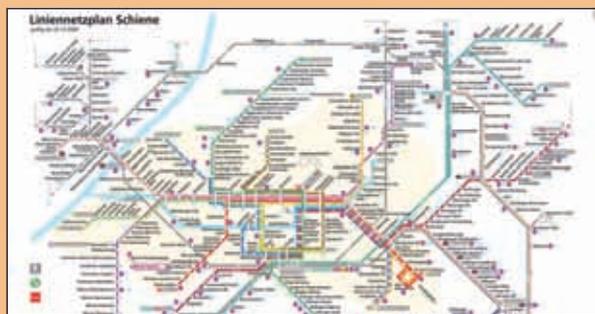
Le Modèle de Karlsruhe consiste dans l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire par des tramways desservant également le centre-ville. En France, ce système est appelé le tram-train, mais un seul, la ligne 4 du tramway d'Ile-de-France existe pour le moment sur le réseau français, même si certains sont en projet ou en construction (Strasbourg, Mulhouse, Nantes). Le système a été mis en service à Karlsruhe en 1992, dans le but de desservir les communes périurbaines directement depuis l'hypercentre sans rupture de charge pour les passagers. Parallèlement, une communauté tarifaire semblable à la Carte orange en Ile-de-France a été mise en place dans la région de Karlsruhe, permettant l'utilisation de tous les moyens de transport public (train régional, tramway, bus) avec le même titre de transport. L'autorité organisatrice de transports dans la région, le KVV est à l'initiative du développement de ce mode transport hybride. Les tramways suburbains desservent 400 km de lignes, jusqu'au pied des pistes des stations de ski de la Forêt-Noire. Lors de la mise en place du tram-train entre Karlsruhe et Bretten, ville voisine de 28 000 habitants, la fréquentation a augmenté de 300%, montrant l'avantage décisif que représente une desserte sans rupture de charge dans le report modal vers les transports publics. Selon les mots de Dieter Ludwig, président du KVV, « Il faut emmener le train aux gens et non l'inverse », c'est là le principe même du Modèle de Karlsruhe. Il y a en France plusieurs projets de trams suburbains, globalement désignés « tram-train ». Certains de ces projets sont semblables au Modèle de Karlsruhe, comme à Mulhouse, Strasbourg ou Nantes ; d'autres consistent davantage en une transformation d'emprises ferroviaires inutilisées pour la création d'un tram suburbain en site propre, sans cohabitation avec d'autres circulations ferroviaires dites « lourdes », comme à Lyon ou en Ile-de-France.



Photos ci-dessus : les mêmes véhicules peuvent emprunter le réseau de chemin de fer et le réseau urbain de tramway



En-bas à gauche : le réseau extrêmement important dessert la ville et son agglomération mais également les abords du Rhin et les pistes de ski de la Forêt Noire
En-bas à droite : le réseau dense forme un maillage. La plupart des stations fonctionnent en P+R, entraînant une diminution importante du trafic automobile



Extraits de l'article sur le modèle de Karlsruhe dans Wikipedia, site internet de la régie de transports KVV

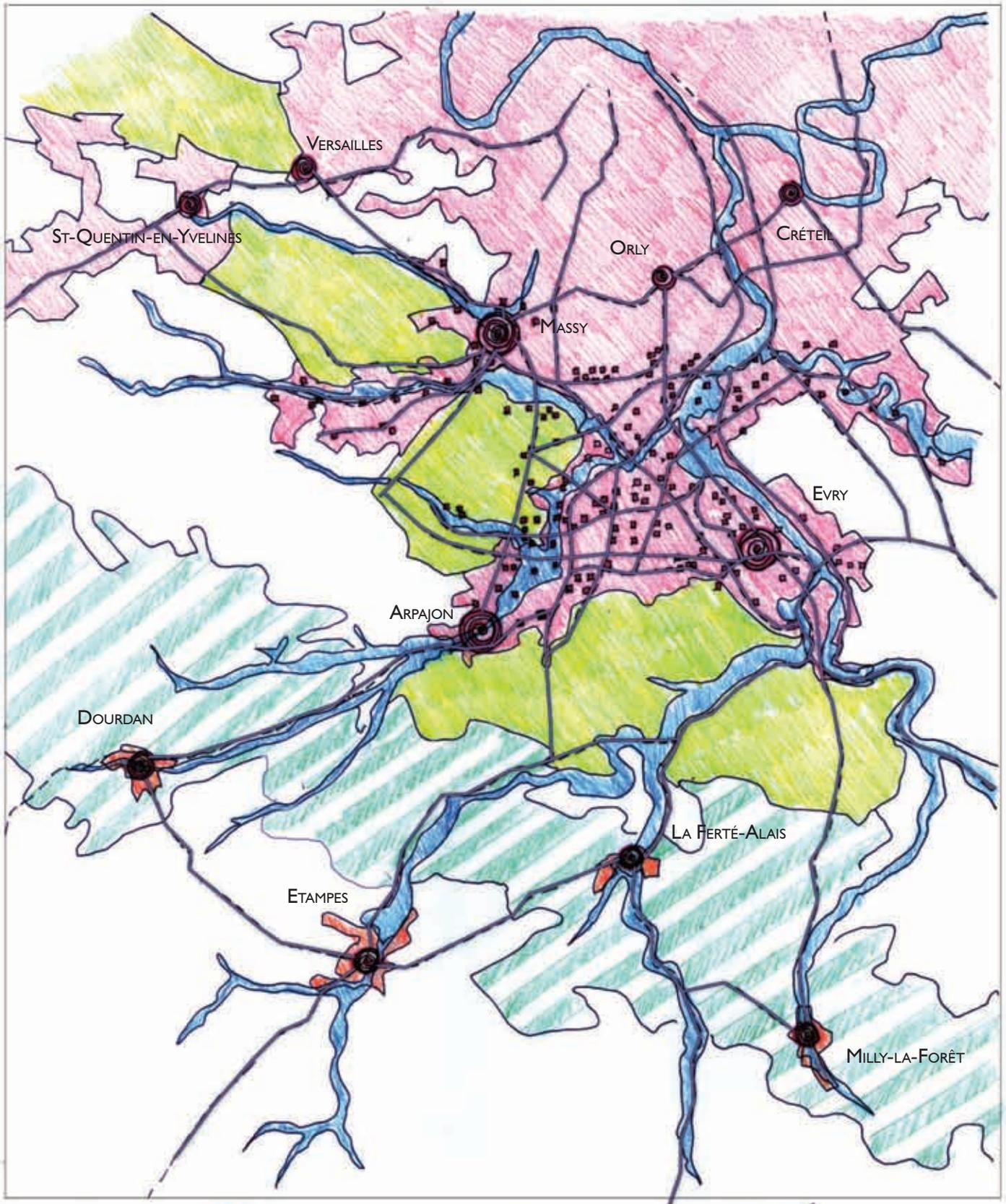
SYNTHÈSE :

LE GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE

6 GRANDS OBJECTIFS POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

En synthèse de l'ensemble des fiches-actions proposé dans cette deuxième partie, il se dégage six objectifs majeurs qui constituent l'armature du guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne pour un cadre de vie de qualité.

1. Hiérarchiser la ville autour de centralités affirmées
2. Mailler les quartiers à partir des lieux de vie
3. Préserver l'agriculture de proximité
4. Assurer les continuités de nature au long des fils d'eau
5. Pérenniser la continuité écologique des grandes forêts
6. Organiser un réseau dense de transports en commun en site propre



- | | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| 
 | <p>1. Hiérarchiser la ville avec des centralités affirmées
- centralité métropolitaine
- centralité rurale</p> <p>2. Mailler les quartiers à partir des lieux de vie</p> | 

 | <p>3. préserver l'agriculture de proximité</p> <p>4. Assurer des continuités de nature le long des fils d'eau</p> <p>5. Pérenniser les grandes continuités écologiques et forestières</p> |  | <p>6. Organiser un réseau de transports en commun en site propre</p> |
|--|--|---|---|---|--|

Le guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne : vers des objectifs de qualité paysagère

Les objectifs possibles pour les paysages bâtis

Pour une trame urbaine reliant les lieux de vie

-  Des pôles urbains au coeur de l'Essonne
-  La ville puzzle
-  Les lisières urbaines
-  La ville fluviale
-  La ville jardinée des coteaux et des pentes

p. m. Le réseau du patrimoine bâti

-  Les vallées rurales habitées

p. m. Les villages des plateaux

p. m. La ville active

Les objectifs possibles pour les paysages agricoles

Pour une agriculture pérennisée et diversifiée

-  Les parcs agricoles
-  La campagne essonniennne
-  Les grands plateaux agricoles

Les objectifs possibles pour les paysages de nature

Pour une trame verte et bleue organisant la relation ville-nature

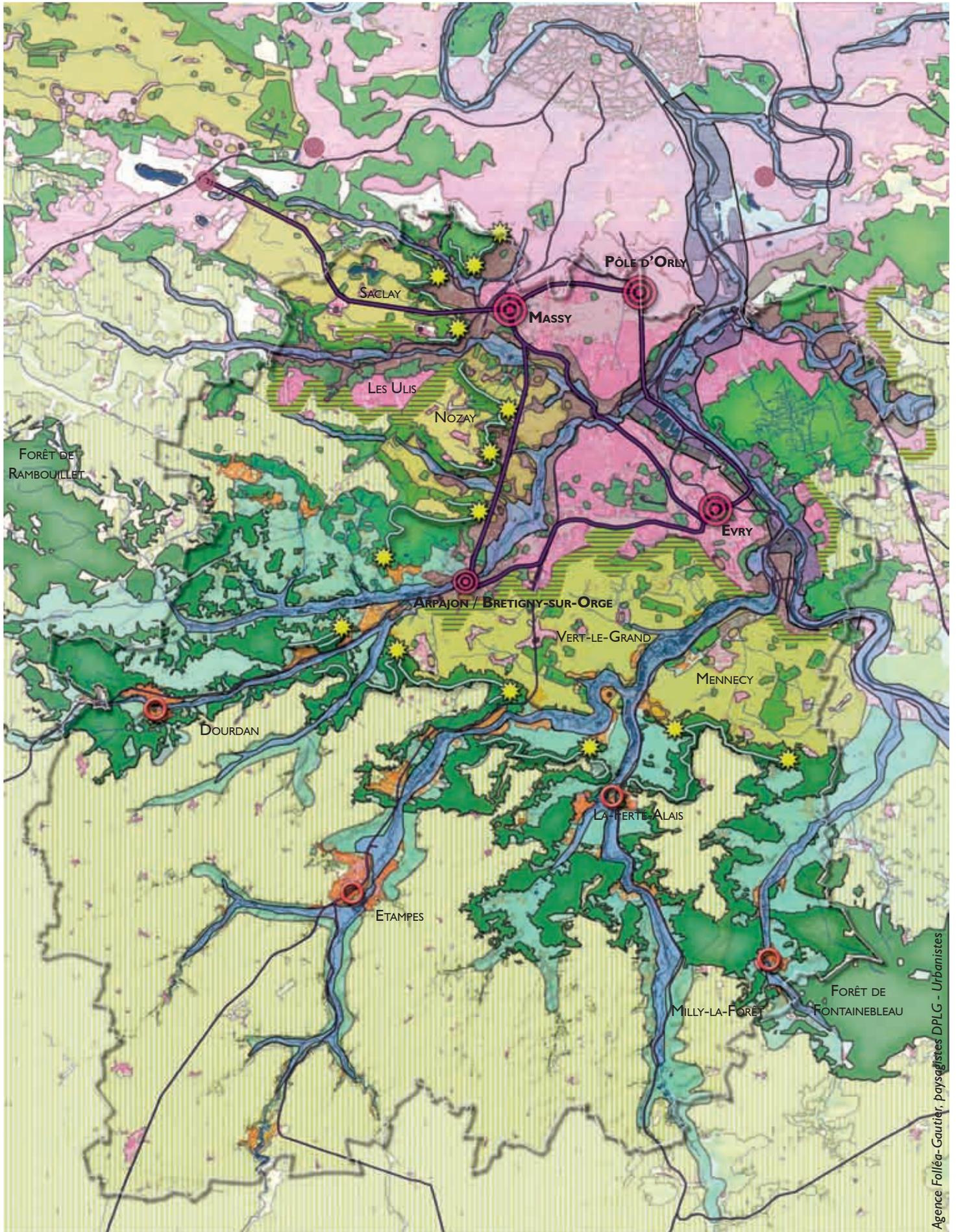
-  Le fil de l'eau
-  L'archipel des bois et des forêts
-  Les couronnes boisées

Les objectifs possibles pour les paysages de déplacements

Pour un territoire agréable à découvrir et à parcourir

- p. m. Les boulevards urbains
- p. m. Les routes-paysages
- p. m. Les autoroutes apaisées
-  Le réseau structurant de transport

LE GUIDE DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS DE L'ESSONNE : VERS DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



CONCLUSION :

Le guide des paysages urbains et naturels de l'Essonne constitue un document de référence pour tous ceux qui souhaitent que le développement du territoire se fasse de la manière la plus respectueuse et qualitative possible. Elaboré par les services du Conseil général de l'Essonne, en collaboration avec le CAUE de l'Essonne, il a également pour vocation majeure d'être un outil d'aide à la décision lors de tout projet d'aménagement, et ce, quelle que soit l'échelle envisagée.

Il s'agit là d'un véritable projet de territoire, requérant la mobilisation du plus grand nombre. Tous les acteurs du territoire sont concernés.

La mise en oeuvre d'un tel projet passe par l'ouverture d'une large concertation où chaque acteur pourra apporter par son expérience, ses souhaits et ses projets. Les fiches développées dans la deuxième partie de ce guide forment un premier cadrage d'actions à enrichir, à phaser et à mettre en oeuvre au fil des années pour rendre opérationnelles les orientations prises. Le fruit de la concertation sera intégré au document et pourrait par exemple se traduire par une Charte pour la qualité du cadre de vie.